



B E K B | B C B E

Rapport de gestion 2011

Continuité





B E K B

B C B E

Rapport et comptes annuels 2011

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires sur l'exercice 2011

Sommaire

BEKB | BCBE

Rapport et comptes annuels 2011

BEKB BCBE 2011 en bref	4	Gouvernement d'entreprise	154
Repères	8	Principes	154
		Gouvernement d'entreprise	155
Organes	10		
Conseil d'administration	11	Durabilité et organisation	172
Organes de révision	12	Développement durable	172
Directoire	13	Management de la qualité	178
Sièges	18	Organisation et sièges	178
Mutations	26	Constructions et biens-fonds	179
Organigramme	28	Informatique	179
Marche des affaires et comptes annuels	30	Repères en comparaison	
Marche des affaires	31	pluriannuelle	181
Données essentielles sur l'exercice	47		
Rapport de l'organe de révision		Consolidation	184
sur les comptes annuels	63		
Bilan	66	Abréviations	185
Compte de résultat	68		
Proposition du Conseil d'administration			
à l'assemblée générale	70		
Tableau de financement	71		
Annexe au compte de résultat	75		
Commentaires relatifs à l'activité			
de la banque	75		
Principes comptables et d'évaluation	86		
Informations concernant			
les comptes annuels	97		
Sommaire	97		
Informations concernant			
les comptes annuels	98		
Rapport d'indemnisation	136		
Fonds nets générés (FNG)	140		

Fonds nets générés (FNG) supérieurs aux objectifs

Renforcement de l'activité centrale

Augmentation du dividende demandée

1. Orientation sur le long terme

La BEKB | BCBE se focalise sur deux champs d'activité centraux, à savoir les affaires avec la clientèle privée et commerciale, en particulier avec les PME, d'une part, et le conseil en gestion de patrimoine, d'autre part. La politique d'affaires consiste à doter la banque d'une structure de bilan saine s'appuyant sur des fonds propres importants, à lui assurer un bon refinancement et une forte capacité bénéficiaire. Cette politique a de nouveau fait ses preuves en 2011. Les fonds nets générés (FNG) ont augmenté pendant l'année sous revue de 120,0 millions de francs. La BEKB | BCBE s'est fixé un objectif financier clair, valable à long terme: elle entend dégager sur une période de dix ans un free cash-flow (FNG) de 1 milliard de francs. Pendant les années 2003 à 2011, un free cash-flow cumulé de 1150 millions de francs a été réalisé; ainsi, la création de plus-value est, après neuf années, supérieure aux objectifs. Après dix ans, une prime de durabilité est versée à tous les collaborateurs, si un free cash-flow d'au moins 500 millions de francs est réalisé; la prime est l'un des éléments du modèle de défraiement limité et portant sur le long terme.

2. Forte capacité bénéficiaire

En 2011, la BEKB | BCBE a de nouveau réalisé un bon résultat. **Le bénéfice annuel avant impôts** a progressé pour la dix-neuvième année consécutive. Il a augmenté par rapport à l'année précédente de 1,7 pour cent à 162,7 millions de francs. Une quinzième augmentation du dividende de 5.10 francs à 5.30 francs par action est proposée à l'Assemblée générale.

Le produit des **opérations d'intérêt** a atteint en 2011 354,7 millions de francs, soit un pour cent de moins que l'exercice précédent. Atteignant 79,7 millions de francs, le **produit des commissions** du conseil en placement a baissé de 6,3 pour cent. Le **produit du négoce** – que la banque ne pratique que modérément – s'est chiffré à 27,2 millions de francs, soit 4,6 millions de francs au-delà de la valeur 2010.

Les ressources humaines dans les sièges ont été étendues de manière ciblée. Par ailleurs, les activités de marketing ont été renforcées. Pour la première fois, les charges de l'externalisation des services informatiques au HP Banking Service Center se répercutent sur un exercice entier. Dans l'ensemble, les charges d'exploitation ont augmenté de 4,5 pour cent. Le rapport entre charges d'exploitation et produit d'exploitation s'est situé dans la fourchette objectif de 50 à 55 pour cent.

3. Soutien des PME et des nouvelles entreprises

L'accent en matière de crédits a été mis sur les petits et moyens engagements envers les particuliers et les PME dans notre rayon d'activité. Les **créances sur la clientèle**, sans compter les collectivités de droit public, ont augmenté à 17,2 milliards de francs; les **créances hypo-**

thécaires ont progressé de 3,9 pour cent à 16,2 milliards de francs. Avec un concept d'encouragement reposant sur trois piliers (financement de nouvelles entreprises et de la croissance, financement du règlement de successions, financement de capital d'amorçage), des **PME et de nouvelles entreprises** innovatrices ont été soutenues. Dans le cadre du premier et du deuxième pilier, 63 projets ont été financés en 2011, ce qui a contribué à la création ou à la sauvegarde de 1050 places de travail.

4. Refinancement solide

La BEKB | BCBE dispose d'une **structure de financement saine**. Les **fonds de la clientèle** au sens restrictif du terme (fonds d'épargne, obligations de caisse et autres engagements envers la clientèle) ont augmenté de 0,9 milliard de francs à 20,5 milliards de francs et dépassent les prêts à la clientèle. Les dépôts d'épargne représentaient à fin 2011 plus de 75 pour cent des fonds de la clientèle au sens étroit du terme. Les avoirs en liquide de la clientèle sont toujours importants. La somme de bilan s'est étendue à 25,2 milliards de francs et a dépassé le résultat de l'année précédente de 3,6 pour cent.

5. Renforcement de la gestion de fortune

Le nombre des dépôts de titres de la clientèle a encore progressé à 102 089. S'agissant des **valeurs patrimoniales de la clientèle sous gestion** (valeurs en dépôt), un afflux net d'argent frais de 26 millions de francs a été réalisé. En raison de l'évolution du marché, les valeurs patrimoniales sous gestion se sont rétractées de 0,8 milliard de francs à 19,7 milliards. L'afflux net d'argent frais s'agissant de la fortune de la clientèle (fortune sous gestion et autres fonds gérés tels que les fonds de la clientèle) se montaient au total à 262 millions de francs. Le portefeuille des fonds de placement a atteint 4,1 milliards de francs. Les valeurs en dépôt assorties d'un mandat de gestion intégral se sont montées à 4,4 milliards de francs.

6. Cyberbanque efficace

La cyberbanque de la BEKB | BCBE a encore renforcé sa position sur le marché et a dégagé une contribution de couverture positive. Elle offre à ses clients, avec **trade-net.ch**, la possibilité de négocier eux-mêmes en bourse en ligne. Le paquet familial family-net.ch développé pour La Mobilière et proposé depuis le deuxième semestre 2005 est actuellement commercialisé dans des agences choisies de La Mobilière dans 35 localités.

7. Forte dotation en fonds propres, objectif de rendement raisonnable

La BEKB | BCBE attribue les fonds propres légaux selon des critères commerciaux aux catégories «capital propre minimal» (1,2 milliard de francs), «réserves pour risques bancaires généraux» (571 millions de francs) et «capital excédentaire» (179 millions de francs) (page 115 s.). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme **capital propre**

d'un point de vue commercial. Le capital propre (sans les réserves pour risques bancaires généraux) se chiffrait dès lors à 1379 millions de francs en fin d'exercice. Ils dépassent nettement les exigences légales en matière de fonds propres. La BEKB | BCBE poursuit une stratégie visant un objectif de rendement raisonnable (intérêt sans risque plus 2 à 4 pour cent). La quote-part de fonds propres (y compris réserves pour risques bancaires généraux) par rapport à la somme de bilan est de 7,7 pour cent. Le ratio Tier 1 de la BRI selon approche standard suisse donne 18,3 pour cent; en tenant compte des correctifs de valeurs et des provisions, la substance porteuse de risque atteint 10 pour cent de la somme du bilan.

8. Large ancrage dans l'actionariat – contribution financière importante au canton

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 17 mai 2011, le dividende de la BEKB | BCBE a été augmenté pour la quatorzième fois consécutive. Depuis la décision du souverain en faveur de la transformation de la forme juridique de la BEKB | BCBE en novembre 1997, le cours de l'action nominative a plus que triplé. Mesurée au nombre de ses actionnaires, la BEKB | BCBE compte, avec plus de 64 000 copropriétaires, parmi les dix sociétés les plus représentées dans le public en Suisse. Quelque 50 pour cent des actions sont largement disséminées dans le public. Depuis 1998 et la transformation de la BEKB | BCBE en société anonyme décidée par le souverain bernois, le canton a pu comptabiliser une contribution financière de 1,6 milliard de francs au total (remboursement de capital de dotation/capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'Etat, dividendes et impôts). Les pouvoirs publics ont obtenu sous forme de dividendes, impôts et rémunération de la garantie de l'Etat 61,3 millions de francs en 2011.

9. La BEKB | BCBE en tant que banque formatrice

La BEKB | BCBE forme environ un quart de tous les apprentis de banque dans le canton de Berne. Les examens de fin d'apprentissage 2011 ont souri aux 31 apprentis de la BEKB | BCBE. A l'instar des années précédentes, la moyenne des notes en connaissances professionnelles a été supérieure à la moyenne suisse en 2010. Outre l'apprentissage classique, la BEKB | BCBE offre aux étudiants de l'école moyenne, après la maturité, un stage de 18 mois pour embrasser une carrière bancaire. Ce stage est certifié par l'Association suisse des banquiers.

La BEKB | BCBE s'engage aussi comme banque formatrice en dehors de l'entreprise. La fondation «Académie d'été au Zentrum Paul Klee» fait également partie de cet engagement social. En tant que banque des PME et des nouvelles entreprises, la BEKB | BCBE soutient l'organisation Young Entreprises Switzerland (YES), qui offre la possibilité à des écoles moyennes de créer et de gérer leur propre entreprise et de mettre des produits sur le marché.

10. Développement durable dans la politique d'affaires

La BEKB | BCBE s'engage dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale en faveur d'un développement durable. Elle a consigné dans sa charte de développement durable des objectifs concernant les produits et services, l'écologie d'entreprise et la responsabilité sociale de

la banque envers les collaborateurs et la société. Le système de management de l'environnement est certifié conforme à la norme ISO 14001. Durant l'exercice sous revue, la BEKB | BCBE a atteint objectif en matière d'écologie d'entreprise, à savoir la neutralité carbone dans son propre espace économique et de vie. L'approche et l'action entrepreneuriale des collaborateurs sont encouragées moyennant une large délégation et coopération.

Repères

(en millions de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Somme du bilan	25 219	24 335	24 036
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) ¹	19 748	20 474	20 291
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	18 505	17 971	16 565
Créances sur la clientèle sans les CDP	17 195	16 553	15 865
dont créances hypothécaires	16 211	15 610	14 930
Fonds de la clientèle au sens étroit du terme	20 480	19 622	19 276
dont épargne et dépôts	16 012	15 275	14 325
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 372	1 482	1 628
Provisions pour risques de défaillance (créances sur la clientèle)	641	638	631
Réserves pour risques bancaires généraux	571	607	611
Capital-actions	186	186	186
Capital propre	1 379 ²	1 293	1 186
Ratio Tier 1 de la BRI selon taux standard suisse ³ (en pour-cent)	18,3	18,0	17,2
Fonds nets générés (FNG)	120,0	118,0	147,0
	2011	2010	2009
Bénéfice annuel avant impôts	162,7	159,9	155,4
Bénéfice annuel après impôts	130,1	124,4	118,0
Répartition du bénéfice (dividende)	49,4 ⁴	47,5	44,7
Attribution aux réserves	81,0 ⁴	77,0	73,6

¹ Calcul selon Circ.-FINMA 08/2, page 130 s.

² Après utilisation du bénéfice selon proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

³ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

⁴ Selon proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

Evolution du cours de l'action nominative
(9 320 000 actions au porteur à CHF 20.–
nominal)

Cours en fin d'année	249,1	242,0	229,5
Cours annuel plafond	250,5	242,8	238,5
Cours annuel plancher	239,0	228,8	221,5
Dividende par action nominative	5,30 ⁴	5,10	4,80

31.12.2011 31.12.2010 31.12.2009

Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 465	1 448	1 426
Collaboratrices et collaborateurs (corrigé du temps partiel)	1 214	1 199	1 193
Nombre de sièges	79	78	78
Guichets mobiles (localités desservies)	18	17	16
Banque virtuelle BEKB BCBE net	1	1	1

Contributions aux pouvoirs publics en millions de
CHF

Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	32,6	35,5	37,5
Rémunération de la garantie de l'Etat au canton de Berne	3,3	3,2	3,2
Dividende versé au canton	25,4 ⁴	24,5	23,0

Les montants figurant dans le compte de résultat, bilan et tableaux sont arrondis.
Le total peut donc s'écarter de la somme des diverses valeurs.

Comparaison pluriannuelle (page 182 s.)

Organes

Conseil d'administration

Au 1.1.2012

Président	Jürg Rieben ¹ , D ^r en droit, avocat, consultant de l'étude d'avocats Wenger Plattner Basel-Zürich-Bern
Vice-président	Thomas Rufer ² , économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé, propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting, Thomas Rufer; conseiller indépendant
Membres	Kathrin Anderegg-Dietrich ¹ , notaire, propriétaire de sa propre étude Daniel Bloch, avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA Rudolf Grünig ² , professeur, D ^r rer. pol., professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg Sandra von May-Granelli, notaire, propriétaire ainsi que présidente du conseil d'administration et de la direction du centre de formation Feusi AG (jusqu'au 12.01.2012) Rudolf Stämpfli ² , D ^r oec HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, Berne, éditeur de Stämpfli Verlag AG Rudolf Wehrli ¹ , D ^r en philosophie et en théologie, homme d'affaires
Secrétaire	Beat Flückiger (jusqu'au 31.12.2011) Hanspeter Merz (dès le 01.01.2012)

¹ Membre du comité d'indemnisation

² Membre du comité de révision

Organes de révision

Organe de révision selon droit des sociétés et législation bancaire

Ernst & Young SA, Zurich

Organe de révision interne

Robert Thommen

Responsable

Directoire

Au 1.1.2012

Président du Directoire

Hanspeter Rüfenacht (dès le 1.1.2012)
Jean-Claude Nobili (jusqu'au 31.12.2011)

Divisions

Conseil et Vente

Hanspeter Rüfenacht

Grandes entreprises et région de Soleure

Stefan Gerber

Production et exploitation

Johannes Hopf

Gestion des finances

Alois Schärli

Division Conseil et vente	Hanspeter Rüfenacht ¹
Personnel et formation	Maximilian G. Haselbach ²
Formation	Maximilian G. Haselbach Patrick Steiner
Personnel	Jean-Claude Bobst
Personnel/développement du personnel	Martin Flury
Administration des salaires	Peter Vogel
Caisse de pension de la BEKB BCBE	Ulrich Gerber
Centre de services personnel	Fabienne Zink-Fehr
Service juridique et Compliance	René Oppliger
Responsabilité générale clientèle privée	Daniel Lüthi
Responsabilité générale clientèle commerciale	Matthias Schneeberger
Développement PME et nouvelles entreprises	
Responsabilité générale clientèle de placement	Jörg Ulrich
Planification financière	Andreas Fuhrer
Gestion des crédits	Simon Müller
Estimations d'immeubles	Franz Affolter
Restructurations	Jürg Baumgartner
Chances et réclamations	Erwin Inniger
Communication et relations avec les investisseurs	Hanspeter Merz
Relations publiques	Roland Leuenberger

¹ Membre du Directoire

² Membre du Directoire élargi

Division Grands clients et région de SoleureStefan Gerber¹**Grands clients commerciaux**

Markus Jöhl

Clientèle institutionnelle/politique de placementHans Furthmüller²

Conseil en placements/marketing et distribution

clientèle institutionnelle

Rolf Schneider

Gestion de portefeuille clientèle institutionnelle

Thomas Vock

Gestion de portefeuille clientèle privée

Marc Jegerlehner

Information portefeuille Service center

Rolf Freiburghaus

Banques

Urs Grunder

Accréditifs/garanties/cautionnements

Helmut Abfalter

Acquisitions

Stefan Gerber

Marketing

Karl-Martin Wyss

Economie politique

Reto C. Padrutt

Cyberbanking et partenariatsManfred Hauser²

Cyberbanque

Peter Hirsig

family-net

Manfred Hauser

Région de Soleure

(page 25)

Division Finances	Alois Schärli ¹
Conduite du bilan, trésorerie et gestion actifs-passifs	Bruno Conzatti
Négoce/Vente de titres et de devises	Stephan Bichsel ² Remo Kunz
Financements par le marché des capitaux	Beat Flückiger
Planification d'entreprise et management des idées Management de la qualité	Martin Grossmann Andreas Baumann
Comptabilité/controlling	Christian Heiniger
Systèmes de controlling	Ueli Siegenthaler
Controlling des risques	Michael Aeberhardt
Surveillance instruments financiers	Urs Grunder
Impôts de la société	Martin Zumofen

Division Production et exploitationJohannes Hopf¹**Traitement**

Comptabilité
Centre de prestations de services
Trafic des paiements

Toni Michel
Markus Walder
Peter Garius
Ulrich Glaus

Organisation

Renouvellement IBIS
Services centraux/projets techniques
Clientèle placement/placements
CyberIBIS/canaux électroniques
Clientèle commerciale/financements
Trafic des paiements/cartes/automates
Partenaires/Output/Pilotage des systèmes

Peter Camponovo
Marcel Boinay
Daniel Hirt
Wolfgang Meyer
Stefan Wyss
Oliver Grimm
Hans von Felten
Patrick Iseli

Sourcing/informatique

Pilotage sourcing
Systèmes et applications
Sécurité TI
Stratégie et architecture TI
Controlling TI

Toni Oberhofer
Stefan Otziger
Beat Kupferschmied
Ernst Bernhard
Gerhard Schindler
Eva Marbot

Exploitation, construction et sécurité

Construction
Exploitation CEL, technique du bâtiment
Achats et gestion des stocks
Sécurité, électrotechnique, environnement
Infrastructure et planification des locaux

Markus Hirschi
Monika Fugazza
Markus Hirschi
Daniel Gysin
Peter Ischer
Stephanie Simic

Immeubles

René Baumgartner
Jürg Känel

Sièges

Au 1.1.2012

Région de Berne

Responsable régional

Bernard Burkhalter**

Siège de Berne

avec établissements à Berne-Vieille Ville, Berne-Breitenrain, Berne-Eigerplatz, Berne-hôpital de l'Île, Berne-Bubenberplatz, Belp, Bolligen, Bümpliz, Ittigen, Jegenstorf, Köniz-Stapfen, Laupen, Münsingen, Muri, Ostermundigen, Schwarzenburg, Wabern, Worb, Zollikofen

Responsable de siège

Bernard Burkhalter

Clientèle commerciale

Thomas Kipfer

Clientèle de placement

Andreas Bogenstätter

Clientèle privée

Andres Beyeler

Responsable sièges/logistique

Urs Andres

Personnel

Pily Pfister-Garcia

Marketing

Bruno Zimmermann

Service Center

Cédric Thiévent

Région du Seeland

Responsable régional

Marcel Oertle²

Logistique

René Kämpf

Personnel

Antoine Romanens

Marketing

Laurent Martorana

Service Center

Martin Stauffer

Siège de Bienne

avec établissements à Bienne-Boujean, Anet, Longeau, La Neuveville, Nidau

Banques mobiles à Büren s/l'Aar, Orpond, Perles, Täuffelen

Responsable de siège

Marcel Oertle

Clientèle commerciale

Patrick Gurtner

Clientèle de placement

Ralph Hausmann

Clientèle privée

Verena Probst

Siège de Lyss

avec établissements à Aarberg, Rapperswil

Banque mobile à Schüpfen

Responsable de siège

Philipp Cossi

Clientèle commerciale

Rainer Külling

Clientèle de placement

Philipp Mäder

Clientèle privée

Bernhard Michel

Région de l’Oberland bernois

Responsable régional

Alfred Braunagel²

Logistique

Urs Jenzer

Personnel

Mirjam Fischer

Marketing

Beat Sutter

Siège d’Interlaken

avec agences à Beatenberg, Brienz, Grindelwald, Hasliberg, Meiringen, Mürren, Unterseen, Wengen

Responsable de siège

Alfred Braunagel

Clientèle commerciale

Daniel Rieder

Clientèle de placement

Marc Briner

Clientèle privée

Christoph Jobin

Siège de Gstaad

avec agence à Schönried

Responsable de siège

Walter Heer

Clientèle commerciale

Walter Heer

Clientèle de placement

Marcel Suter

Clientèle privée

Oliver Waser

Siège de Spiez

avec agences à Adelboden, Frutigen, Kandersteg, La Lenk, Oey, Wimmis

Responsable de siège

Hans Leuthold

Clientèle commerciale

Urs Kernen

Clientèle de placement

Alfred Krebs

Clientèle privée

Beat Fuhrer

Région de Thoune

Responsable régional

Hanspeter Bigler²

Logistique

Simon Liebi

Personnel

Katrin Gugger (jusqu'au 31.12.2011)

Mirjam Fischer (dès le 1.1.2012)

Marketing

Beat Sutter

Service Center

Simon Liebi

Siège de Thoune

avec agences à Oberdiessbach, Seftigen, Steffisburg, Thoune-Marktgassee, Wattenwil

Banques mobiles à Gunten, Hünibach, Merligen, Oberhofen, Sigriswil

Banque à automates à Thoune Sud

Responsable de siège

Hanspeter Bigler

Clientèle commerciale

Rolf Bacher

Clientèle de placement

Jürg Messerli

Clientèle privée

Markus Graber

Région Emmental/Haute-Argovie

Responsable régional

Marcel Murat²

Assistance direction

Jean-Marc Picard

Personnel

Manfred Rohrer

Marketing

Nicole Zingg

Siège de Langenthal

avec agence à Roggwil

Banque mobile à Aarwangen

Responsable de siège

Marcel Murat

Clientèle commerciale

Stefan Moser

Clientèle de placement

Jürg Frankhauser

Clientèle privée

Flavian Angelucci

Siège de Berthoud

avec agences à Kirchberg-Alchenflüh, Utzenstorf

Banque mobile à Koppigen

Responsable de siège

Adrian Muster

Clientèle commerciale

Stefan Zingre

Clientèle de placement

Gerhard Buri

Clientèle privée

Thomas Wyss

Siège de Herzogenbuchsee

avec agence à Niederbipp

Banques mobiles à Wangen s/l'Aar, Wiedlisbach

Responsable de siège	Ulrich Jörg
Clientèle commerciale	Stefan Moser
Clientèle de placement	Samuel Meyer
Clientèle privée	Heinz Schafroth

Siège de Huttwil

avec agence à Sumiswald

Responsable de siège	Beat Röthlisberger
Clientèle commerciale	Stefan Moser
Clientèle de placement	Manfred Bläuer
Clientèle privée	Yvonne Ryser

Siège de Langnau

avec agences à Grosshöchstetten, Konolfingen, Zollbrück

Responsable de siège	Peter Schmutz
Clientèle commerciale	Thomas Fäh
Clientèle de placement	Samuel Niklaus
Clientèle privée	Rudolf Reinhard

Région du Jura bernois

Responsable régional

Frédéric Weingart²

Logistique

René Kämpf

Personnel

Antoine Romanens

Marketing

Christophe Nicoulin

Siège de Moutier

avec agence à Malleray

Responsable de siège

Pascal Ribaut

Clientèle commerciale

Alexandre Willemin

Clientèle de placement

Christian Rieder

Clientèle privée

André Heyer

Siège de Saint-Imier

avec agence à Corgémont

Responsable de siège

Frédéric Weingart

Clientèle commerciale

Stéphane Schwendimann

Clientèle de placement

Philippe Jenni

Clientèle privée

Didier Paroz

Siège de Tramelan

avec agence à Tavannes

Banque à automates à Reconvilier

Responsable de siège

Antoine Haenni

Clientèle commerciale

Claude Hennin

Clientèle de placement

Walter Hänni

Clientèle privée

Pierre-Yves Habegger

Région de Soleure

Responsable régional	Stefan Gerber ¹
Clientèle commerciale	Andreas Jordan
Logistique	René Kämpf
Personnel	Antoine Romanens
Marketing	Nicole Amstutz

Siège de Soleure

Responsable de siège	Stefan Huber
Clientèle privée	Kurt Steiner

Private banking Soleure

Responsable	Roger Murbach
-------------	---------------

Siège de Granges

Responsable de siège	Max Neuenschwander
Clientèle commerciale et privée	Max Neuenschwander
Clientèle de placement	Max Reinmann

Siège de Hägendorf

avec agence à Balsthal	
Banques mobiles à Oensingen, Egerkingen, Wangen/Olten, Härkingen	
Responsable de siège	Thomas Baumgartner

Mutations

Conseil d'administration

Pour l'Assemblée générale du 17 mai 2011, la durée de fonction de Sandra von May-Granelli, Daniel Bloch et Rudolf Stämpfli a pris fin. Ils ont été réélus par l'Assemblée générale pour une durée de fonction supplémentaire de trois ans. Mme Sandra von May-Granelli a démissionné du Conseil d'administration de la BEKB | BCBE dont elle était membre depuis mai 2005 en date du 12 janvier 2012. La BEKB | BCBE la remercie chaleureusement des précieux services rendus au cours des sept dernières années.

Directoire, divisions

Jean-Claude Nobili, responsable du Directoire depuis juin 2003, a atteint durant l'exercice sous revue la limite d'âge prévue pour son poste; après 34 années fructueuses au service de la banque, il mit un terme à ses activités opératives à fin 2011. La BEKB | BCBE le remercie vivement de son engagement sans faille. Pour lui succéder, le Conseil d'administration a nommé Hanspeter Rüfenacht au poste de président du Directoire. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Directoire de la BEKB | BCBE se compose comme suit: Hanspeter Rüfenacht, président et responsable Conseil et vente; Stefan Gerber, responsable Grands clients et région de Soleure; Johannes Hopf, responsable Production et exploitation; Alois Schärli, responsable Finances.

Ont été intégrés à la division Conseil et vente au 1^{er} janvier 2012 les subdivisions Communication et investor relations, Service juridique et compliance ainsi que Personnel et formation. A la même date, les subdivisions Banques et Eco-

nomie politique ont été rattachés à la division Grands clients et région de Soleure. Les subdivisions Tenue du bilan, Négoce/vente de titres et de devises et Financements par le marché des capitaux ont rejoint la division Finances. La direction de la subdivision Economie politique es assurée depuis le 1^{er} avril 2011 par Reto C. Padrutt, qui a pris la succession de Peter Lienhard, parti en retraite. La direction du service Gestion de portefeuille Clientèle institutionnelle a été confiée dès le 1^{er} décembre 2011 à Thomas Vock. Wolfgang Meyer, responsable du Centre de compétence Clientèle placements et issu du Centre de compétence supprimé Négoce/projets, a rejoint la subdivision Organisation de l'exploitation.

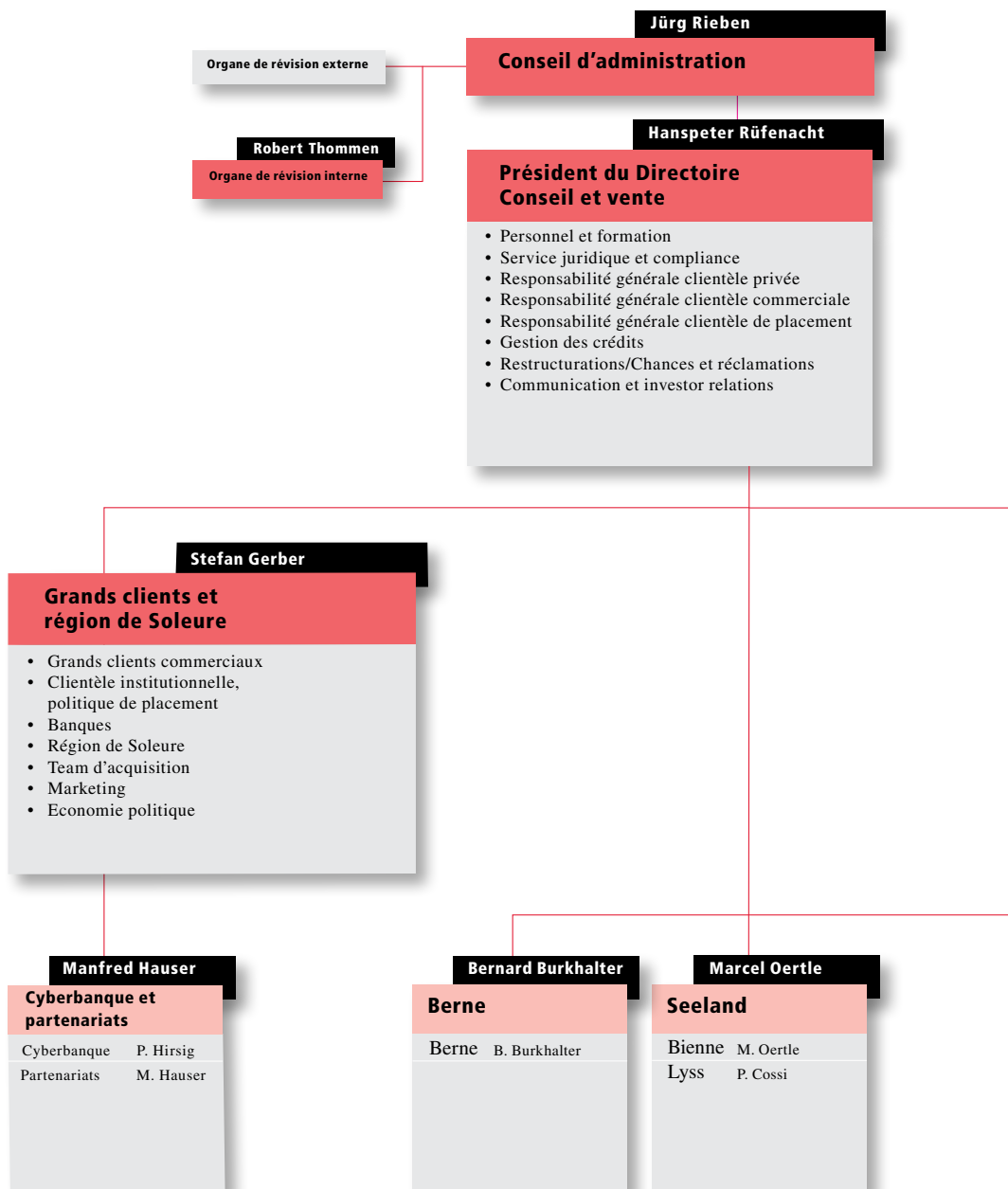
Sièges

Dans la région Seeland, Philipp Cossi a, le 1^{er} juillet 2011, succédé à Urs Andrey, parti en retraite, à la tête du siège de Lyss. A Lyss, c'est Philipp Mäder qui est en charge de la Clientèle placements depuis le 1^{er} février 2011. Au siège d'Interlaken, Daniel Rieder a repris au 1^{er} mai 2011 les rênes des opérations Clientèle commerciale, poste anciennement occupé par Hans Leuthold, parti prendre la direction du siège de Spiez au 1^{er} juillet. L'ancien directeur du siège en question, André Balsiger, se tient désormais la clientèle placements dans le siège de Thoun en tant que gestionnaire de fortune Senior. Mirjam Fischer, chargée de personnel régionale de l'Oberland bernois, est également responsable des collaborateurs de la région de Thoun depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle a pris le relais de Katrin Gugger, qui partira en retraite. Depuis le 1^{er} mai 2011, Nicole Zingg est responsable du marketing de la région Emmental/

Haute-Argovie. Au 1^{er} janvier 2011, Jürg Frankhauser a succédé à Thomas Witschi en tant que responsable de la subdivision Clientèle placements du siège de Langenthal. Les opérations Clientèle privée du siège de Berthoud sont placées sous la direction de Thomas Wyss au 1^{er} septembre 2011.

Nous remercions cordialement toutes les personnes qui ont pris leur retraite au courant de l'exercice 2010 pour leur précieuse collaboration pendant de longues années et pour les services qu'elles ont rendus à la banque.

Organigramme au 1.1.2012



**Alois Schärli****Finances**

- Tenue du bilan
- Négoce/Vente de titres et de devises
- Financements par le marché des capitaux
- Planification d'entreprise et management de la qualité
- Comptabilité/Controlling
- Systèmes de controlling
- Riskcontrolling
- Surveillance instruments financiers
- Impôts de la société

Johannes Hopf**Production et exploitation**

- Traitement
- Organisation de l'exploitation
- Sourcing/Informatique
- Exploitation, construction et sécurité/ Assurances
- Immeubles
- Legando AG
- Entris Operations AG

Alfred Braunagel**Oberland bernois**

Interlaken	A. Braunagel
Gstaad	W. Heer
Spiez	H. Leuthold

Hanspeter Bigler**Thoune**

Thoune	H. Bigler
--------	-----------

Marcel Murat**Emmental/
Haute-Argovie**

Langenthal	M. Murat
Berthoud	A. Muster
Herzogenbuchsee	U. Jörg
Huttwil	B. Röthlisberger
Langnau	P. Schmutz

Frédéric Weingart**Jura bernois**

St-Imier	F. Weingart
Moutier	P. Ribaut
Tramelan	A. Haenni

Marche des affaires et comptes annuels 2011

Marche des affaires

L'aperçu ci-après récapitule les activités de la BEKB | BCBE en 2011. Pour plus de détails concernant le mandat d'entreprise, la politique d'affaires, les activités commerciales, la gestion des risques et le gouvernement d'entreprise, veuillez consulter les pages 75 à 95 et 154 à 171.

Réalisation de plus-value grâce à une stratégie focalisée

La BEKB | BCBE déploie ses activités dans un environnement économique bien diversifié. Quelque 25 pour cent de la population suisse réside dans le rayon d'action de la banque. Cet espace économique est caractérisé par un secteur de services en plein essor, une orientation prononcée sur les petites et moyennes entreprises (PME) et un grand nombre d'institutions de formation et de perfectionnement professionnels.

Stratégie de la BEKB | BCBE

La stratégie de la BEKB | BCBE se focalise sur deux secteurs d'activité essentiels:

- les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME ainsi que
- le conseil en gestion de patrimoine (clientèle de placement et private banking).

Sur le plan géographique, la BEKB | BCBE concentre ses activités sur le territoire cantonal et l'espace économique environnant. Les services portant sur le conseil en gestion de patrimoine et la gestion de fortune ainsi que ceux de la cyberbanque sont accessibles en Suisse.

La BEKB | BCBE est le principal établissement bancaire avec une forte base de clients et un centre de décision dans le canton de Berne. Selon des sondages représentatifs effectués par DemoSCOPE et Ampuls, il ressort que près d'un tiers des habitantes et des habitants du canton de Berne et neuf pour cent du canton de Soleure ont recours aux services de la BEKB | BCBE; pour presque 20 pour cent, elle est la banque principale. Près de 30 pour cent des petites et moyennes entreprises (PME) travaillent avec la BEKB | BCBE.

Poursuite de la politique de crédit

Le cap a été maintenu sur une croissance qualitative. La BEKB | BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. Elle est conséquente dans l'application de la politique d'affaires et de crédit, tout en sachant faire preuve de souplesse dans le détail. L'octroi de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques sont soupesés à l'aune des revenus et des fonds propres. Les prêts non performants (non performing loans) totalisent moins de un pour cent de l'ensemble des prêts à la clientèle.

Extension du conseil en gestion de patrimoine

Au cours des années, la BEKB | BCBE a continuellement développé le private banking, le conseil à la clientèle de placement privée et institutionnelle. Quelque 70 conseillères et

conseillers se tiennent à la disposition de la clientèle. En tout, ce sont quelque 175 personnes qui travaillent dans le secteur du conseil en gestion de patrimoine, la gestion de fortune et le négoce. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont atteint 19,7 milliards de francs au total. A cet égard, un afflux d'argent frais de 26 millions de francs a été réalisé. L'afflux net d'argent frais s'agissant de la fortune de la clientèle (fortune sous gestion et autres fonds gérés tels que les fonds de la clientèle) se montaient au total à 262 millions de francs.

Dans le cadre de l'évaluation private banking 2011 effectuée par le magazine économique Bilanz, la BEKB | BCBE a une nouvelle fois fait forte impression, décrochant la deuxième place. Cette distinction est le fruit à la fois de la qualité de ses conseils en placements et du remarquable travail d'équipe de ses conseillers à la clientèle et de ses gestionnaires de fortune. Un test fitness interne à la banque a été développé pour les conseillères et les conseillers dans le but de garantir la qualité du conseil à la clientèle, de maintenir un haut niveau de formation et d'encourager et d'assurer en permanence le perfectionnement professionnel. Ce test, auquel les collaborateurs sont soumis régulièrement, leur permet de tenir à jour leurs connaissances professionnelles et leur aptitude à la vente et de rester en ligne avec l'évolution et les nouveautés inhérentes aux secteurs d'affaires. Le département Conseil financier répond, par ses activités de conseil exhaustif, aux besoins de la clientèle en matière de planification financière, fiscale et de la retraite, de règlement de la succession et de la prévoyance. Un accent particulier est mis sur le conseil en matière de prévoyance.

La gestion de fortune de la BEKB | BCBE s'engage à respecter les normes Global Invest-

ment Performance Standards (GIPS®). La société au sens des GIPS® est définie en tant que BEKB | BCBE et comprend la gestion de fortune institutionnelle ainsi que la gestion de fortune pour la clientèle privée de la BEKB | BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BEKB | BCBE. Une liste exhaustive des composites ainsi que les composites reports peuvent être demandés auprès de la BEKB | BCBE.

Les fonds de la clientèle confiés à la BEKB | BCBE en vue d'une gestion de patrimoine intégrale se montaient à 4,4 milliards de francs à fin 2011.

A fin 2011, les placements dans les fonds se montaient à 4,1 milliards de francs. Les produits proposés sont principalement des fonds Swisscanto. Swisscanto gère activement des fonds, d'autres placements collectifs et des mandats institutionnels totalisant 52 milliards de francs et employant 390 collaborateurs et collaboratrices. Son siège est à Berne où elle a créé 30 places de travail.

Avec l'introduction en 2004 d'une plateforme de négoce électronique pour les titres de petites et moyennes entreprises non cotés à la bourse, la BEKB | BCBE a augmenté la liquidité et la transparence dans le négoce hors bourse. Les indices, adaptés pour la dernière fois en juin 2011, ont fait leurs preuves. Le OTC Liquidity Index, qui compte aujourd'hui 61 titres, s'est notamment établi comme indice de référence. Afin d'accroître encore la transparence et la liquidité dans le segment des titres négociés hors bourse, le site web www.otc-x, lancé en 2008, a bénéficié de développements. Ce site d'information sur la plateforme électronique des valeurs secondaires OTC-X de la BEKB | BCBE permet de se renseigner de manière simple, rapide et détaillée sur toutes les données du mar-

ché OTC, un fait unique sur le marché des valeurs secondaires. Actuellement, les titres de 322 sociétés peuvent être négociés via cette plateforme.

En 2009, la BEKB | BCBE a fondé en collaboration avec Fund Street AG et HelveticStar Efekten AG une société en commandite et a lancé avec le «BEKB | BCBE FundStreet OTC Fund One» un fonds pour le marché OTC. Ce fonds investit dans des actions suisses non cotées et se prête comme instrument de placement pour des clients institutionnels avec une trésorerie professionnelle ainsi que pour des investisseurs qualifiés.

Assise financière solide

La BEKB | BCBE repose sur des fondations solides. La politique d'affaires et de crédit axée sur le long terme, poursuivie sans modification depuis des années, confère à la banque continuité et compétitivité. Les exigences légales en matière de fonds propres sont largement dépassées. Le remaniement systématique et en profondeur de la politique de crédit a permis d'atteindre successivement le profil de risque souhaité pour le portefeuille de crédits. La prévoyance-risque sur prêts est constituée de provisions individuelles et forfaitaires et est largement supérieure à la somme des prêts non performants.

La BEKB | BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les prêts à la clientèle sont entièrement financés par les dépôts de la clientèle au sens restrictif du terme (dépôts d'épargne, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle).

Création de plus-value

Le critère principal de la BEKB | BCBE ne repose pas sur des considérations bénéficiaires à court terme, mais sur des objectifs financiers valables à long terme et clairement définis. Cet objectif consiste à générer un «free cash flow» (fonds nets générés) à hauteur de 800 millions à 1 milliard de francs sur une période de dix ans. De 2003 à 2011, les fonds nets générés cumulés ont dépassé cet ordre de grandeur, avec 1150 millions de francs générés. Les écarts peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction de la situation économique et du montant des investissements. Il est prévu de distribuer sur une période de dix ans la moitié des fonds nets générés jusqu'en 2012 aux propriétaires et de garder l'autre moitié pour le développement de la banque. La BEKB | BCBE dispose d'un modèle de défraiment limité et portant sur le long terme. Une prime de développement durable est versée à tous les collaborateurs après dix ans, pour autant que des fonds nets générés (free-cash-flow) d'au moins 500 millions de francs aient été réalisés.

Fort ancrage auprès de la clientèle

La proximité et les liens entretenus avec plus de 500000 clients ainsi que l'ancrage dans leur espace économique et de vie constituent un important facteur de succès de la BEKB | BCBE.

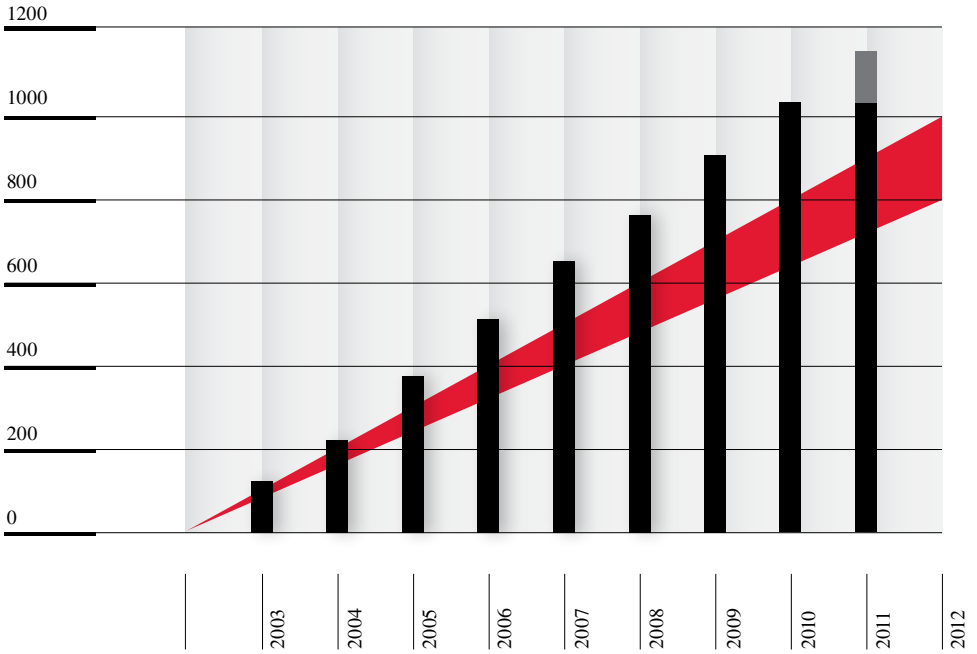
Accès attractifs à la banque

La banque entend offrir un conseil et un suivi global, personnalisé, et taillé à la mesure des

Fonds nets générés (FNG) supérieurs aux objectifs

Free cash-flow
en millions de CHF

— Objectif à 10 ans



besoins de la clientèle. Le personnel est atteignable rapidement et personnellement.

Trois accès à la banque s'offrent à notre clientèle:

- sièges bancaires fixes;
- banques mobiles;
- cyberbanque.

Les sièges bancaires fixes représentent toujours la forme d'accès la plus utilisée. Avec 79 sièges dans les cantons de Berne et de Soleure, la BEKB | BCBE est géographiquement bien ancrée dans la région. Le réseau des sièges est continuellement adapté aux besoins de la clientèle, notamment en faisant jouer des partenariats locaux. La transformation des établissements bancaires en banques ouvertes et conviviales, présentant une identité visuelle uniforme, suit son cours. A Jegenstorf, un nouveau siège a ouvert, tandis qu'à Sumiswald, le siège a déménagé de son ancien emplacement près de la gare vers un site plus central.

Des guichets mobiles avantageux sont en outre en service. Les «banques itinérantes» desservent actuellement 18 localités dans le Seeland bernois, en Haute-Argovie, sur la rive droite du lac de Thoune et dans la région Thal/Gäu dans le canton de Soleure.

La cyberbanque est un troisième canal de distribution proposé à la clientèle. Il s'agit d'une banque sans guichets, une banque directe avec une panoplie de produits exhaustifs à prix nets. Il y est possible de liquider ses affaires bancaires 24 heures sur 24 par voie électronique. On peut interroger les informations de dépôt et de compte et passer soi-même des ordres de bourse ou de paiement, indépendamment des heures d'ouverture des guichets. Le client est à même de liquider ses affaires bancaires à partir de son domicile ou en déplacement, que ce soit par téléphone, fax, Internet ou par courrier postal.

Une banque de proximité – offres en faveur des familles

Les offres destinées familles ont été renforcés. Quelque 5000 personnes ont assisté à la journée-famille organisée en juin à Soleure. Les journées-famille sur le Gurten, à Thoune, à Interkaken, à Grindelwald ainsi qu'à Bienne, à Tramelan et à Reconviliers ont elles aussi connu un franc succès. A Thoune, Interlaken, Bienne et Reconvilier, les concerts de l'orchestre des Jeunes musiciens bernois ont à nouveau connu un vif succès. Les deux spectacles de Peach Weber à Frutigen et à Thoune se sont joués à guichets fermés.

De nombreuses manifestations informatives sur la «réhabilitation écologique» et la «modernisation énergétique» ont été organisées en partenariat avec le WWF et Energie Zukunft Schweiz. A cette occasion, des propriétaires immobiliers ont été conseillés par des spécialistes et informés des diverses possibilités de financement. Depuis 2011, la BEKB | BCBE présente sur la nouvelle plateforme www.bcbe.ch/familles des idées d'excursion sélectionnées dans diverses régions des cantons de Berne et de Soleure destinées aux familles.

Le Zentrum Paul Klee organise depuis 2006 chaque année une académie d'été. Outre les classes pour professionnels, des manifestations sont proposées à un large public. Dans le cadre de son engagement en faveur de la formation, la BEKB | BCBE prend à sa charge les frais d'exploitation et les bourses d'étude. A cet effet, la banque a créé la fondation «Académie d'été au Zentrum Paul Klee».

Des concerts, des pièces de théâtre, des apéros thématiques (art, entrepreneurs, bourse), ainsi que des manifestations spéciales portant sur la planification financière et de la prévoyance, le

private banking, l'épargne, la constitution d'un patrimoine, ont été proposés. Pour les enfants, la banque a organisé des manifestations ludiques BIMBO; pour les jeunes, l'opération bonus<26, lancée en 2010, a été poursuivie. Outre des formules bancaires attractives, les membres bonus<26 bénéficient d'une STUcard avec fonction Maestro qui leur ouvre droit à une kyrielle d'avantages et de promotions. Plus de 100000 personnes en tout ont été interpellées pendant l'année sous revue lors de manifestations, de journées «Bien volontiers!» et de campagnes de promotion.

Soutien aux nouvelles entreprises, renforcement du partenariat avec les PME

L'objectif de la BEKB | BCBE est de favoriser en particulier les petits et moyens engagements. Les PME et les artisans sont conseillés et suivis individuellement par la BEKB | BCBE. Dans plus de 95 pour cent des cas, les décisions de financement sont prises par les conseillers au niveau des sièges.

La BEKB | BCBE entend soutenir les entreprises en devenir et les PME innovantes à l'aide d'un concept d'encouragement comprenant trois piliers.

- Avec le premier pilier, la BEKB | BCBE finance de nouvelles entreprises et la croissance. Pour leurs besoins financiers, une limite-cadre inchangée de 175 millions de francs était à leur disposition en 2011. En fin d'année, 107 millions de francs avaient été attribués. Il reste donc encore une marge de manœuvre pour les financements futurs de nouvelles entreprises et de PME innovantes. Pendant l'année sous revue, 33 projets ont bénéficié de contributions pour un montant

de 17 millions de francs. 799 places de travail ont ainsi été soutenues dans toutes les régions du rayon d'action de la BEKB | BCBE.

- Le deuxième pilier est destiné au règlement des successions. A cet effet, la BEKB | BCBE a fixé une limite-cadre de 50 millions de francs. Dans le rayon d'action de la banque, on recense quelque 45000 PME, dont 1500 sont confrontées chaque année au problème de la succession. Souvent, l'entreprise peut être léguée à la génération suivante. Il est aussi possible qu'elle soit transférée à la direction dans le cadre d'un management buy-out ou qu'elle soit reprise par des tiers. Dans tous les cas, la BEKB | BCBE met à disposition des instruments pour le financement de la succession. En 2011, 30 projets pour un montant total de 17 millions de francs ont été autorisés. De la sorte, 251 places de travail ont pu être maintenues. En fin d'année, la limite-cadre pour les règlements de succession était utilisée à raison de 28 millions de francs.

- Le troisième pilier est réservé au financement de capital d'amorçage. Conjointement avec l'école supérieure de technique et d'informatique de Bienne (HTI), la BEKB | BCBE a créé en 2005 une fondation pour l'innovation technologique (STI) dotée d'un capital augmenté entre-temps à 10 millions de francs. Les diplômés, collaborateurs scientifiques et professeurs de cette école sont encouragés à fonder des entreprises «spin-off» et sont soutenus en conséquence. L'idée est de transférer rapidement les derniers résultats de la recherche dans la pratique entrepreneuriale. Les entreprises qui réussissent grâce à cet engagement pour les innovations technologiques contribuent pour beaucoup à la croissance économique qualitative dans le rayon d'action de la BEKB | BCBE. Désormais,

des start-up bernoises avec une innovation technologique sans rapport direct avec HTI pourront être financées.

La BEKB | BCBE a conclu un deuxième partenariat dans les secteurs de la médecine bio, de la biotechnologie, technique médicale et diagnostic avec BioMedCredit AG. Cette société couvre les lacunes de financement des PME déjà établies, mais en phase d'expansion. A cet effet, la BEKB | BCBE a fixé un cadre financier de 30 millions de francs.

Avec la création d'une fondation pour le développement de clusters sectoriels englobant de petites et moyennes entreprises innovatrices, la BEKB | BCBE a encore renforcé son concept PME dans le domaine du financement d'amorçage en 2007. De nombreuses petites entreprises hautement spécialisées sont actives dans le rayon d'action de la BEKB | BCBE dans les domaines de la mécanutention, de la robotique, de l'assainissement, de la mécanique de précision et du traitement de surfaces. C'est pourquoi, la fondation pour le développement de clusters sectoriels a créé la société AM-Tec Kredit AG qui finance des PME du secteur de la technologie de l'automatisation. AM-Tec Kredit AG est dirigée par un team de gestionnaires indépendant de la banque. Les fonds correspondants sont proposés, soit comme prêts de croissance à long terme, soit exceptionnellement comme financements de participations. La BEKB | BCBE a mis à disposition de la fondation un capital de 30 millions de francs.

Avec le soutien de PME innovatrices, la BEKB | BCBE contribue au renforcement, au développement et à l'assurance de l'avenir de l'espace économique et de vie commun. Ces

entreprises créent les places de travail et d'apprentissage de demain et génèrent l'assiette fiscale future. Les nouvelles entreprises d'aujourd'hui seront les piliers de l'économie de demain. Elles contribuent à la croissance économique dans le rayon d'action de la BEKB | BCBE.

La BEKB | BCBE dans le canton de Soleure

En fin d'année 2011, 34 collaboratrices et collaborateurs (corrigé du temps partiel) parfaitement au courant des usages locaux conseillaient la clientèle dans le canton de Soleure: dans les sièges sis à la Hauptgasse et à la Gurzelngasse à Soleure, ainsi que dans ceux de Granges, Balsthal et Hägendorf et enfin dans les communes de Oensingen, Egerkingen, Wangen près d'Oltten et Härkingen, desservies par une banque mobile. En sus de la représentation inaugurée à Soleure en 1999 qui sert des services en matière de private banking, les autres sièges offrent à la clientèle d'épargne et hypothécaire ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des services bancaires exhaustifs et un conseil personnalisé sur place.

Qualité de service durable

Culture d'entreprise

La BEKB | BCBE veille à la satisfaction de la clientèle en privilégiant la proximité et les liens culturels qui nous rassemblent, mais également la confiance et l'amabilité. Elle assure la sécurité par une communication transparente et une politique d'affaires qualitative axée sur le long terme.

L'orientation de la banque a fait l'objet d'une intense réflexion résumée de manière très accessible dans les ouvrages «Dans l'axe de notre politique», «Culture d'entreprise» et «Principes régissant la qualité du service». Les valeurs qui sous-tendent la culture d'entreprise sont l'ouverture et la transparence, une communication crédible, la responsabilité personnelle des collaborateurs et un état d'esprit élevé en devise: «Bien volontiers!». La BEKB | BCBE prône l'action réfléchie, ciblée et prévoyante à tous les échelons, selon le principe de la proportionnalité et de l'autocontrôle du travail. Chaque année, les collaboratrices et les collaborateurs définissent leurs objectifs personnels pour améliorer la satisfaction des partenaires et accroître la valeur de la BEKB | BCBE, conformément à l'esprit des ouvrages susmentionnés.

Personnel et banque ancrés dans les régions

La BEKB | BCBE est présente dans toutes les régions du canton de Berne et dans le canton de Soleure. La banque offre plus de 1400 emplois attractifs totalisant une masse salariale de quelque 119 millions de francs, forme à peu près un quart de tous les apprentis de banque du canton de Berne et contribue à l'accroissement des revenus fiscaux.

A l'image de leur banque, les collaboratrices et collaborateurs de la BEKB | BCBE sont attachés à leur région. Ils constituent le capital sans lequel la banque ne pourrait faire face à la concurrence. Les clientes et les clients peuvent compter sur leur engagement. Les conseillères et conseillers à la clientèle sont au bénéfice d'une formation ciblée. L'efficacité de la formation et l'application des standards de qualité

sont vérifiées par des tests et examens externes et internes ainsi que par d'autres mesures de controlling. La relève n'est pas en reste. A fin 2011, la BEKB | BCBE comptait 131 apprentis et assistants en formation. Relevons que 36 apprentis ont achevé avec succès leur formation de base à la BEKB | BCBE. Depuis 1993, la moyenne des notes en connaissances professionnelles a toujours dépassé la moyenne suisse. Ce résultat réjouissant a également pu être atteint en 2011. Depuis 2004, la BEKB | BCBE offre aux étudiants de l'école moyenne, après la maturité, un stage de 18 mois pour embrasser une carrière bancaire. Ce stage est certifié par l'Association suisse des banquiers.

La participation du personnel a été stimulée, dans la mesure où il a la possibilité d'acquérir chaque année des actions de la BEKB | BCBE. Les actions nominatives, bloquées pendant cinq ans, ont été cédées au printemps 2011 au prix de 100 francs. La différence par rapport au prix du marché a été imputée aux charges du personnel. A fin 2011, le personnel détenait quelque 4 pour cent du capital-actions de la BEKB | BCBE. La BEKB | BCBE dispose depuis 2005 d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Avec celui-ci, 2 500 000 actions nominatives au maximum peuvent être émises dans le cadre du programme d'intéressement des collaborateurs et des cadres.

Standards de qualité élevés et écologie d'entreprise moderne

En tant que première banque suisse d'importance, la Banque Cantonale Bernoise (BEKB | BCBE) avait obtenu en 2002 déjà le certificat ISO 9001 pour l'ensemble des processus, services et sièges, ce qui documente à

l'évidence la qualité élevée de ses standards de services. Durant l'exercice sous revue, la BEKB | BCBE a été certifiée pour la troisième fois pour l'ensemble de la banque.

Ces dernières années, la BEKB | BCBE a développé successivement son management de l'environnement. Le management de l'environnement est certifié conforme à la norme ISO 14001 depuis novembre 2004. Fin 2007, la BEKB | BCBE a formulé pour la première fois une Charte de développement durable, qui a remplacé la charte environnementale précédente. Durant l'exercice sous revue, la BEKB | BCBE a adopté une charte de développement durable pour les années 2012 à 2015. Ainsi, la BEKB | BCBE reconnaît sa responsabilité économique, écologique et sociale et s'engage à améliorer constamment ses performances en fait de durabilité. A cet égard, la banque tient compte des aspects de durabilité dans ses produits et services bancaires, dans l'exploitation bancaire ainsi que dans son rôle d'employeur et d'acteur de la société. Avec son hypothèque environnement, la BEKB | BCBE dispose depuis le 1^{er} mai 2011 dans sa gamme de produits d'un instrument de financement attractif pour les rénovations à caractère durable. La BEKB | BCBE aborde les thèmes de la durabilité et adopte une communication ouverte et transparente quant à ses performances. Le respect de normes écologiques et éthiques fondamentales fait d'ailleurs partie intégrante du contrôle des crédits. Dans le segment des placements, l'offre comprend des produits prenant spécifiquement en considération de protection de l'environnement et de durabilité. Depuis 2001, la BEKB | BCBE a réduit ses charges environnementales directes et indirectes de plus de moitié; elle s'est en outre fixé pour objectif de les réduire de 5% supplémentaires d'ici

à 2015. Durant l'exercice sous revue, la BEKB | BCBE a, pour la première fois, entièrement compensé ses émissions de CO₂ et atteint la neutralité carbone. Pour y parvenir, elle a soutenu des projets dans son espace économique visant à réduire les émissions de CO₂. En plus de contribuer à la sauvegarde de l'environnement, la BEKB | BCBE favorise le maintien de postes de travail dans la région.

L'agence de notation de durabilité oekom research a attribué à la BEKB | BCBE le label de qualité «Prime». En comparaison intra-sectorielle, la banque fait ainsi partie des sociétés aux meilleures performances dans le domaine écologique et social.

Comportements évolutifs: trade-net.ch et money-net.ch

Services en ligne de la BEKB | BCBE

Ces quinze dernières années, la cyberbanque de la BEKB | BCBE a sans cesse adapté et développé ses services en fonction des besoins de la clientèle. Les résultats obtenus sont réjouissants, grâce notamment à la simplicité et à la transparence des produits et à un traitement efficace et de haute qualité. Outre la liste de compléments au mot de passe, une clef USB ainsi qu'un Internet Passport biométrique avec carte-signature sont proposés à la clientèle pour garantir un accès sécurisé aux portails Internet. L'accès au moyen d'appareils mobiles est possible et continue d'être développé.

Les résultats de la cyberbanque sont très réjouissants: en 2011, elle a réalisé une nouvelle fois une contribution de couverture positive.

A travers la cyberbanque, les investisseurs peuvent négocier directement à la bourse, à des

conditions avantageuses, en passant par **trade-net.ch**. Ils ont accès aux places boursières les plus importantes du monde. Ils achètent et vendent des papiers-valeurs en ligne, à des conditions de courtage avantageuses. Ils peuvent accéder aux cours en temps réel de SIX, et des graphiques et instruments d'analyse ainsi que «Trade», un hebdomadaire électronique produit en partenariat avec la NZZ, sont à leur disposition. Le paquet trade-net.ch leur permet de procéder gratuitement au trafic des paiements, indépendamment des heures d'ouverture des guichets. L'offre comprend, en outre, une possibilité de gestion automatique des comptes et d'investissement en parts de fonds. Ces services sont disponibles en allemand, français et anglais. Les informations souhaitées, clairement structurées, apparaissent sur la page d'accueil personnalisée de trade-net.ch. Il est possible d'expérimenter le système, sans encourir de risques, en se confectionnant un portefeuille virtuel, des watchlists et limitminders. Afin que les clients trade-net puisse accéder à la plateforme boursière en tout temps et en tout lieu, la cyberbanque a développé une App iPhone et un site web mobile. Ceux-ci permettent d'accéder directement aux fonctions myTrade-net, de consulter les dépôts et de saisir des ordres boursiers. Par ailleurs, l'utilisateur dispose à tout moment des dernières informations boursières. Plus de 35 000 clientes et clients effectuent leurs transactions boursières en ligne en toute indépendance.

Avec **money-net.ch**, une solution innovatrice a été trouvée en matière de planification budgétaire et de tenue de comptes de ménage. Ce produit est proposé à la clientèle en collaboration avec la Communauté de travail des offices suisses d'orientation budgétaire. La clientèle

peut non seulement procéder aux opérations bancaires usuelles, mais aussi établir son budget individuel et ouvrir, au gré de ses préférences, des comptes pour les diverses rubriques du budget. Les deux offres sont continuellement adaptées aux besoins de la clientèle. Quelque de 100 000 clientes et clients de la BEKB | BCBE effectuent leurs opérations bancaires via Internet, où ils y ont la possibilité d'opter pour l'e-compte, ce qui leur permet de renoncer aux avis bancaires sur support papier. La cyberbanque produit également des services bancaires pour des tiers qu'elle ne cesse de développer. money-net.ch a développé le paquet familial «family-net.ch» pour le compte de *La Immobilière*; celui-ci contient une hypothèque familiale, un compte maison, une assurance ménage ainsi que des services supplémentaires tels qu'une réduction sur les avoirs REKA, un service fiscal et un service téléphonique de renseignement juridique initial. Il a été introduit avec succès sur le marché et commercialisé en exclusivité dans des agences choisies de *La Immobilière* dans 35 localités.

Technologie de l'information à la BEKB | BCBE et chez RTC/HP Banking Service Center

Depuis plus de 35 ans, la BEKB | BCBE externalise dans une large mesure les processus relevant de la technologie de l'information (TI) à la société Real-Time Center AG (RTC).

RTC et Hewlett-Packard (HP) ont signé fin avril 2010 un contrat de collaboration valable jusqu'en 2030, décidant ainsi de fonder en commun un Banking Service Center (BSC) à Berne. Par ce biais, le site de Berne a été préservé à long terme, et l'exploitation TI fiable

d'IBIS3G garantie et le renouvellement IBIS ont été assurés. Le BSC profite de l'expérience de longue date de RTC dans les domaines de l'outsourcing IT et des logiciels bancaires, et HP peut offrir des services de hosting, d'application et de support pour les prestataires de service financiers en Suisse et dans toute l'Europe. En raison de son expérience internationale et de son expertise dans ce secteur, HP est un partenaire idéal s'agissant de l'exploitation et du développement de deux centres de données environs de Berne et de la solution de services bancaire globale IBIS3G®. Depuis le 1^{er} mai 2010, la responsabilité de l'exploitation et du développement de IBIS3G® ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs RTC est aux mains de HP BSC. Durant le week-end de Pâques 2011, l'application d'administration de titres Legando a été intégrée avec succès dans IBIS3G® dans le HP Banking Service Center Berne. Au mois d'août, la nouvelle application de guichet a été implémentée.

Société de production Entris Operations AG

La RBA Holding (RBA) et la BEKB | BCBE ont externalisé certains processus de traitement dans la société de production commune Entris Operations AG. La société est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008. RBA-Holding et la BEKB | BCBE détiennent chacune une participation de 50 pour cent dans Entris Operations AG. Les instituts partenaires ont regroupé leur gestion des titres et leur trafic des paiements et ont doté la société de production commune des collaborateurs et infrastructures correspondants. Avec cette joint venture, près de 220 collaborateurs procèdent à quelque 62 millions de

transactions en matière de trafic des paiements par an et gèrent un volume en dépôt de quelque 35 milliards de francs pour le compte de plus de 50 banques. Entris Operations AG est la première plateforme interbancaire de cette nature en Suisse. En 2010, le contrat de coopération avec Entris Operations AG a été prolongé de 5 ans jusqu'en 2017. Depuis 2011, Entris Operations AG traite les transactions sur deux plateformes TI, IBIS3G® et Finnova

Amélioration de la rentabilité

Grâce à des produits et des déroulements de travail simplifiés ainsi qu'à une meilleure utilisation des capacités, le rapport entre charges d'exploitation et produit d'exploitation (cost-income-ratio) s'est situé dans la fourchette visée de 50 à 55 pour cent. Les déroulements de travail dans les activités concernant la clientèle privée et commerciale ainsi que la gestion de fortune ont encore été optimisés, et le soutien informatique des conseillers à la clientèle (principe de la saisie unique des données) renforcé.

La plateforme bancaire IBIS3G® ainsi que des processus d'automatisation étendus ont résulté en des gains d'efficacité supplémentaires. Depuis début 2004, la BEKB | BCBE réalise l'insourcing du négoce et du traitement de titres pour la Banque Cantonale du Jura. La rentabilité et l'utilisation des capacités du réseau de sièges fait l'objet d'une surveillance régulière. Les heures d'ouverture des guichets sont devenues plus flexibles.

Forme juridique moderne pour la BEKB | BCBE

Société anonyme depuis 1998

Par suite de l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BEKB | BCBE, fondée en 1834, en société anonyme de droit privé selon CO 620 ss est devenue effective. Relevons qu'elle est la première banque cantonale à avoir franchi ce cap. Depuis 1992, le peuple bernois, le Grand Conseil et le gouvernement se sont maintes fois prononcés en faveur d'une BEKB | BCBE indépendante, avec centre de décision dans le canton de Berne.

Le 1^{er} octobre 1999, l'art. 3a révisé de la loi sur les banques est entré en vigueur. Depuis ce moment, sont réputés éléments constitutifs d'une banque cantonale un acte législatif cantonal et la détention par le canton d'une participation de plus d'un tiers du capital et des droits de vote. L'aménagement concret (forme juridique, mandat, garantie de l'Etat) est affaire des cantons.

Grâce à la stricte répartition des responsabilités entre propriétaires et organes de la banque, l'influence politique exercée sur la banque a décliné et le recentrage sur des critères purement commerciaux a été renforcé. Le canton et la banque bénéficient ainsi d'une marge de manœuvre accrue. Avec le changement de la forme juridique, la stratégie axée sur la propriété de l'Etat a été accentuée et jette les bases des activités opérationnelles de la BEKB | BCBE. Le mandat de prestation stipule le maintien d'une banque indépendante, efficace et active dans l'ensemble des régions, dont le centre de décision doit rester dans le canton de Berne.

Large ancrage avec plus de 64 000 actionnaires

Avec plus de 64 000 actionnaires, la BEKB | BCBE compte parmi les dix sociétés ouvertes au public les plus largement ancrées en Suisse. A fin 2011, 48,5 pour cent des actions étaient largement réparties dans le public (free float), 51,5 pour cent étant détenues par le canton de Berne.

– Depuis la transformation de la banque en société anonyme, il y a treize ans, le nombre de ses copropriétaires a plus que décuplé. Depuis 2011, les actionnaires disposent de leur bulletin semestriel d'information sur la BEKB | BCBE intitulé «Actualités».

Depuis 2000, les actions sont cotées dans le segment «domestic standard» de SIX Swiss Exchange. La cotation à la Bourse à la Berne eXchange (BX) a été maintenue.

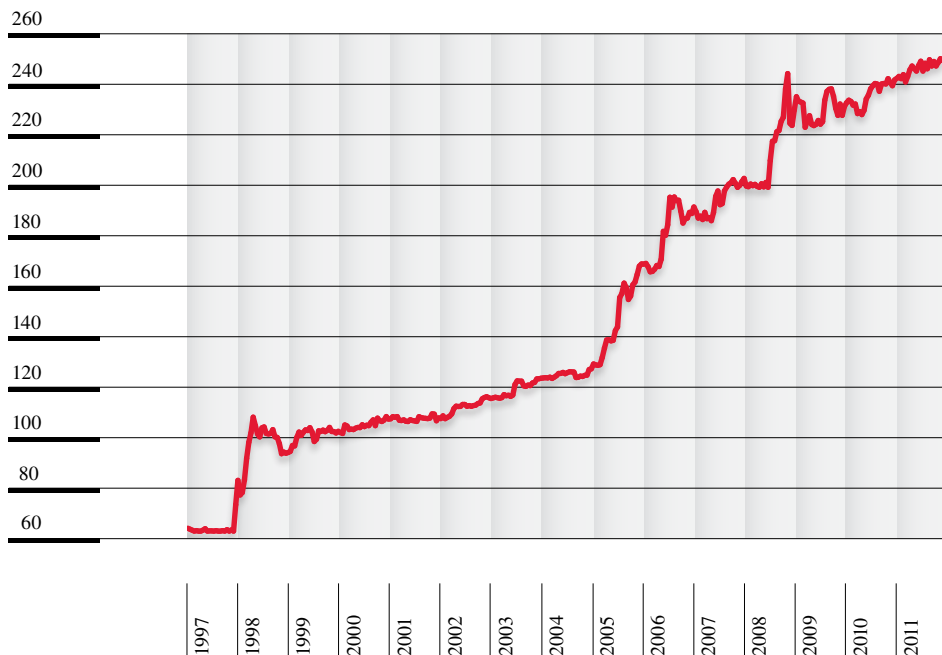
Evolution du cours de l'action nominative de la BEKB | BCBE

A fin 2011, l'action nominative de la BEKB | BCBE (numéro de valeur: 969 160, ISIN: CH0009691608) notait à 249.1 francs, contre 242.0 francs en début d'année (+2,93 pour cent). La capitalisation boursière de la banque a ainsi atteint 2,32 milliards de francs au 31.12.2011.

En 2011, 641 242 actions nominatives de la BEKB | BCBE ont changé de main, dont 164 772 par le biais de Berne eXchange (BX) et 476 470 par celui de la SIX Swiss Exchange. En termes de valeur, le chiffre d'affaires s'est monté à 129,6 millions de francs. Le plus fort chiffre d'affaires a été réalisé en août avec 121 339 actions échangées, alors que les trans-

Cours 1997 – 2011 de l'action nominative¹ BEKB | BCBE (cours payé; moyenne mobile)

CHF



Capital-actions au 31.12.2011:
CHF 186.4 millions, répartis en 9 320 000
actions nominatives à CHF 20 de valeur nominale

¹ Jusqu'au 3.5.1999 bons de participation

actions les plus faibles ont été observées en avril avec 27 983 actions échangées.

A fin 2011, moins de 1 pour cent des 9 320 000 titres se trouvaient dans le portefeuille de la banque pour ses propres activités de négoce. En fin d'année, 163 000 actions figuraient dans le treasury stock. Celui-ci peut être utilisé pour des émissions de droits de souscription et l'intéressement des collaborateurs. Depuis la décision du souverain bernois en 1997 en faveur de la transformation de la forme juridique de la BEKB | BCBE, le cours a plus que triplé.

Dividende

Le 17 mai 2011, l'assemblée générale a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2010 et décidé d'augmenter le dividende de 4.80 à 5.10 francs par action. De la sorte, le dividende a été augmenté pour la quatorzième fois consécutive.

En raison du résultat positif et des assises financières solides de la BEKB | BCBE, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 15 mai 2012 un dividende de 5.30 francs.

Renforcement financier du canton

La contribution financière au canton est considérable et totalise plus de 1,6 milliard de francs depuis 1998 par le remboursement de capital de dotation/capital-actions, le placement d'actions, l'indemnisation des droits de souscription, l'indemnisation de la garantie de l'Etat, les dividendes et les impôts. Les pouvoirs publics ont comptabilisé en 2011

61,3 millions de francs sous forme de dividendes, impôts et rémunération de la garantie de l'Etat.

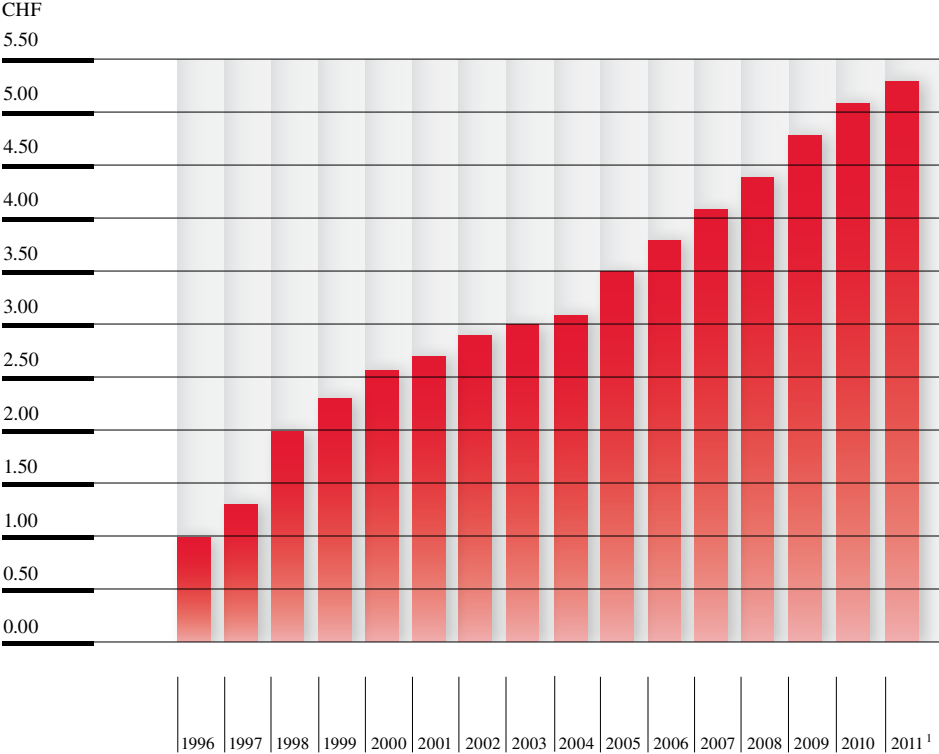
Indemnisation de la garantie de l'Etat

Conformément à la Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise, la BEKB | BCBE indemnise depuis l'exercice 1998 la garantie de l'Etat à raison de 3 à 6 points de base sur les fonds étrangers garantis. En 2011, la banque a dû verser une indemnité de 3 points de base ou 3,3 millions de francs au canton, vu sa forte dotation en fonds propres. L'organe de révision externe Ernst & Young a souligné dans son rapport annuel l'absence de risques pour le canton quant à un éventuel recours à la garantie de l'Etat, vu la situation financière de la banque, notamment en raison de l'excédent de fonds propres et des correctifs de valeur et provisions constitués au titre de la prévoyance des risques.

Stratégie actionnariale du canton et abolition de la garantie de l'Etat

Le canton de Berne et l'économie bernoise sont intéressés à disposer d'une banque cantonale forte avec centre de décision dans le canton de Berne. C'est sur ce constat que repose l'engagement du canton en faveur de la BEKB | BCBE. Le placement d'actions du portefeuille du canton jusqu'à atteindre la part cantonale prescrite par la loi a pu être réalisé en grande partie en l'espace de dix ans. Par ailleurs, la garantie de l'Etat en faveur de la BEKB | BCBE est abolie successivement, ceci alors que la BEKB | BCBE est en posi-

Evolution du dividende par action 1996 – 2011



¹ Selon proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

tion de force. La modification ad hoc de la loi a été approuvée par le Grand-Conseil en automne 2004, ceci sur motion du Conseil-exécutif et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Dans une première étape, la garantie de l'Etat a été limitée au 1^{er} janvier 2006 aux fonds d'épargne jusqu'à 100 000 francs par client et aux emprunts obligataires. L'extinction définitive de la garantie de l'Etat interviendra à fin 2012. La clientèle de la BEKB | BCBE, à l'instar de celle d'autres banques, bénéficie de la protection légale des déposants. Pour les emprunts émis avant cette date, la garantie de l'Etat sera maintenue jusqu'à leur maturité.

Données essentielles sur l'exercice

Le rapport donne une image précise de la fortune, de la situation financière et de la capacité bénéficiaire de la banque. Par ailleurs, toutes les réserves apparaissent clairement, tandis que les provisions ont été réparties en fonction des activités de l'établissement.

Précisons également que le rapport de gestion 2011 a été établi conformément aux dispositions légales en la matière (article 23–28 OLB) et aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La clôture individuelle au 31.12.2011 a été opérée conformément aux directives FINMA (circ.-FINMA 08/2) d'établissement des comptes ainsi qu'à l'article 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de la SIX. La clôture individuelle est dans le même temps conforme à la clôture individuelle statutaire au sens du chiffre 1f des directives d'établissement des comptes. Dès l'exercice 2011, les comptes consolidés ne seront plus établis (page 184).

Les principes comptables et d'évaluation sont, quant à eux, expliqués en annexe (pages 83 à 95).

L'environnement économique

Après une phase de redressement de deux ans environ, l'économie mondiale s'est continuellement refroidie dès le deuxième trimestre 2011. En même temps, la dynamique de croissance entre les pays émergents et les pays industrialisés prenait une direction inverse. En particulier les pays périphériques de la zone euro, en proie à des déficits budgétaires incontrôlables, des dettes publiques élevées et des taux de chômage en hausse, se retrouvent sous une pression grandissante.

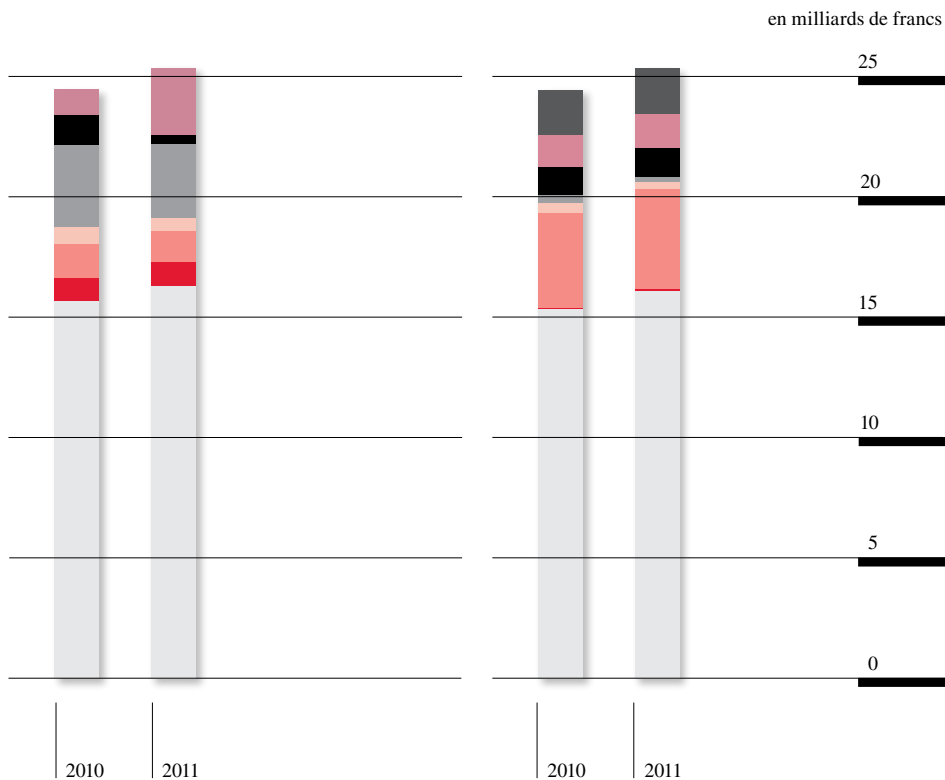
En Suisse, le PIB réel a, selon les estimations du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), grimpé de 1,8% en 2011. La croissance a principalement été portée par la consommation privée et les investissements de construction. Les entreprises exportatrices et le secteur du tourisme ont, quant à eux, souffert de la force du franc. Dès la mi-juin, l'appréciation du franc suisse s'accélérait. Le 3 août 2011, la Banque nationale suisse (BNS) annonçait des mesures visant à endiguer cette tendance: elle vise depuis un Libor à trois mois aux alentours de zéro, rresserrant pour cela la fourchette objectif de ce dernier à 0–0,25 pour cent. Dans le même temps, elle augmentait les liquidités sur le marché en franc suisses. En plusieurs étapes, elle a relevé de 30 milliards environ à 200 milliards la limite des avoirs que les banques détiennent en comptes de virement à la BNS. Par ailleurs, le 6 septembre 2011, elle fixait un cours de change minimal de 1.20 franc par euro, valeur qu'elle a jusqu'à présent pu défendre avec succès. En raison de la politique expansive de la BNS, le niveau des intérêts a poursuivi leur descente, la courbe des intérêts s'aplanissant.

Les phénomènes suivants ont été observés au cours de l'exercice:

- la Suisse a connu une croissance économique solide au premier semestre;
- dès le deuxième semestre, divers branches de l'économie étaient à la lutte avec le refroidissement de la conjoncture en Europe et le franc fort;
- les chiffres d'affaires du commerce de détail ont subi les effets du tourisme d'achat des Suisses dans les pays limitrophes;
- le taux de chômage a reculé de 3,8 pour cent en janvier à 2,8 pour cent en été, pour remonter à 3,3 pour cent au mois de décembre;

Evolution des actifs en 2011

Evolution des passifs en 2011



- Autres actifs
- Placements sur le marché monétaire
- Immobilisations financières, portefeuille de négoce, participations
- Créances sur les banques
- Collectivités de droit public
- Autres créances sur la clientèle
- Créances hypothécaires

- Autres passifs
- Fonds propres
- Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage
- Emprunts
- Obligations de caisse
- Autres engagements envers la clientèle
- Engagements envers les banques
- Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

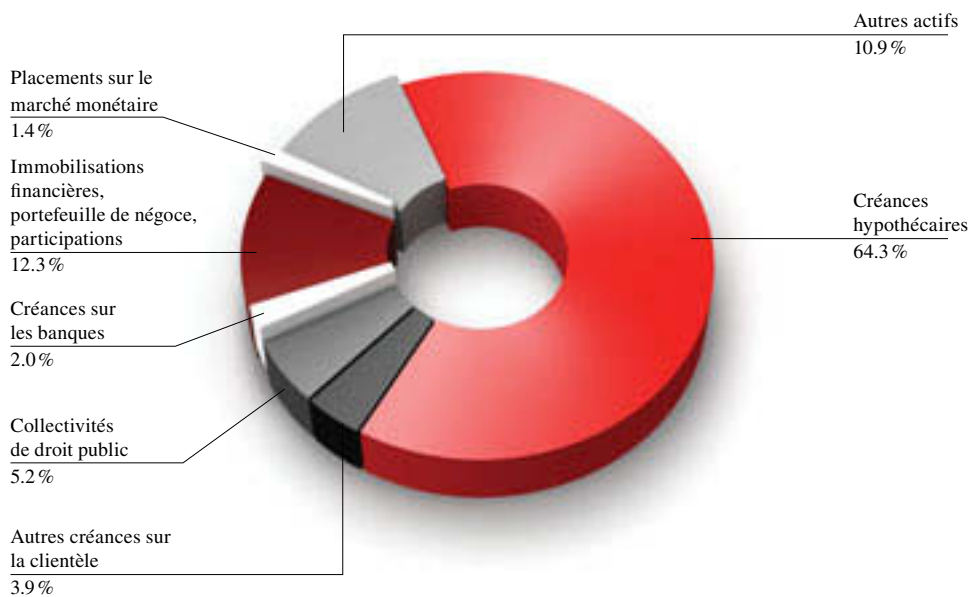
- le renchérissement annuel moyen mesuré à l'aune des prix à la consommation se montait à 0,4 pour cent;
- le prix du pétrole (Brent) est passé de 92.49 dollars US fin 2010 à 125.04 dollars US fin avril pour redescendre à 107.62 dollars US fin décembre;
- le taux Libor du marché monétaire à trois mois se rétractait à 0,05 pour cent jusqu'à la fin de l'année;
- le rendement à dix ans des obligations de la Confédération a atteint une valeur historiquement basse à fin décembre, à 0,74 pour cent;
- le Swiss Market Index (SMI) a fléchi d'environ 7,8 pour cent par rapport à l'année précédente.
- Evolution dans le canton de Berne
- Dans le canton de Berne, les diverses branches ont connu une marche des affaires différenciée. A l'exception de la branche horlogère, les entreprises exportatrices, avant tout l'industrie des machines et des véhicules, de la métallurgie et de la chimie et matières plastiques ont souffert à la fois du refroidissement conjoncturel mondial et de la force du franc suisse. Les entreprises de la branche papier, édition et impression ainsi que bois et autres non-métaux n'ont pu, en 2011, rééditer leurs performances de 2010. La branche de l'alimentation, boissons et tabac, soumise à des influences saisonnières, s'est révélée volatile.
- Selon l'Office fédéral de la statistique, 38 420 logements ou 0,94 pour cent du parc immobilier suisse étaient inoccupés au 1^{er} juin 2011. Dans le canton de Berne, ce chiffre était de 6580, soit 1,26 pour cent du parc immobilier (523 000 logements). L'indice des prix de l'immobilier publié par

Wüest & Partner AG pour les maisons individuelles a crû dans le canton de Berne de 3,7 pour cent en 2011, celui des logements en propriété de 3,3 pour cent, et celui des locatifs de 3,1 pour cent. Comme durant l'exercice précédent, le canton de Berne occupe, avec 4,6 millions de nuitées de janvier à novembre 2011, le second rang derrière le canton des Grisons (4,9 millions), mais devant les cantons de Zurich (4,1 millions), du Valais (3,7 millions) et de Genève (2,6 millions). A l'instar des autres régions suisses, la situation sur le marché du travail bernois s'est améliorée. Selon les chiffres du SECO, le nombre de chômeurs a baissé de 14 206 fin décembre 2010 à 9587 fin juin 2011 pour remonter, surtout au quatrième trimestre, à 11 783 fin décembre 2011. En conséquence, le taux de chômage est passé de 2,7 pour cent début janvier à 1,8 pour cent à la mi-2011 pour s'établir à 2,3 pour cent en fin d'année. Le taux de chômage moyen pour 2011 se monte à 2,1 pour cent (2010: 2,8 pour cent).

La concurrence entre banques est restée vive. Ainsi,

- les engagements envers la clientèle (épargne, placements) ont augmenté, tandis que les liquidités de la clientèle sont demeurées élevées;
- le prix des hypothèques à taux fixe est tombé en deçà de son niveau de l'année précédente;
- des signes de surchauffe se sont manifestés sur certains segments du marché immobilier;
- les nouvelles technologies visant une simplification et une rationalisation de la production ont favorisé les ajustements structurels dans l'administration et dans la vente. Les

Structure des actifs à fin 2011



fusions et les dispositifs de rationalisation ont permis de libérer de la main d'œuvre.

Dans un tel environnement, la BEKB | BCBE s'est concentrée sur les tâches suivantes: l'approfondissement de ses relations commerciales; l'acquisition de nouveaux clients dans les cantons de Berne et de Soleure; le maintien de la qualité du portefeuille de crédits; le placement sécurisé de ses importantes liquidités; la normalisation des processus de travail ISO 9001 (management de la qualité/qualité des services) et 14001 (management environnemental/développement durable); le développement de la banque virtuelle; l'optimisation des charges d'investissement, d'exploitation et de personnel.

Bilan

La somme du bilan a augmenté de 0,9 milliard de francs à 25,2 milliards.

Les créances totales sur la clientèle à fin 2011 représentent 73,4 pour cent des actifs (73,9 précédemment), les immobilisations financières, le portefeuille de négoce et les participations 12,3 pour cent (14,1), les créances sur les banques 2 pour cent (2,8) et les placements sur le marché monétaire 1,4 pour cent (4,9). Au passif, les fonds de la clientèle au sens étroit du terme (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, autres engagements envers la clientèle et obligations de caisse) totalisent 81,2 pour cent de la somme du bilan (80,6 un an auparavant), les fonds à long terme 5,4 pour cent (6,1) et les engagements envers les banques 0,3 pour cent (0,3). Les créances sur la clientèle sont intégralement refinancées par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme.

Actifs

Liquidités, papiers monétaires, banques

Les liquidités se sont élevées à 2,1 milliards de francs à la fin de l'année sous revue.

Les créances résultant de papiers monétaires ont reculé de 0,8 milliard à 0,4 milliard de francs.

Les créances sur les banques ont reculé à 0,5 milliard de francs. De ce montant, 36 millions de francs concernent des opérations de mise et de prise en pension qui sont couvertes par des titres de débiteurs gouvernementaux. A fin 2011, 43 millions de francs étaient placés auprès d'établissements bancaires étrangers. La trésorerie a disposé en tout temps des liquidités nécessaires.

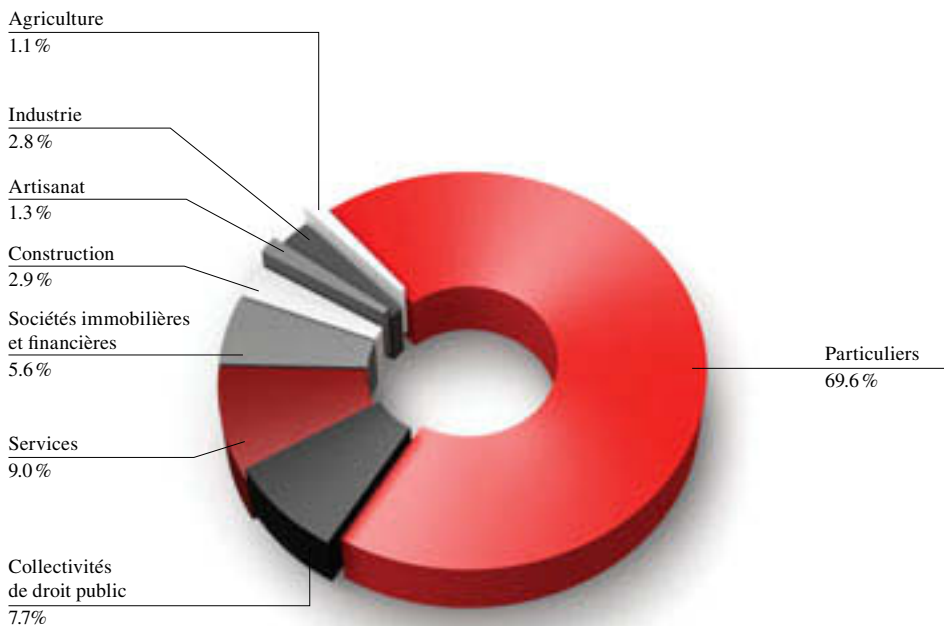
Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Conformément à la réorientation de la banque mise en œuvre en 1992, les petits et moyens engagements dans le rayon d'action de la BEKB | BCBE ont été favorisés. Les prêts à la clientèle (sans les CDP) se sont montés à 17,2 milliards de francs, soit 0,6 milliard de plus que l'année précédente. La qualité du portefeuille des crédits a pu être maintenue. Les amortissements ont été remplacés par un nombre plus élevé d'engagements moins importants et d'engagements dans de nouvelles entreprises.

En 2010, la solvabilité d'environ 90 pour cent des crédits engagés est considérée comme bonne à très bonne. Les provisions sur prêts s'élèvent à 641 millions de francs.

La répartition de l'ensemble des créances sur la clientèle selon les catégories de clients illustre le profond ancrage de la 12CBE au sein de la population. La part des créances sur la clientèle

Structure des créances sur la clientèle à fin 2011



privée a progressé à 69,6 pour cent. La part de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et de la construction n'a pratiquement pas subi de modifications. La part des services ainsi que des collectivités de droit public a légèrement diminué, tandis que celle des sociétés immobilières et financières a progressé.

Les créances sur la clientèle se sont montées à 2,3 milliards de francs. Les créances sur les collectivités de droit public qui en font partie se sont établies à 1,3 milliard. Les prêts d'ordre commercial sous forme de crédits en comptes courants et d'avances ont augmenté à 984 millions de francs. Les placements hypothécaires et les crédits garantis par gage hypothécaire réunis dans le poste «créances hypothécaires» ont grimpé à 16,2 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente, ils ont progressé de 3,9 pour cent, dans un contexte de politique de crédits inchangé et sous observation des critères de qualité du portefeuille de crédits. Les placements hypothécaires se sont accrus de 576 millions de francs à 16,0 milliards de francs.

L'ensemble des prêts hypothécaires (hypothèques, prêts et crédits garantis par hypothèque) se montait en fin d'année à 16,3 milliards de francs ou à 88,1 pour cent du total des prêts. A cette même date, 87,9 pour cent des gages immobiliers garantissant les placements hypothécaires étaient attribuables au canton de Berne, les 12,1 pour cent restants aux autres cantons.

En raison du niveau plus bas des intérêts, les hypothèques fixes ont été conclues en priorité et la demande d'hypothèques variables a encore fléchi. En tout, des hypothèques à taux fixe d'un montant de 3,7 milliards de francs ont été autorisées pendant l'année sous revue. A fin 2011, le volume des hypothèques à taux fixe

se montait à 13,9 milliards de francs ou à 86,5 pour cent des placements hypothécaires (année précédente: 82,2 pour cent).

Les engagements dès 30 millions de francs se montent à moins de 5 pour cent des prêts.

Immobilisations financières

Le portefeuille des immobilisations financières a reculé de 0,3 milliard à 3,1 milliards de francs. Les immobilisations financières se sont réparties à fin 2011 en obligations à raison de 92,6 pour cent, en actions et autres placements à raison de 7,4 pour cent. 85,9 pour cent des immobilisations financières étaient des titres d'émetteurs domiciliés en Suisse. A fin 2011, la valeur comptable des obligations se chiffrait à 2,8 milliards de francs. Comme précédemment, une importance toute particulière a été attachée à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Le portefeuille des actions et des parts de fonds de placement représentait à fin 2011 une valeur comptable de 109,2 millions de francs. Des gains de net 3,1 millions de francs (année précédente: 3,0 millions) ont pu être réalisés au travers d'aliénations.

En ce qui concerne les immobilisations financières, le portefeuille d'immeubles (immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et immeubles BEKB | BCBE non nécessaires à l'exploitation et destinés à être vendus) comprenait quatre objets acquis en réalisation forcée d'une valeur de 0,5 million de francs.

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Le négoce à propre compte de papiers-valeurs et de leurs dérivés ne constitue pas une activité centrale de la BEKB | BCBE. Le portefeuille destiné aux opérations de négoce s'est élevé à 6,7 millions de francs en fin d'année. Il se

composait de métaux précieux à raison de 73,8 pour cent, d'obligations à raison de 25,8 pour cent et de titres de participation à raison de 0,4 pour cent.

Participations

La valeur comptable des participations s'est établie à 30,4 millions de francs. La baisse par rapport à l'année précédente de 1,3 million de francs résulte surtout d'amortissements.

Parmi les participations essentielles de la BEKB | BCBE avec une part au capital de plus de dix pour cent, citons entre autres les actions de Real-Time Center AG (RTC) (91,9%), celles de Legando AG (100%), celles BioMedCredit AG (100%), celles de Berimag AG (100%), celles de Entris Operations AG (50,0%), celles de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses (10,7%), celles de la Jungfraubahnen Holding AG (13,8%) et celles de Victoria-Jungfrau Collection AG (12,1%). De plus, la BEKB | BCBE détient des participations dans BioMedInvest AG (5,3%), dans Swisssanto Holding SA (6,8%), dans Caleas AG (6,3%) et dans Tornos Holding SA (4,3%).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont grimpé de 0,4 million de francs, à 204 millions. La valeur comptable des immeubles bancaires faisant partie du portefeuille des immeubles s'est établie à 179,9 millions de francs. Aux investissements de 4,6 millions de francs ont fait face des transferts et amortissements de 4,9 millions de francs (page 104 s.). La valeur comptable des autres immeubles a s'est chiffrée sans changement à 13,3 millions de francs. Les autres immobilisations corporelles se sont montées à 10,7 millions de francs.

Compte de régularisation

Le compte de régularisation actif a reculé de 15,9 millions de francs, à 51,7 millions. Il se compose essentiellement d'intérêts courus.

Autres actifs

Les autres actifs ont augmenté de 10,3 millions de francs en raison de la progression du compte de règlement pour instruments de couverture.

Actifs non performants

Les positions actives dont les produits sont compromis (non performing loans) se montraient fin 2011 à 26,9 millions de francs ou à 0,1 pour cent des prêts (année précédente: 0,2 pour cent).

Passifs

Les engagements envers les banques ont perdu 0,4 million de francs à 66,7 millions.

Fonds de la clientèle

La répartition des fonds de la clientèle s'établissait à la fin de l'année 2011 selon le tableau page 55.

A nouveau, les clients se sont rabattus sur les placements en liquide. Les fonds de la clientèle au sens restrictif du terme (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle) ont augmenté de 0,9 milliard de francs à 20,5 milliards de francs.

Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements ont augmenté de 4,8 pour cent à 16,0 milliards de francs. Le taux d'intérêt de base sur fonds d'épargne jusqu'à

50 000 francs a été réduit à 0,375 pour cent pendant l'année et la rémunération des comptes d'épargne-actionnaire jusqu'à 50 000 francs s'est montée à 0,75 pour cent. Dans le cas de montants supérieurs, les taux du marché monétaire ont été appliqués. Le nombre de livrets et de comptes d'épargne a augmenté de 8 424 unités à 784 434. Le nombre de comptes d'épargne-actionnaire était de plus de 53 000 pendant l'année sous revue et les avoirs ont atteint 2,7 milliards de francs.

Les autres engagements envers la clientèle sous forme de comptes courants et de dépôts à terme ont gagné de 7,3 pour cent pour se porter à 4,2 milliards de francs. Le volume des obligations de caisse a baissé à 292 millions de francs. La rémunération annuelle moyenne des obligations de caisse a été de 2,06 pour cent (contre 2,31 l'année précédente).

Les capitaux à moyen et long termes ont encore été réduits. Pendant l'année sous revue, un emprunt de 100 millions de francs a été remboursé. Le volume des emprunts a de ce fait diminué à 0,2 milliard de francs à fin 2011. En 2011, des prêts de la centrale de lettres de gage d'un montant de 167 millions de francs ont été remboursés et 157 millions de francs ont été moins

rémunérés et réémis. Le portefeuille à fin 2011 s'est monté à 1,2 milliard de francs. Les coûts des intérêts des emprunts obligataires ont légèrement baissé en moyenne annuelle à 3,03 pour cent (année précédente 3,22), ceux des prêts de la centrale de lettres de gage à 2,67 pour cent (année précédente 2,83).

Les placements de la propre institution de prévoyance auprès de la 123 ont totalisé 19 millions de francs.

Comptes de régularisation

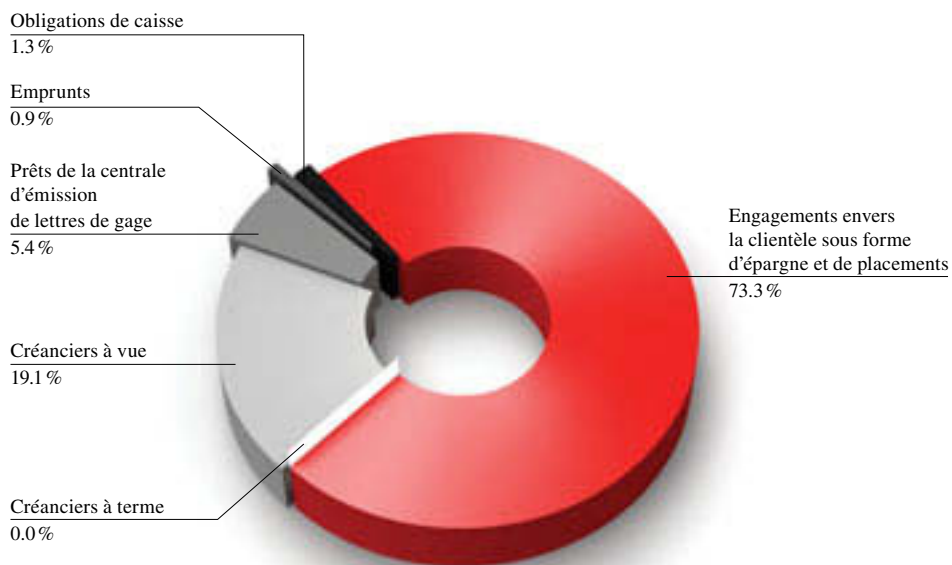
Les agios et disagios délimités sur la durée jusqu'à l'échéance finale s'appliquant sur titres de créance acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur maturité sont désormais portés au bilan dans les immobilisations financières. C'est pourquoi les **régularisations passives** se sont repliées à 66,4 millions de francs.

Correctifs de valeurs et provisions

Le total des correctifs de valeurs et provisions (page 112 s.) s'est élevé à 753,5 millions de francs. Les correctifs de valeurs et provisions sur prêts comprennent des provisions pour risques individuels de 358,2 millions de francs et des provisions forfaitaires de 282,1 millions

Fonds de la clientèle	2011 %	2010 %
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	73,3	72,5
Autres engagements envers la clientèle	19,1	18,4
Obligations de caisse	1,3	2,1
Fonds de la clientèle au sens restrictif du terme	93,7	93,0
– Emprunts	0,9	1,4
– Prêts de la Centrale d'émission de lettres de gage	5,4	5,6
Total des fonds de la clientèle	100,0	100,0

Structure des fonds de la clientèle à fin 2011



de francs sur risques spécifiques à certaines branches et sur les prêts assortis de risques supplémentaires dans le rayon d'action de la banque. Les provisions sur les autres risques commerciaux (risques inhérents au négoce des titres, des devises, monnaies et métaux précieux, d'instruments monétaires dérivés, de titres de participation des immobilisations financières) se sont élevées à 81,9 millions de francs. Le montant des provisions restantes s'est chiffré à 57,0 millions de francs.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux se montaient à 571,1 millions de francs. Pendant l'année sous revue, 49,6 millions de francs de réserves supplémentaires ont été constituées à charge du compte de résultat; 3,3 millions de francs ont servi à l'indemnisation de la garantie de l'Etat, 47,6 millions ont été utilisés pour des prestations servant à minimiser les risques de migration TED. De même, 5,3 millions de francs ont été dissous pour réduire les risques liés aux variations des taux d'intérêts. Dès l'exercice 2011, les réserves d'or figurant dans les réserves pour risques bancaires généraux sont valorisées selon le principe de la valeur la plus basse (auparavant valeur de marché) (page 95). La modification de ce principe d'évaluation a résulté en une réduction des réserves pour risques bancaires généraux de 29,5 millions de francs.

Capital propre

Le capital-actions est de nominal 186,4 millions de francs. La réserve légale générale s'est montée à 239,2 millions de francs. Les autres réserves ont été augmentées de 78,7 millions de francs à 912,8 millions, prélevés sur le bénéfice de l'année précédente et sur les produits réali-

sés dans le cadre de propres titres de participation.

Compte de résultat

Produit d'exploitation

Le produit d'exploitation a atteint 499,5 millions de francs à fin 2011. Le produit des intérêts sur crédits y contribue à raison de 62,5 pour cent, les intérêts et dividendes provenant des immobilisations financières à raison de 8,5 pour cent, les commissions et prestations de service à raison de 16,8 pour cent et les autres affaires à raison de 12,2 pour cent.

Produit des intérêts sur crédits et immobilisations financières

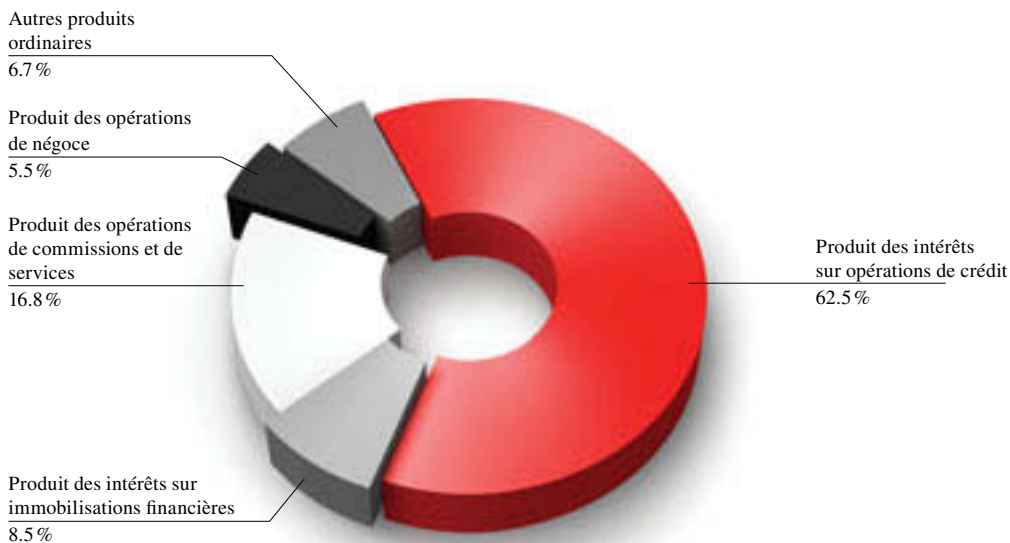
Le produit des intérêts s'est monté à 354,7 millions de francs. A 1,43 pour cent, la marge d'intérêt moyenne sur les opérations de crédit s'est tassée (2010: 1,48 pour cent). La politique en matière de crédits appliquée en toute conséquence depuis 1993, la gestion active des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont à nouveau situés à bas niveau (0,4 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations de crédit.

Le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 9,2 millions de francs à 63,4 millions en raison d'un portefeuille d'obligations moins étoffé et de taux d'intérêts encore en repli.

Produit des commissions et services

Avec une part de 83 pour cent (année précédente 84 pour cent), le conseil en gestion de

Produit d'exploitation 2011



patrimoine et la gestion de fortune ont représenté la source de revenus la plus importante parmi les affaires sujettes à commissions.

Le nombre de dépôts gérés par la BEKB | BCBE a pu être augmenté de 0,9 pour cent à 102 089. Un afflux net d'argent frais de 26 millions de francs a été réalisé. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont reculé de 0,8 milliard de francs à 19,7 milliards en raison de l'évolution du marché. Le portefeuille de produits en fonds de placement s'est monté à 4,1 milliards. La part des titres en dépôt confiés en gestion intégrale à la banque a atteint 4,4 milliards de francs, ce qui représente 22,1 pour cent de l'ensemble des fonds sous dépôt.

Le produit des commissions afférentes au conseil en placement et à la gestion de fortune s'est chiffré à 79,7 millions de francs. Le produit des courtages s'est établi à 21,9 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune ont atteint 26,8 millions. Le produit des fonds de placement a baissé à 27,5 millions de francs.

Le produit des commissions sur les autres activités de service a augmenté à 13,1 millions de francs. Les charges afférentes aux opérations de commissions ont progressé à 11,7 millions de francs.

Produit des opérations de négoce

Le produit des opérations de négoce s'est monté à 27,2 millions de francs, en progression de 4,6 millions de francs par rapport à l'année précédente. 25,7 millions proviennent du négoce de devises, billets et métaux précieux et 1,5 millions du négoce de titres – que la BEKB | BCBE ne pratique que modestement. La hausse des revenus a principalement résulté de bénéfices en progression dans le négoce de devises et autres opérations de négoce.

Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires ont atteint 33,6 millions de francs. Un bénéfice de 3,2 millions de francs a pu être dégagé grâce à l'aliénation d'immobilisations financières. Les autres produits ont totalisé 35,6 millions de francs. Ils englobent en particulier les remboursements, le produit des participations et celui des immeubles.

Les autres charges ordinaires ont progressé à 5,2 millions de francs, en raison essentiellement d'adaptations de valeur accrues des titres détenus dans les immobilisations financières en raison de l'évolution du marché.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation avant impôts ont augmenté de 4,5 pour cent par rapport à l'année précédente et se chiffrent à 264,0 millions de francs. L'effectif de vente dans les sièges a été accru de manière ciblée. De ce fait, et en raison des adaptations salariales pour tenir compte du renchérissement et de la situation du marché, les charges de personnel ont progressé de 4,1 million de francs à 152,1 millions. Comme l'année précédente, sont compris dans les charges de personnel les coûts de l'intéressement des collaborateurs et les dépôts en faveur de la prime de développement durable. A fin 2011, l'effectif du personnel (y compris les auxiliaires) s'est situé avec 1465 collaboratrices et collaborateurs au-dessus du niveau de l'année précédente. Corrigé des postes à temps partiel, le nombre des employés s'est chiffré 1214.

Par ailleurs, les activités de marketing ont été renforcées. En outre, les charges liées à l'externalisation des services informatiques au HP Banking Service Center Berne se sont répercu-

tées pour la première fois sur un exercice entier. Les autres charges d'exploitation se sont accrues de 7,2 millions de francs à 111,9 millions.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut, avant produit des aliénations d'immobilisations financières, se montait à 232,3 millions de francs. En considérant les gains réalisés sur les aliénations d'immobilisations financières, le bénéfice brut s'est établi à 235,5 millions de francs.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont totalisé 16,2 millions de francs, dont 4,9 millions sur immeubles bancaires et autres immeubles, 7,2 millions sur informatique, 2,6 million sur mobilier, machines et équipements, 1,3 million sur participations et 0,2 million sur immobilisations financières (immeubles). L'évaluation des immeubles de la banque en fonction de leur valeur de rendement a été maintenue en 2011. Le fonds de renouvellement pour impenses a de nouveau été alimenté à raison de 5,2 millions de francs (2,5 pour

cent des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fond de renouvellement.

Correctifs de valeurs, provisions et pertes

Les correctifs de valeurs, provisions et pertes se sont chiffrés à 20,3 millions de francs en 2011. Les nouvelles provisions sur prêts se sont chiffrées à 8,8 millions de francs.

Les limites commerciales pour les dérivés sur devises et diverses limites de produits ont été augmentées. C'est pourquoi, les provisions pour autres risques commerciaux ont été relevées de 3,8 millions de francs au total.

En outre, s'agissant du financement d'amorçage dans le cadre du concept d'encouragement des nouvelles entreprises et des PME innovatrices, des provisions d'un montant de 2,8 millions de francs destinées à une troisième phase d'investissement de la CGS Management- und Beteiligungs-AG ont été constituées.

Les autres provisions ont été augmentées de 4,2 millions de francs.

Les pertes effectives à charge du compte de résultat se sont chiffrées à 1,5 million de francs. Des montants récupérés pour un total de 0,8 million de francs ont pu être comptabilisés.

Charges d'exploitation	2011 mios CHF	2010 mios CHF	Variation en %
Charges de personnel	152,1	147,9	2,8
Autres charges d'exploitation	111,9	104,7	6,9
Charges d'exploitation (avant impôts)	264,0	252,6	4,5
Impôts	32,6	35,5	-8,2

sés. Des pertes de l'ordre de 3,9 millions de francs ont été réalisées à charge des correctifs de valeurs sur prêts.

Charges et produits extraordinaires

L'annexe au rapport de gestion 2011 (page 133 s.) donne un aperçu des charges et produits extraordinaires.

Les produits extraordinaires se sont chiffrés à 65,6 millions de francs. Un produit de 2,1 millions de francs résulte de la dissolution de provisions et correctifs de valeurs qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation. L'utilisation de la réserve pour risques bancaires généraux de 56,2 millions de francs pour l'indemnisation de la garantie de l'Etat, pour le paiement de prestations en vue de réduire les risques de migration TED et pour la couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts figure en brut dans le compte de résultat. En raison de la modification du principe de valorisation des réserves d'or, des créances fiscales latentes d'un volume de 6,6 millions de francs ont été régularisés dans le produit extraordinaire.

Les charges extraordinaires se sont élevées à 101,9 millions de francs. La garantie de l'Etat a été indemnisée à raison de 3,3 millions de francs. Le montant de l'indemnité a été fixé conformément aux dispositions transitoires entrées en vigueur le 01.01.2006 stipulant l'abolition de l'art. 4 de la Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (page 44). Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réalimentées de 49,6 millions de francs supplémentaires en 2011.

Impôts

La charge fiscale s'est réduite à 32,6 millions de francs (année précédente 35,5 millions). La BEKB | BCBE est soumise à l'impôt tant au niveau fédéral que cantonal et communal. En raison de la pratique de taxation des autorités fiscales, des charges motivées par l'activité commerciale en 2011, qui avaient été imposées et comptabilisées les années précédentes, ont été portées au crédit du bilan fiscal. De la sorte, le bénéfice imposable et donc les charges fiscales 2011 ont été réduites en conséquence. Par ailleurs, la modification du principe de valorisation des réserves d'or (page 95 s.) a réduit la valeur fiscale. La charge fiscale (sans les droits de timbre d'émission et de négociation) a atteint, avec la taxe sur la valeur ajoutée de 10,3 millions de francs payés par la banque et les clients, la somme de 42,9 millions de francs au total. De plus, les collaboratrices et collaborateurs ont payé eux aussi des impôts estimés entre 25 et 30 millions de francs.

Bénéfice de l'exercice

Pour la dix-neuvième année consécutive, le bénéfice avant impôts a progressé. Il a augmenté de 1,7 pour cent à 162,7 millions de francs contre 159,9 millions l'année précédente. Après impôts, il s'élève à 130,1 millions de francs (année précédente: 124,4 millions). Compte tenu du report de solde de l'exercice précédent, le bénéfice du bilan passe à 131,5 millions de francs.

Liquidités, fonds propres

Conformément aux art. 16 à 19 OB, les liquidités et les réserves minimales exigées selon les art. 12 à 17 OBN ont été respectées toute l'année.

Au 1^{er} juillet 2011, la circulaire FINMA 2011/2 est entrée en vigueur. Celle-ci définit les exigences posées aux banques au titre du pilier 2 en vertu de l'accord de Bâle sur les fonds propres. Dans cette circulaire, le supplément de 20% par rapport aux exigences minimales qui était auparavant exigé de manière forfaitaire est remplacé par un régime différencié. Sur la base des critères (somme du bilan, fortune sous gestion, dépôts privilégiés, fonds propres requis), la BEKB | BCBE est affectée à la catégorie 3. A ce titre, elle est tenue de détenir des fonds propres à hauteur de 150 pour cent des exigences minimales (taux de capitalisation: 12 pour cent). Cela correspond à la grandeur prudentielle de fonds propres. Le dit seuil d'intervention de la FINMA est situé à 137,5 pour cent (taux de capitalisation: 11 pour cent). Compte tenu de ces objectifs de la FINMA, le taux de capitalisation minimal (sans réserves pour risques bancaires généraux) a été fixé au nouveau seuil d'intervention de 137,5 pour cent.

La BEKB | BCBE attribue de ce fait les fonds propres aux catégories «capital propre minimal» (1,2 milliard de francs), «réserves pour risques bancaires généraux» (571,1 millions de francs) et «capital excédentaire» (178,6 millions de francs) (page 115 s.). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la surveillance des risques. Le capital propre sans réserves pour risques bancaires généraux se chif-

frait dès lors à 1378,6 millions de francs en fin d'exercice (année précédente 1293,0 millions). Avec un degré de couverture en fonds propres de 228,6 pour cent et un ratio Tier 1 (selon approche standard suisse SA-CH) de 18,3 pour cent, la BEKB | BCBE remplit les exigences de la FINMA concernant le volant de fonds propres. La BEKB | BCBE poursuit ainsi une stratégie comprenant peu de risques et s'appuyant sur un capital propre important.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BEKB | BCBE veut que 50 à 70 pour cent du bénéfice annuel respectif soient réservés au financement propre et 30 à 50 pour cent à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine, corroborée par des fonds propres et un bénéfice correspondants. Or, ces conditions sont remplies.

Utilisation du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BEKB | BCBE, le conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution mentionnée, propose à l'assemblée générale

- de verser 49,4 millions de francs en dividendes aux actionnaires
- d'augmenter les autres réserves de 81,0 millions de francs et
- de reporter 1,2 million de francs au nouvel exercice.

Rapport de l'organe de révision portant sur les comptes annuels

à l'assemblée générale de la Banque Cantonale Bernoise SA (BEKB | BCBE), Berne

En qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de la BEKB | BCBE (Banque Cantonale Bernoise SA) présentés en pages 66 à 141 (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité de conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable s'agissant de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les directives d'établissement des comptes applicables aux banques ainsi qu'avec les dispositions légales et les statuts. La responsabilité englobe la structure, l'implémentation et le maintien d'un système de contrôle interne portant sur l'établissement de comptes annuels exempts d'indications essentielles fautives par suite de manquements ou d'erreurs. De plus, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes d'établissement des comptes fiables ainsi que de l'exécution d'estimations adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre tâche consiste à délivrer une attestation des résultats figurant dans les comptes annuels sur la base de notre révision. Nous avons procédé à notre vérification en conformité avec la loi suisse et les standards de révision suisses. Ces standards stipulent qu'une révision doit être conçue et menée de telle sorte que des indications importantes dans les comptes annuels qui s'avéreraient fallacieuses puissent être reconnues à un degré de certitude raisonnable.

Une révision comprend l'exécution d'opérations de vérification pour l'obtention de preuves quant à l'exactitude des chiffres et autres indications contenus dans les comptes annuels. Le choix des opérations de vérification est du domaine d'appréciation du réviseur conformément à ses obligations. Ceci englobe l'évaluation des risques d'indications essentielles fautives par suite de manquements ou d'erreurs. Lors de l'appréciation de ces risques, le réviseur prend en compte le système de contrôle interne dans la mesure où celui-ci est déterminant pour procéder aux opérations de révision en fonction des circonstances, mais n'émet pas de jugement sur l'efficacité du système de contrôle interne. La révision comprend en outre l'appréciation de l'adéquation des méthodes d'établissement des comptes, la plausibilité des estimations ainsi que l'appréciation de la reddition des comptes dans son ensemble. Nous estimons que notre contrôle représente une base suffisante pour justifier notre appréciation.

Appréciation

Selon notre vérification, les comptes annuels de l'exercice bouclé au 31 décembre 2011 présentent une image conforme de la fortune, des revenus et de la situation financière, en conformité avec les dispositions des directives d'établissement des comptes applicables aux banques (correspond à la législation suisse et aux statuts).

Rapport sur la base d'autres prescriptions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément selon la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et sur l'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'au-

cun fait incompatible avec notre indépendance n'est donné.

En conformité avec l'art. 728a, al. 3 CO et le standard de vérification suisse 890, nous confirmons l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels établi selon les directives du conseil d'administration.

Nous confirmons par ailleurs que la proposition concernant l'utilisation du bénéfice au bilan est conforme à la législation suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Ernst & Young SA

Rolf Walker
Expert comptable agréé
(responsable du mandat)

Stefan Lutz
Expert comptable agréé

Zurich, le 9 mars 2012

Bilan au 31 décembre 2011

(en CHF 1000)

Actifs	2011	2010
Liquidités	2 062 026	362 225
Créances résultant de papiers monétaires	350 145	1 199 211
Créances sur les banques	511 941	687 756
Créances sur la clientèle	2 294 156	2 361 692
dont de rang postérieur	2011: néant	
	2010: néant	
Créances hypothécaires	16 211 001	15 609 781
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 654	8 727
dont titres de rang postérieur	2011: 233	
	2010: néant	
Immobilisations financières	3 062 680	3 379 243
dont titres de rang postérieur	2011: néant	
	2010: néant	
Participations	30 444	31 744
Immobilisations corporelles	203 963	203 590
Comptes de régularisation	51 732	67 640
Autres actifs	433 815	423 523
Total des actifs	25 218 556	24 335 133
Total des créances sur des sociétés consolidées de la BEKB BCBE	41 727	61 320
Total des créances sur le canton de Berne	430 659	488 308

Passifs	2011	2010
Engagements envers les banques	66 654	67 067
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	16 011 544	15 275 360
Autres engagements envers la clientèle	4 176 613	3 893 576
Obligations de caisse	291 953	452 573
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 372 000	1 482 000
Comptes de régularisation	66 372	123 853
Autres passifs	480 815	347 613
Correctifs de valeurs et provisions	753 517	745 342
Réserves pour risques bancaires généraux	571 088	607 188
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales ¹	239 185	239 185
Autres réserves	912 795	834 045
Propres actions	-41 940	-45 026
Bénéfice reporté	1 424	1 520
Bénéfice de l'exercice	130 135	124 437
Total des passifs	25 218 556	24 335 133
Total des engagements envers des sociétés consolidées de la BEKB BCBE	44 282	74 319
Total des engagements envers le canton de Berne	2 028	0
Opérations hors bilan:		
engagements conditionnels	173 171	230 077
engagements irrévocables	1 401 491 ²	245 829
engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	84 904	84 904
instruments financiers dérivés		
– instruments de couverture de la banque		
valeurs de remplacement positives	34 374	49 117
valeurs de remplacement négatives	220 846	68 996
montants des sous-jacents	3 867 250	4 719 500
– activités de négoce		
valeurs de remplacement positives	20 271	31 220
valeurs de remplacement négatives	19 584	30 882
montants des sous-jacents	1 391 664	610 828
opérations fiduciaires	15 756	9 850

¹ Dont présentation des réserves provenant d'apports en capital: voir capital propre page 116.

² La progression par rapport à l'exercice précédent est principalement le fait de la reprise du portefeuille d'hypothèques PUBLICA au 1.1.2012.

Compte de résultat 2011

(en CHF 1000)

	2011	2010
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes	464 389	498 076
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	168	189
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	63 398	72 639
Charges d'intérêts	-173 278	-212 740
Sous-total résultant des opérations d'intérêts	354 676	358 164
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 062	3 408
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	79 651	85 004
Produit des commissions sur les autres prestations de service	13 071	12 966
Charges de commissions	-11 746	-11 604
Sous-total résultant des opérations de commissions et des prestations de service	84 039	89 775
Résultat des opérations de négoce	27 229	22 673
Autres résultats ordinaires		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	3 217	3 026
Produit des participations	6 283	5 457
Produit des immeubles	2 792	4 266
Autres produits ordinaires	26 487	27 628
Autres charges ordinaires	-5 206	-4 630
Sous-total autres résultats ordinaires	33 573	35 747
Produit d'exploitation net avant résultat des aliénations d'immobilisations financières	496 299	503 333
Produit d'exploitation net	499 516	506 359

	2011	2010
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-152 074	-147 936
Autres charges d'exploitation	-111 934	-104 706
Sous-total charges d'exploitation	-264 008	-252 642
Bénéfice brut avant résultat des aliénations d'immobilisations financières	232 291	250 691
Bénéfice brut	235 508	253 717
Amortissements sur l'actif immobilisé	-16 238	-20 892
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-20 303	-29 215
Résultat intermédiaire	198 968	203 610
Produits extraordinaires	65 618	76 431
Charges extraordinaires	-101 851	-120 105
Bénéfice de l'exercice avant impôts	162 735	159 937
Impôts	-32 600	-35 500
Bénéfice annuel	130 135	124 437

Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

Utilisation du bénéfice porté au bilan	CHF
Bénéfice de l'exercice	130 135 304.79
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 424 186.82
Total à disposition de l'assemblée générale	131 559 491.61
Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser le bénéfice porté au bilan comme suit:	
Dividende sur le capital-actions de CHF 186 400 000.00	49 396 000.00
Attribution aux autres réserves	81 000 000.00
Report au nouvel exercice	1 163 491.61
Total utilisation du bénéfice	131 559 491.61

La réserve légale générale se monte à plus de 50 pour cent du capital-actions. C'est pourquoi nous renonçons à une attribution supplémentaire.

Berne, le 9 mars 2012

Au nom du Conseil d'administration

Le président:

J. Rieben

Le Directoire

J.-C. Nobili (responsable du Directoire jusqu'au 31.12.2011)

H. Rüfenacht (président du Directoire dès le 01.01.2012)

S. Gerber

J. Hopf

A. Schärli

Tableau de financement 2011

(en CHF 1000)

	Provenance des fonds	Utilisation des fonds	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			141 578
Fonds générés	141 578		
(calcul voir FNG, page 140 s.)			
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-21 603
Participations		0	
Immeubles		4 719	
Autres immobilisations corporelles		5 586	
Autres		11 298	
= fonds nets générés (FNG)			119 975
Flux de fonds provenant des transactions sur fonds propres			-42 696
Répartition du bénéfice		47 532	
Autres réserves	1 750		
Propres titres de participation	3 086		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			324 917
Créances sur la clientèle	67 536		
Créances hypothécaires		601 220	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	736 184		
Obligations de caisse	41 985	202 605	
Autres engagements envers la clientèle	283 037		
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			187 897
Propres emprunts		100 000	
Compensation de titres de dettes du propre portefeuille	157 000	167 000	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	297 897		

Tableau de financement 2011 (suite)

(en CHF 1000)

	Provenance des fonds	Utilisation des fonds	Solde
Autres postes du bilan			83 165
Autres actifs		10 292	
Autres passifs	133 202		
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)	15 908		
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)		55 653	
Etat des liquidités			-673 258
Liquidités		1 699 800	
Créances résultant de papiers monétaires	849 067		
Créances sur les banques	175 815		
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2 074		
Engagements envers les banques		414	
Résumé des flux de fonds			
Provenance des fonds			
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			141 578
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			324 917
Autres postes du bilan			187 897
Liquidités			83 165
Total provenance des fonds			737 557
Utilisation des fonds			
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			-21 603
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre			-42 696
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			-673 258
Total utilisation des fonds			-737 557

Tableau de financement 2010

(en CHF 1000)

	Provenance des fonds	Utilisation des fonds	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			143 594
Fonds générés	143 594		
(calcul voir FNG, page 140 s.)			
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-25 582
Participations	122	5 182	
Immeubles		5 464	
Autres immobilisations corporelles		3 268	
Autres		11 790	
= fonds nets générés (FNG)			118 012
Flux de fonds provenant des transactions sur fonds propres			-14 683
Répartition du bénéfice		44 736	
Autres réserves	2 740		
Propres titres de participation	27 313		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-1 060 950
Créances sur la clientèle		726 757	
Créances hypothécaires		679 590	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	950 731		
Obligations de caisse	67 384	368 915	
Autres engagements envers la clientèle		303 803	
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			30 346
Propres emprunts		200 000	
Compensation de titres de dettes du propre portefeuille	169 000	115 000	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	176 346		

Tableau de financement 2010 (suite)

(en CHF 1000)

	Provenance des fonds	Utilisation des fonds	Solde
Autres postes du bilan			223 679
Autres actifs	241 361		
Autres passifs	23 952		
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)		5 449	
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)		36 185	
Etat des liquidités			703 596
Liquidités	941 412		
Créances résultant de papiers monétaires	118 798		
Créances sur les banques		361 100	
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 337		
Engagements envers les banques	3 149		
Résumé des flux de fonds			
Provenance des fonds			
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			143 594
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			30 346
Autres postes du bilan			223 679
Liquidités			703 596
Total provenance des fonds			1 101 215
Utilisation des fonds			
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			-25 582
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre			-14 683
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			-1 060 950
Total utilisation des fonds			-1 101 215

1. Commentaires relatifs à l'activité de la banque

Généralités

La BEKB | BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, l'acceptation des dépôts du public ainsi que sur la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 79 sièges et ses 18 comptoirs mobiles (localités desservies), la BEKB | BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne et est également active dans le canton de Soleure. Géographiquement, ses opérations de crédit sont principalement dirigées sur les cantons de Berne et de Soleure. Les services offerts dans le cadre du conseil en placement et la gestion de fortune ainsi que dans celui de la cyberbanque sont accessibles sur tout le territoire national.

La BEKB | BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par les statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 30). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 pour cent maximum de la moyenne à long terme de la somme du bilan.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise ressort du mandat constitutionnel. Par une gestion adéquate et dans le cadre d'une surveillance professionnelle, la BEKB | BCBE entend contribuer au développement indépendant du canton de Berne et de ses fondements sociaux. Elle favo-

rise ainsi le développement économique et l'évolution sociale. Conformément à la loi, la BEKB | BCBE traite l'ensemble des affaires ordinaires d'une banque et doit être gérée selon les principes commerciaux répondant aux exigences de l'économie de marché.

La politique d'affaires de la banque fixée depuis des années reste inchangée:

1. Pour tous les segments de la clientèle, la banque dispose d'une offre spécifique en matière de prestations de base, qu'elle met à disposition de manière rentable dans le cadre de ses possibilités.
2. La banque couvre à des conditions compétitives les besoins financiers et de crédit de la population locale, de l'économie et des collectivités de droit public et fournit des prestations à l'Etat aux conditions du marché.
3. L'objectif de la BEKB | BCBE consiste notamment à promouvoir de petits et moyens engagements envers des particuliers, de petites et moyennes entreprises ainsi que des collectivités de droit public.
4. La BEKB | BCBE accorde une attention particulière aux demandes de petits crédits, à la construction de logements avantageux, aux besoins de la population active, de l'artisanat et de l'agriculture. Elle soutient le développement du commerce, de l'industrie et du tourisme dans le canton de Berne, au moyen de prestations bancaires modernes.
5. La BEKB | BCBE encourage l'épargne et la constitution de biens patrimoniaux et soutient l'accession à la propriété, avec pour objectif un développement régional, social et économique équilibré.
6. Les nouvelles entreprises prometteuses sont encouragées de façon ciblée, de même que le sont des projets avancés à caractère

écologique et énergétique. A cet effet, la BEKB | BCBE a prévu un concept promotionnel sur trois piliers (financement de nouvelles entreprises et croissance, financement des successions et financement d'amorçage).

7. La croissance qualitative poursuivie depuis des années est un objectif prioritaire. La banque veille
 - à nouer des liens personnels étroits avec sa clientèle,
 - à agir dans une optique de rendement et
 - à prendre des risques raisonnables, de façon lucide et contrôlée.

En vertu de cette politique d'affaires, la BEKB | BCBE (banque axée sur la Suisse) s'est fixé pour objectif un rendement durable de 2 à 4 pour cent de plus que ne le requerraient des placements sans risque (obligations de la Confédération).

Les activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes:

Opérations d'intérêts

Les opérations portées au bilan constituent la principale source de revenus de la banque. Le refinancement des prêts à la clientèle s'effectue au moyen des fonds de la clientèle et de prêts des centrales d'émission de lettres de gage, alors que les prêts sont principalement octroyés moyennant une couverture hypothécaire. Les crédits sont sollicités par un large éventail de clients.

Dans le cadre des affaires générant des intérêts, la banque garde dans ses actifs immobilisés un important portefeuille de titres, en se confor-

mant aux directives de placement prévues par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Les opérations interbancaires ne jouent qu'un rôle de moindre importance.

Dans le cadre de ses opérations passives, la BEKB | BCBE offre une vaste palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. Afin de procéder au refinancement de ses opérations actives, elle émet des obligations de caisse et des emprunts et recourt aux prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Opérations de commissions

La gestion de fortune et le conseil en gestion de patrimoine constituent le pilier des affaires générant des commissions. La fortune de la clientèle est gardée aussi bien dans les chambres fortes de la banque que dans celles d'autres offices de dépôt de premier ordre. Les émissions sont organisées principalement pour les entreprises du canton de Berne. Les opérations de crédit génèrent elles aussi des commissions.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BEKB | BCBE opère sur les marchés boursiers et des devises pour le compte de sa clientèle. Elle agit en tant qu'intermédiaire ou elle fait en sorte de neutraliser le risque par une affaire en contrepartie. Aucune fonction de teneur de marché (market making) n'est en principe remplie. La BEKB | BCBE est membre de EUREX (European Exchange) et partie prenante à la SIX. Les activités à l'EUREX portent essentiellement sur l'exécution des ordres de la clientèle (brokerage).

Le commerce de titres et de devises à propre compte est limité, le négoce de devises sur propres positions portant exclusivement sur des

devises fortes. Le commerce de titres et d'instruments dérivés à propre compte ne revêt qu'une importance secondaire et ne fait pas partie des activités centrales de la banque. Le négoce de titres à propre compte est limité à 30 millions de francs et est de ce fait soumis à la règle «de minimis» régissant les actions et instruments sur devises, conformément à l'art. 71 OFR.

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour le compte de ses clients. Les interventions portent essentiellement sur des opérations à terme sur devises et des options EUREX.

Collaboratrices et collaborateurs

Fin 2011, l'effectif du personnel (corrigé du temps partiel) se montait à 1214 collaborateurs (2010: 1199). Ce chiffre comprend aussi 131 postes dévolus aux apprentis et aux assistants.

Management des risques

Le management des risques assure que la prise de risques soit effectuée de manière ciblée et contrôlée. La reconnaissance, le jaugeage, la gestion et la surveillance des risques sont intégrés dans les processus de travail de la BEKB | BCBE. Les explications ci-après

prennent en considération les indications qualitatives exigées selon Circ.-FINMA 08/22 «Publication FP – banque». Les informations quantitatives se trouvent en pages 142 ss.

Compétences

Le conseil d'administration est responsable pour le management des risques. Il fixe les conditions-cadre régissant la politique des risques et y définit la philosophie en matière de risques, de jaugeage des risques et du pilotage des risques. Il adopte les limites de risque en se basant sur la capacité à les assumer et surveille leur application ainsi que la mise en œuvre de ses consignes. Afin de pouvoir assumer sa fonction de surveillance, le conseil d'administration reçoit divers rapports standard (rapports trimestriels sur l'évolution financière et la situation en matière de risques, planification financière annuelle, budget, limites de contrepartie pour les partenaires, limites de portefeuille pour les placements, etc.) et annuellement, un rapport détaillé sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

Le directoire est compétent pour l'exécution des directives du conseil d'administration. Il veille à la mise en place d'une organisation de management des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour la surveillance des risques.

Collaboratrices et collaborateurs	31.12.2011	31.12.2010
Effectif du personnel		
Collaborateurs/trices habilités à signer	678	656
Collaborateurs/trices sans droit de signature (y compris personnel auxiliaire)	681	689
Apprentis	106	103
Nombre total	1 465	1 448
Collaboratrices et collaborateurs (corrigé du temps partiel)	1 214	1 199

Les contrôles d'exploitation courants sont en principe directement intégrés dans les processus de travail. La sélection et leur intensité s'orientent en fonction des risques. L'exécution et la communication de constatations sont fixées ou réglées dans le cadre des processus de travail certifiés. Les informations nécessaires pour le contrôle et la surveillance internes sont identifiées, groupées et préparées dans les processus de travail et transmises à temps aux services compétents. De plus, le controlling central des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Principes en matière de politique des risques

Une fonction de base d'une banque est de prendre des risques de manière ciblée afin de saisir, ce faisant, des opportunités et de les développer en vue d'en retirer des revenus. La BEKB | BCBE retient dans sa politique d'affaires qu'elle agit dans l'optique de générer des revenus et qu'elle prend des risques contrôlés dans le cadre de limites d'affaires définies. L'environnement interne est déterminant pour la mise en place d'un management efficace des risques et d'un système de contrôle interne fiable à l'échelle de l'ensemble de la banque. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires fixent le cadre à cet effet. La culture d'entreprise de la BEKB | BCBE basée sur la responsabilité individuelle détermine le comportement humain dans chaque fonction. De la sorte, la culture d'entreprise jette une base essentielle pour le management de l'ensemble des risques et pour le contrôle interne et la surveillance.

La BEKB | BCBE poursuit une stratégie low-risk qui est soulignée par les principes suivants en matière de politique des risques:

- La BEKB | BCBE dispose en tant que société anonyme de droit privé de responsabilités claires selon le droit des sociétés et d'un conseil d'administration indépendant. Avec une gestion d'entreprise efficace et sous contrôle professionnel, elle contribue au développement indépendant du canton et de ses bases de vie. La stratégie de la BEKB | BCBE se concentre sur deux champs d'activité centraux, à savoir sur les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME, et sur la gestion de fortune. Le négoce à propre compte de titres et d'instruments financiers dérivés est limité à 30 millions de francs et est soumis à la règle de minimis pour les actions et instruments d'intérêt selon l'art. 71 OFR.
- En raison de sa politique d'affaires, la BEKB | BCBE s'est fixé en tant que banque axée sur la Suisse, un objectif de rendement de 4 pour cent supérieur à un placement sans risque (obligations de la Confédération). L'objectif de rendement permet de mener une stratégie low-risk exigeante.
- La BEKB | BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. L'octroi de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle (fonds d'épargne, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle) et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques sont soupesés à l'aune des revenus et des fonds propres.
- Le volume minimal de capital propre (actuellement 1,2 milliard de francs) corres-

- pond à 137,5 pour cent des fonds propres légaux exigibles. Cela correspond à au dit seuil d'intervention de la FINMA selon Circ.-FINMA 2011/2. L'objectif de fonds propres prudentiel se monte en l'espèce à 150 pour cent. De plus, la BEKB | BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour la couverture de risques stratégiques généraux, tels que risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels, risques de marché, risques de réputation et amortissements de goodwill.
- Pour les limitations de risques dans les affaires portées au bilan et hors bilan il y a des normes de financement et un système de limites. Celui-ci stipule la fixation de limites sur la base de l'engagement global des contreparties, de l'engagement global dans les branches et pays et du volume total des produits choisis.
 - Les liquidités sont placées de manière sûre sous forme de créances comptables du marché monétaire auprès de la Confédération et de la BNS, de placements sous forme d'opérations de mise en pension et de placements dans des dépôts de liquidité dans les immobilisations financières. Pour l'engagement total non couvert auprès de banques et pour les opérations de mise en pension avec contrepartie et collateral bank, des valeurs-sicible sont déterminées.

Principes de couverture des risques

Avec les principes en matière de politique des risques, la BEKB | BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques. Ces principes forment des garde-fous avec lesquels les risques sont limités. Un autre instrument essentiel pour la limitation des risques consiste en un système de limites multidimen-

sionnel comprenant des limites de contrepartie, de produits, de pays et de branches. Dans les affaires interbancaires, des limites sont définies pour chaque banque, groupe bancaire et pour le total. Dans les opérations de négoce, des limites de négoce sont fixées pour les titres et les devises.

Avec des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système de contrôle interne de la BEKB | BCBE basé sur les risques, les risques encourus sont surveillés.

Au sens d'une prévoyance-risque prévoyante, la BEKB | BCBE a formé dans les affaires de crédit des correctifs de valeurs forfaitaires sur la base des limites déterminées. Avec ces correctifs de valeurs, des risques latents inhérents, qui pourraient occasionner des pertes à l'avenir, sont couverts. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un preneur de crédit particulier ou à une créance particulière.

Si des risques laissent supposer qu'il y aura perte, ils sont couverts avec des correctifs de valeurs individuels et des provisions.

Enfin, la BEKB | BCBE oppose aux risques stratégiques généraux son concept de fonds propres du point de vue commercial. La BEKB | BCBE attribue les fonds propres légaux selon des critères commerciaux aux catégories «capital propre minimum», «réserves pour risques bancaires généraux» et «capital excédentaire (excess capital)».

L'activité et le développement commercial sont assurés par le biais du capital propre minimum; celui-ci est fixé à 1,2 milliard de francs, ce qui correspond à environ 137,5 pour cent des fonds propres exigibles selon la loi sur les banques.

Les réserves pour risques bancaires généraux couvrent des risques commerciaux stratégiques

d'ordre général, tels que risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels (p. ex. risques de migration informatiques, etc.), des risques de réputation et des risques de marché (pages 83 ss), ainsi que les amortissements de survalueur.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes d'un point de vue commercial. Au 31.12.2011, elles se chiffraient à 571,1 millions de francs et l'impôt en était intégralement acquitté.

Dans le cadre du concept de fonds propres du point de vue commercial et pour des raisons de diversification des risques monétaires, la BEKB | BCBE détient jusqu'à 20 pour cent des réserves pour risques bancaires généraux en or physique. Ces réserves investies en or sont couvertes par une position physique correspondante de métaux précieux qui est portée au bilan dans les immobilisations financières. La valorisation des stocks d'or physiques et des réserves en or se fonde depuis 2011 sur le principe de la valeur la plus basse, à savoir sur le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché (page 95 s.). Les réserves pour risques bancaires généraux investies en or ainsi que les positions physiques de métaux précieux ont été constituées au courant des exercices 2008 et 2009. Leur valeur comptable à fin 2011 se chiffrait à 89,5 millions de francs, avec une valeur de marché de 132,2 millions de francs.

Avec le capital excédentaire (à fin 2011: 179 millions de francs), la croissance de la BEKB | BCBE ou des acquisitions peuvent

être financées; il peut aussi être utilisé pour des remboursements aux actionnaires.

Evaluation du risque selon l'art. 663 b, ch. 12 CO et Circ.-FINMA 08/2 148a (chiffre noté en marge)

La situation globale en matière de risques de la BEKB | BCBE est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre du workshop dédié à la planification financière. De la sorte, on entend assurer qu'un changement des conditions-cadre soit reconnu à temps par la société et qu'il soit évalué à sa juste mesure. Le «Business Risk Model» sert d'instrument à cet égard. Avec ce modèle, les risques commerciaux de la BEKB | BCBE sont couverts au moyen de divers secteurs de risque. Prennent part au workshop les membres du directoire, le responsable de la révision interne et des représentants d'unités organisationnelles impliquées dans le management et le contrôle des risques. L'objectif principal de ce workshop est d'identifier les risques déterminants et de définir des mesures à l'aide desquelles on s'attaquera aux risques identifiés.

Les enseignements essentiels du workshop sont intégrés dans le rapport «Contrôle des risques» rédigé semestriellement et dans la planification financière. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont adaptés. A l'occasion de son workshop annuel dédié à la stratégie et à la planification financière, le conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur le «Business Risk Model» et en discute avec le directoire. Pour l'exercice 2011, cette évaluation des risques du conseil d'administration a eu lieu dans le cadre

du workshop de planification financière. De plus, les défis déterminants de la BEKB | BCBE sont évalués à l'occasion de la planification financière et les objectifs correspondants sont définis pour la prochaine période de planification.

Catégories de risques

La BEKB | BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes: risques de crédit (y compris les risques-pays et les risques sectoriels), les risques de marché (risques de changement de taux d'intérêt, risques monétaires, risques de cours, risques de liquidité du marché), les risques de règlement (risques opérationnels, y compris risques juridiques et fiscaux), risques de liquidité et de refinancement, risques de réputation et risques de régulation. La BEKB | BCBE est surtout active dans les opérations portant sur la différence d'intérêts. Elle est ainsi surtout exposée au risque de crédit et au risque de variation des taux d'intérêt.

Risques de crédit

Prêts accordés à la clientèle

Les risques des opérations de bilan et hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites trois-dimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produits). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne uniforme. Tous les engagements envers la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits en fonction de leur risque et sont proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la gestion dynamique des crédits sont pilotés via un système d'assistance des conseillers en crédit et sont structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des

crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires; le contrôle de la cote de crédit et de la capacité de contracter un crédit en sont les points forts.

Les crédits sont répartis en deux groupes (ouvert et non ouvert). Pour les deux groupes, des taux/normes de financement maximaux sont définis. Si ces taux/normes sont dépassés, les affaires sont caractérisées d'affaires exceptionnelles et donc considérées comme affaires présentant un risque accru; elles sont dès lors traitées et surveillées en conséquence. La politique d'affaires et de crédit de la BEKB | BCBE prévoit qu'un maximum de 5 pour cent de l'ensemble des prêts à la clientèle puisse constituer des affaires exceptionnelles. Dans le cadre de l'octroi de prêts privés, la charge supportable est établie sur la base d'un intérêt calculatoire de 5 pour cent.

Les dérivés de crédit sont utilisés de cas en cas. Actuellement, la BEKB | BCBE ne tient aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BEKB | BCBE est organisé de telle manière que le gros des opérations de crédit peut être autorisé au front (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME sera assuré par les sièges, le suivi et le traitement des affaires des grands clients commerciaux, des opérations avec l'étranger et avec les banques est assuré centralement.

Les sièges, regroupés en régions, sont suivis activement par des conseillers régionaux dans le service de gestion des crédits central. La surveillance des crédits est assurée par le biais d'un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux: d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou le du directoire; d'autre part, les ratios de contrôle sont commu-

niqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins en fonction du volume des risques à surveiller.

Pour les positions à risque compromises ou présentant des retards, des stratégies correspondantes sont fixées dans le but de minimiser le risque de perte. Dans le cadre du contrôle semestriel des correctifs de valeurs, la situation actuelle est prise en compte et, cas échéant, la stratégie est redéfinie. En même temps, le rating du client est actualisé.

La BEKB | BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les ratings de l'agence Standard & Poor's s'agissant des catégories de crédit entreprises, collectivités de droit public, banques et Etats. Si une contrepartie dispose d'un rating externe, toutes les créances admises sont pondérées sur cette base.

Risques inhérents aux branches

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par «risque de branche» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. La BEKB | BCBE procède au management du risque de branche en application des directives de l'Association suisse des banquiers concernant le management du risque-pays. Le conseil d'administration fixe des limites par

branche. Il les vérifie et les approuve chaque année. Les limites de branche autorisées par le conseil d'administration analogiquement aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par le Directoire en l'espace d'une année. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée que des risques latents inhérents sont encourus qui pourraient engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne sont pas attribuables à un débiteur ou à une créance déterminée.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. A cet égard, des placements en francs suisses sont effectués majoritairement. Des options put sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions. Les limites pour les diverses catégories de placement sont réévaluées et autorisées annuellement par le conseil d'administration. L'ampleur des limites dépend pour l'essentiel du rating, de l'évaluation individuelle des risques et de l'importance des fonds propres.

Les risques-pays

Afin de limiter les risques-pays, un système de limites est appliqué. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger ainsi que la répartition des actifs selon pays ou groupes de pays sont exposés en détail en page 122 s. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie des activités centrales de la BEKB | BCBE. Pour l'appréciation des

risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération des banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé. Les correctifs de valeurs pour risques-pays sont contenus dans la position «Correctifs de valeurs et provisions».

Risques de marché

Active principalement dans les opérations de bilan, la BEKB | BCBE est avant tout exposée à des risques découlant de la variation des taux d'intérêt. Viennent ensuite, dans une moindre mesure, les risques liés aux positions en actions dans les actifs circulants et immobilisés, ainsi que ceux découlant des variations de parités sur les placements en monnaies étrangères.

Risques de variation des intérêts

La BEKB | BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net en intérêts convenable à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Le risque de variation des intérêts naît surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. A la BEKB | BCBE, les risques de marché essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés fermement à un taux d'intérêt déterminé.

Le jaugeage et le pilotage des risques qui en résultent interviennent dans le cadre du Asset and Liability Management (ALM). C'est le conseil d'administration qui édicte les objectifs stratégiques pour ALM. Ceux-ci prennent en considération tant les perspectives de revenu que celles de la valeur actuelle. Ces consignes se basent sur le jaugeage interne des risques et

limitent l'exposition au risque d'intérêt. Les divers objectifs sont définis sous la forme de benchmarks.

Pour le management stratégique de la structure du bilan, c'est le comité ALM (ALCO) qui est responsable. Concrètement, il se compose de l'analyse de l'évolution des affaires portées au bilan, de l'évolution du marché et des intérêts, de l'élaboration de stratégies de couverture, de la fixation de mesures en matière de politique d'affaires, de la fixation du cadre pour la trésorerie et enfin de la surveillance du benchmark dans ALM.

Sur le plan opérationnel et dans le cadre des garde-fous mis en place par le comité ALM (ALCO), l'unité organisationnelle «Conduite du bilan» procède au management de la structure du bilan en collaboration avec le responsable de la division Finances. Le pilotage du risque d'intérêt intervient à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p.ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions), ainsi qu'en ayant recours à des dérivés d'intérêt (swaps de taux d'intérêt, options sur intérêts, FRA's).

L'unité organisationnelle «Conduite du bilan» établit chaque mois un compte rendu sur le respect des benchmarks à l'intention de ALCO et chaque trimestre à l'intention du conseil d'administration. Le jaugeage du risque d'intérêt prend en considération tant les perspectives s'agissant de la valeur actuelle que les perspectives en matière de revenus. De plus, un rapport hebdomadaire détaillé est établi à l'intention du directoire ainsi que du président du conseil d'administration.

Le risque de variation des intérêts est quantifié mensuellement au moyen d'une analyse de la congruence des échéances et d'un bilan de l'échéance des intérêts par le calcul de la valeur

en espèces, de la durée des positions fermes et de l'ensemble du bilan. De même, des simulations de sensibilité des revenus sont effectuées. Dans le cadre d'une planification financière «roulante», les risques du marché sont quantifiés annuellement au moyen de «scénarios stress», et la politique en matière de risques dans la gestion structurelle du bilan est vérifiée. Afin de limiter les risques sur intérêts, des swaps de taux d'intérêt et des options sur intérêts sont également utilisés dans le cadre des limites autorisées par le conseil d'administration, en sus du pilotage du bilan. Le benchmark pour la variation de la valeur actuelle des fonds propres est retenu pour l'ensemble du bilan, c'est-à-dire en considérant les positions fermes et variables. De la sorte, les hypothèses en matière d'échéances des intérêts des hypothèques variables et des fonds d'épargne gagnent en importance.

Pour le calcul de la sensibilité de la fortune pour l'ensemble du bilan, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplication. A cet égard, le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché de telle manière que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Ce sont des taux d'intérêt de produits et de marché historiques qui servent de base de données pour la simulation. Ainsi, l'effet de revenu est simulé en plus de l'effet de patrimoine.

ALCO évalue la réplication et fixe chaque année les portefeuilles de réplication sur demande de la Conduite du bilan, en prenant en considération l'évolution attendue des prêts et fonds de la clientèle retenus.

De plus, les perspectives s'agissant de la valeur actuelle et en matière de revenu sont également mesurés sans réplication. Les positions variables sont à cet égard prises en considération à raison de la fourchette-temps la plus restreinte.

Le contrôle des risques dans ALM est effectué par une unité organisationnelle indépendante vis-à-vis de la conduite du bilan.

Risques de marché découlant des opérations de négoce

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle «Négoce» sur la base de la règle de minimis selon l'art. 71 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques opérationnels

On entend par là le risque de pertes encouru par suite de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel et de systèmes ou par suite d'événements externes. Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Le pilotage intervient dès lors surtout par le biais de mesures qualitatives. Le management des risques opérationnels est en premier lieu l'affaire des cadres à tous les niveaux. La BEKB | BCBE accorde une grande importance à la qualité, la fiabilité et l'efficacité des

processus d'affaires et considère le management des risques opérationnels comme facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, la réputation de la banque et l'efficacité de la production.

Le conseil d'administration a défini le cadre pour le management et le contrôle des risques opérationnels. La responsabilité pour la mise en œuvre incombe au directoire. Lors de la surveillance des risques opérationnels, il est assisté par l'unité organisationnelle «Risk-controlling».

La BEKB | BCBE limite les risques opérationnels en édictant systématiquement des directives, en structurant les déroulements de travail tout en y incorporant des mécanismes de contrôle, en prônant la séparation des pouvoirs et en mettant en place des domaines de tâches, de responsabilité et de compétence clairement définis. Le risque opérationnel est constamment surveillé, contrôlé et piloté sur la base d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport «Contrôle des risques» qui est établi semestriellement.

Risques informatiques

La BEKB | BCBE délègue une grande partie des prestations informatiques au HP Banking Service Center (HP BSC). Au travers de la coopération avec le partenaire d'externalisation HP BSC, une nouvelle structure de gouvernance TI a été créée le 1^{er} mai 2010. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux niveaux stratégique (comité de pilotage TI), opératif (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires). Le comité de pilotage TI est en charge de l'orientation stratégique et veille à ce que les objectifs et accords contractuels soient remplis par les parties au contrat. Le

comité de direction TI constitue le cœur de pilotage et de contrôle des services convenus contractuellement. Le niveau dispositif de direction garantit un pilotage des programmes et un développement conformes aux aspects bancaires). Ces entités ont été mises en place et la représentation de la BEKB | BCBE a été définie. Dans le même temps, les structures internes de direction de la BEKB | BCBE en matière informatique et organisationnelle ont été adaptés à la nouvelle structure de gouvernance TI, et les responsabilités des différents bureaux et personnes attribuées.

L'organe de révision externe de HP BSC vérifie les secteurs informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

Les standards de qualité pour l'exploitation informatique sont réglés dans des contrats exhaustifs. Ces «Service Level Agreements» contiennent des caractéristiques qualitatives et quantitatives ainsi que des tâches de surveillance et de contrôle. Grâce à la surveillance constante, les prestations erronées sont identifiées, mesurées, appréciées et font l'objet d'un rapport. Pour le cas d'interruptions de plus longue durée et de catastrophes, des mesures d'urgence exhaustives ont été définies et testées.

La BEKB | BCBE surveille les prestations de services informatiques externalisées dans le cadre de son règlement «Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation». Cette surveillance inclut notamment l'examen par les sociétés d'audit de la société d'audit selon la législation bancaire mandatées pour les audits spéciaux, par la révision interne, par le directoire, par le comité de révision et par le conseil d'administration de la BEKB | BCBE.

Risques de compliance

Font partie des risques de compliance les risques juridiques, de réputation et de pertes qui résultent de la violation de normes relevant du droit et de l'éthique. Les risques de compliance sont des risques comportementaux et forment un ensemble de coupure de risques juridiques, de réputation et de pertes. La BEKB | BCBE assume une fonction de compliance selon Circ.-FINMA 08/24.

A l'instar du contrôle des risques, les tâches de compliance sont en principe intégrées dans les processus de traitement de la BEKB | BCBE. En complément, l'unité organisationnelle «Service juridique et compliance» assume en tant que bureau de coordination, diverses tâches de la fonction compliance. Elle surveille entre autres à ce que tous les responsables de tâches de compliance soient désignés s'agissant de dispositions légales ou régulatrices importantes, et établit semestriellement un rapport ad hoc. Le bureau de coordination en matière de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies et est indépendant des activités commerciales générant des revenus et est soumis directement au président du directoire.

Dans l'unité organisationnelle «Service juridique et compliance» sont également saisis, traités et surveillés tous les actes juridiques en suspens. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent, une application informatique est utilisée, à l'aide de laquelle les afflux et sorties inhabituels de valeurs patrimoniales de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients sont identifiés et transmis aux personnes compétentes pour traitement. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de

diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est surveillée par l'unité organisationnelle «Service juridique et compliance».

Externalisation d'unités d'affaires

Outre l'outsourcing de l'informatique au HP Banking Service Center (HP BSC), la BEKB | BCBE a externalisé le trafic des paiements et l'administration des titres à Entris Operations AG. Ces externalisations sont réglées dans des contrats de coopération et de «Service Level Agreements», ceci en conformité avec les directives relatives au devoir de surveillance. Tous les collaborateurs et prestataires de service sont soumis au secret bancaire, de sorte que la confidentialité est assurée.

2. Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation sont conformes aux dispositions du Code suisse des obligations (CO), de la Loi fédérale sur les banques (LFB) et de l'Ordonnance y relative (OB), ainsi qu'aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés (FINMA) et du règlement de cotation de la Bourse suisse. La clôture individuelle au 31.12.2011 a été établie en conformité avec les dispositions d'établissement des comptes applicables aux banques (art. 23–28 OB), les dispositions des directives d'établissement des comptes de la FINMA (Circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant

l'établissement des comptes de SIX. Cette clôture individuelle correspond à la clôture individuelle statutaire conformément au chiffre 1f des directives d'établissement des comptes.

Les critères de comptabilisation et d'évaluation des comptes annuels 2010 et 2011 présentés dans le rapport de gestion sont en principe les mêmes et se prêtent donc à une comparaison aussi bien matérielle que formelle. Les modifications apportées aux critères d'évaluation sont précisées explicitement.

Les diverses positions détaillées dans une rubrique de bilan sont en principe valorisées séparément (valorisation individuelle).

Toutes les réserves disponibles sont clairement mentionnées. Les provisions ont été affectées aux domaines d'activité concernés.

Les comptes annuels de la BEKB | BCBE se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de financement, ainsi que de l'annexe.

Saisie des opérations

La saisie des opérations s'effectue le jour du bouclage. Les transactions en cours (principalement des opérations de caisse en devises et en titres non encore accomplies au moment du bilan) sont comptabilisées le jour du bouclage et portées au bilan de façon conforme (principe de transaction). Les opérations à terme sont comptabilisées et inscrites hors bilan.

Conversion des monnaies

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont évalués au cours des devises valable le jour du bilan, les opérations à terme au cours actuel de la durée résiduelle. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan.

Liquidités, effets de change et papiers monétaires, fonds passifs

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale ou aux valeurs d'acquisition moins les correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises. L'escompte non encore gagnée sur papiers monétaires, ainsi que les agios et disagios sur propres emprunts sont régularisés dans la durée dans les rubriques correspondantes du bilan.

Créances sur les banques et la clientèle, y compris les créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les correctifs de valeurs pour les risques d'insolvabilité sont contenus dans le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Concernant les postes importants pour lesquels le risque de perte est certain et peut être chiffré avec exactitude, les correctifs de valeurs sont directement compensés avec les postes actifs correspondants.

Les correctifs de valeurs individuels ont été déterminés selon les mêmes critères que lors de l'exercice précédent. Pour les créances hypothécaires dont la position a été évaluée sur la base de la valeur de continuation, la valeur de rendement déterminante a normalement été établie à un taux de capitalisation de 7 pour cent, le gage immobilier ayant été considéré comme couverture jusqu'à 90 pour cent de cette valeur calculée. Si une liquidation était en cours ou même probable, il a été tenu compte d'une valeur de liquidation (le taux de capitalisation étant en principe également de 7 pour cent), alors qu'ont été pris en compte en tant que couverture les 80 pour cent de la valeur supputée du gage. Dans le cas de créances assorties d'autres couvertures, cette procédure s'est appliquée par analogie. Les créances dont

l'engagement paraissait compromis, mais dont on parlait toujours du principe que la relation de crédit serait poursuivie, et les prêts à la clientèle sujets à liquidation ou dont la liquidation était prévisible, ont fait l'objet de correctifs de valeurs.

Ces deux catégories de débiteurs correspondent aux créances compromises. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans les deux catégories comme valeurs de liquidation au sens de Circ.-FINMA 08/2. Les créances compromises sont évaluées sur base individuelle et la moins-value est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan comme les engagements irrévocables, garanties ou instruments financiers dérivés sont également inclus dans cette évaluation. Les intérêts en retard de plus 90 jours sont considérés comme intérêts en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et les intérêts/commissions dont la perception s'avère précaire ne sont plus comptabilisés comme produit mais directement sous le poste «Correctifs de valeur et provisions». Les intérêts compromis sont en principe définis de la manière suivante:

- avances fixes, prêts, hypothèques:
tous les intérêts impayés (y compris les intérêts courus) sur les postes enregistrant des arriérés de plus de 90 jours;
- comptes courants:
les intérêts non payés sur des postes compromis dont la limite sur compte courant a été dépassée.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Si l'on

estime que la procédure de réalisation prendra plus d'une année, le produit estimé de la réalisation sera diminué du coût de portage d'autant plus élevé.

En sus de ces correctifs de valeurs individuels, la banque constitue des provisions forfaitaires pour couvrir les risques afférents aux diverses branches. Avec ces correctifs de valeurs forfaitaires on couvre les risques latents le jour de l'évaluation. Les risques de branches latents font l'objet de correctifs de valeurs à l'instar des risques-pays sur la base des limites autorisées par le conseil d'administration. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont appliqués.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèce reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BEKB | BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BEKB | BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés et prêtés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêts et de refinancement au moyen de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode de régularisation.

Opérations de mise et de prise en pension (repurchase and reverse repurchase operations)

Les titres acquis avec une obligation de vente (reverse repurchase operations) et les titres qui ont été vendus avec une obligation de rachat (repurchase operations) sont considérés comme des affaires de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Le produit des intérêts d'opérations reverse repurchase et les charges d'intérêts d'opérations repurchase sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). On retiendra comme valeur du marché le prix fixé sur un marché efficient et liquide. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation se fera selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le produit des opérations de négoce. Les produits d'intérêt et de dividende du portefeuille de négoce de titres sont crédités dans le produit d'intérêts et de dividende du portefeuille de négoce.

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont portées au bilan sous le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Ces provisions étaient constituées, sans changement, à raison de 10 pour cent de la limite de négoce.

Immobilisations financières

Figurent sous ce poste les titres qui n'ont pas été acquis dans une intention de négoce et – dans le cas de titres de participation – qui ne sont pas destinés à un placement durable. Les titres de participation sont enregistrés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. Les agios et disagio sur les achats de titres à revenu fixe, acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité, sont activés et passivés et régularisés sur toute la durée. Les gains de cours résultant de la vente de titres à revenu fixe initialement acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité (composante intérêts) sont répartis sur la durée résiduelle.

Les titres à revenu fixe, acquis sans intention de les garder jusqu'à maturité, sont regroupés dans un portefeuille spécial et sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

Des correctifs de valeurs forfaitaires pour risques de liquidité sont constitués sur des placements à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé un «investment grade» sur les limites, ceci sur la base des probabilités de défaillance selon Standard & Poor's sur une période de 10 ans. Les limites autorisées annuellement peuvent être entièrement utilisées au courant de l'année. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur des placements à revenu fixe hors «investment grade» et sur des placements de sociétés sans rating officiel. Les correctifs de

valeurs sont directement déduits de la rubrique «Immobilisations financières».

Des options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) sont utilisées en guise de couverture du risque de baisse du cours des actions (la valeur des options au 31 décembre 2011 était de 1,3 million de francs et de 1,7 million au 31 décembre 2010). L'estimation de la valeur intrinsèque des options (montant in-the-money) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. La valeur temporelle lors de l'achat des options fait partie des frais de couverture et vient immédiatement charger le compte de résultat sous la rubrique «Autres charges ordinaires» (2,5 millions de francs en 2011 et 2,4 millions en 2010) ou lui est créditée en cas de vente (2011: 0,03 million de francs, 2010: 0,2 million). Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), lors de la réalisation ou de la liquidation d'une option, la valeur intrinsèque d'une option est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

Le portefeuille de métaux précieux des immobilisations financières représente exclusivement le stock physique détenu en vue de couvrir les comptes en métaux précieux de la clientèle. Ces postes représentent par conséquent des positions de couverture, sont donc considérés comme une unité avec les comptes métal et comptabilisés à la valeur du marché. La chute du prix des métaux entraîne une évaluation plus basse des postes de l'actif. La perte correspondante est éliminée par la réduction de l'engagement sur les comptes métal. L'effet

contraire découle d'une augmentation des prix, les pertes et les gains se compensant également. De plus, la position physique en métaux précieux des réserves pour risques bancaires généraux investies dans de l'or est portée au bilan dans cette position. Celle-ci est valorisée selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir sur le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché

Les immeubles repris dans le cadre des affaires de crédit ou les immeubles qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation bancaire et dévolus à la vente sont portés au bilan à la valeur de rendement ou à la valeur inférieure du marché ou encore à la valeur de liquidation. Les adaptations qui en résultent sont saisies comme correctifs de valeurs. Une réappréciation à concurrence de la valeur d'acquisition intervient si le prix du marché, tombé en dessous de la valeur d'acquisition, remonte à nouveau.

Participations

L'évaluation des participations s'effectue au maximum au prix d'achat. Eu égard aux risques particuliers ainsi qu'à l'application du principe de prudence, des correctifs spécifiques de valeurs sont entrepris dans différents cas avant d'être directement déduits de ce poste du bilan. De plus, il est procédé à des amortissements si le rendement anticipé à moyen terme n'atteint pas 8 à 10 pour cent.

Les participations qui confèrent à la banque une influence déterminante doivent être saisies en principe selon la méthode de la mise en équivalence dans le bouclage individuel à établir conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. Chez la BEKB | BCBE, le bouclage individuel correspondant à la situation effective est identique

avec le bouclage statutaire. Selon la notice marginale 1f de Circ.-FINMA 08/2, les principes de comptabilisation exigés pour le bouclage statutaire doivent également être respectés dans le bouclage individuel à établir conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. Il convient en particulier d'appliquer le principe de la valeur la plus basse. Pour cette raison, le principe de la valeur la plus basse vaut également pour la participation de 50 pour cent dans Entris Opérations AG qu'il conviendrait d'évaluer selon la méthode de la mise en équivalence. Dans la mesure où il s'agit d'une participation d'infrastructure, les indications qui pourraient découler de la méthode de la mise en équivalence ne sont cependant pas parlantes. La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est illustrée à la page 103.

Immobilisations corporelles

Depuis 1998, les immeubles de la banque ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation sont comptabilisés chacun à leur coût d'acquisition ou aux valeurs de rendement plus basses. Si la valeur de rendement est plus élevée que la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés jusqu'en 1998, c'est cette valeur plus basse qui sera retenue au bilan. Les valeurs de rendement sont périodiquement vérifiées. Depuis 1999, un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 pour cent de la valeur de rendement. Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont activés.

Les nouveaux équipements et installations capitalisables sont portés à l'actif à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de vie estimée de cinq ans. Les licences pour logiciels sont amorties complètement l'année même de leur acquisition, à l'exception de celles concernant des projets spécialement définis. Les acquisitions mineures sont directement débitées des «Autres charges d'exploitation».

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value est constaté lors de la vérification, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la durée d'utilisation restante ou il sera procédé à un amortissement hors plan. Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe (tout ou partie), une réappréciation s'impose. Celle-ci devra être saisie via le résultat de la période.

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous «Produits extraordinaires», les pertes réalisées sous «Charges extraordinaires».

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. En particulier, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation ainsi que les impôts directs courants échus et dus sont régularisés.

Autres actifs et passifs

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les soldes des mouvements internes à la banque, les comptes d'impôts (impôts indirects) ainsi que les valeurs de remplacement positives et négatives découlant des activités de

négoce (pour le compte de la banque et des clients) avec les instruments financiers dérivés.

Correctifs de valeurs et provisions

Ce poste comprend les correctifs de valeurs et les provisions pour les risques de recouvrement (ducroire et risques-pays) qui ne sont pas directement déduits des actifs, ainsi que les risques inhérents à d'autres activités (notamment ceux liés au marché, au règlement et à la liquidité des portefeuilles de titres et de devises destinés au négoce ainsi que les risques engendrés par l'utilisation d'instruments dérivés). Les autres provisions de ce poste concernent principalement les propres assurances, le développement de produits, les engagements consentis. Les correctifs de valeurs et les provisions sont exposés sur le tableau en page 112 s., lequel intègre également ceux directement compensés avec les actifs (en particulier provisions et correctifs de valeurs pour risques inhérents sur immobilisations financières).

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BEKB | BCBE retiennent ce qui suit:

- que les cotisations de l'employeur sont déterminées
- que le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales
- que des situations de placement ou d'assurance particulières chez l'institution de prévoyance n'entraînent pas davantage ou moins de coûts pour la BEKB | BCBE
- que les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance des sociétés du groupe sont contenues dans les charges du personnel sur la base du fait générateur. Il sera évalué chaque année selon les Swiss GAAP RPC si les institutions de prévoyance présentent un avantage ou un engagement économique dans la perspective de la BEKB | BCBE. Cette évaluation reposera sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BEKB | BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, tout avantage économique à venir ne sera pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique sera porté au passif.

La caisse de pension de la BEKB | BCBE compte 1499 personnes actives assurées et 716 rentiers et rentières (état au 1^{er} janvier 2012). Elle disposait au 31.12.2011 d'une fortune globale de 761,2 millions de francs (année précédente 757,4 millions). Selon les principes d'établissement des comptes applicables à la caisse de pension de la BEKB | BCBE, le degré de couverture se chiffre à 100 pour cent tant que des réserves de fluctuation sont constituées. Avec de telles réserves se montant à 11,8 pour cent (année précédente 11,9 pour cent) de la fortune totale, la caisse de pension est donc en situation d'équilibre financier. Pour le calcul des capitaux de couverture des rentes, un taux d'intérêt technique de 3 pour cent a été appliqué.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le revenu. Les impôts uniques ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants.

Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales d'évaluation des bénéficiaires et sont saisis comme charges de la période de calcul au courant de laquelle les bénéficiaires ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés comme comptes de régularisation passifs.

Impôts latents

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous «Provisions».

Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice. Les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont de principe pas activées pour des raisons de prudence. Les créances fiscales latentes de la BEKB | BCBE résultent essentiellement des réserves pour risques bancaires généraux. Elles sont donc intégralement imposées. Si ces réserves imposées sont utilisées la charge fiscale se réduirait en conséquence. Mais étant donné que, à l'heure actuelle, la probabilité de réalisation d'un tel événement, le moment et le montant sont incertains, il est impossible de dire dans quelle mesure ces créances fiscales latentes pourront effectivement être réalisées à l'avenir. C'est pourquoi, de principe, elles ne sont pas activées.

Jusqu'au 31 décembre 2010, les réserves pour risques bancaires généraux investies en or et affectées à la couverture des risques liés aux variations des taux de change ont été portées au bilan aux valeurs de marché. Dès l'exercice 2011, celles-ci sont enregistrées au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché (page 95 s.). L'évolution positive du marché saisie jusqu'à fin 2010 a été imposée et comprend désormais en raison de la modification du principe de valorisation une créance fiscale latente. Étant donné que pour les réserves d'or, contrairement aux autres créances fiscales latentes, la probabilité de réalisation au cours des années à venir et donc leur comptabilisation avec les futurs bénéficiaires est grande, celles-ci sont activées dès l'exercice 2011 (au 31.12.2011: 6,6 millions de francs).

Le calcul intervient sur la base des taux fiscaux estimés de la taxation effective.

La provision pour impôts latents est alimentée à partir du résultat.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer ou d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale.

La politique d'affaires lors de l'utilisation des instruments financiers dérivés

a) Un intermédiaire pour la clientèle (titres et devises)

Les produits standardisés proposés sont essentiellement des produits EUREX. Les autres marchés choisis sont abordés par recours à des contreparties de premier ordre. Les produits

reposent avant tout sur des actions ou des indices d'actions. Les opérations sur produits dérivés non standardisés ne sont exécutées qu'avec des contreparties de premier ordre. Dans le domaine des produits structurés, la BEKB | BCBE peut faire office de co-émettrice de produits à capital protégé sans s'engager personnellement.

b) Négoce sur propres positions

La BEKB | BCBE n'assume pas de fonction de teneur de marché (market maker) dans le commerce de produits dérivés.

Dans le négoce de titres, seuls quelques warrants et quelques produits structurés sont de mise outre les options EUREX. Des opérations sur titres au moyen de produits dérivés OTC ne sont pas utilisées dans les transactions sur propres positions. En matière de devises, des opérations à terme et des options sont employées, à l'exclusion des futures.

Le commerce portant sur des instruments dérivés doit impérativement respecter les limites spécialement définies.

c) Recours aux produits dérivés dans le cadre de l'asset and liability management (ALM)

Dans le cadre de l'ALM, en respectant des limites déterminées, des instruments financiers dérivés sont utilisés pour la gestion de la structure des taux d'intérêt, soit dans le but de réduire les risques de variation des taux d'intérêt. De plus, le recours à des instruments dérivés a également lieu dans le domaine des papiers-valeurs pour couvrir une partie des immobilisations financières.

d) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers dérivés ainsi que le volume des contrats sont mentionnés dans l'annexe avec leurs valeurs de remplacement positives et négatives. Ces dernières sont portées au bilan sous «Autres actifs et passifs». Les swaps sur taux d'intérêt utilisés dans le cadre de l'ALM sont évalués conformément à la méthode dite «accrual method», à savoir que le versement des intérêts est régularisé périodiquement. Les coûts engendrés par l'achat des options sur intérêts et les options de swap ou la valeur-temps de couvertures lors de conversions (la dissolution ou le remplacement intervient en l'espace de 4 semaines) sont immédiatement comptabilisés comme charges/produits (2011: charges 12,9 millions de francs; 2010: charges 17,9 millions). Les produits de la vente d'options sur intérêts et de la dissolution de swaps de taux d'intérêt sont répartis sur la durée résiduelle (2011: 2,9 millions de francs; 2010: 20,1 millions). Pour le surplus et pour autant qu'il s'agisse de positions de négoce, les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur de marché. Les opérations de couverture sont estimées de façon analogue aux opérations de base. Des macro hedges sont utilisés pour se protéger contre les variations des taux d'intérêts. Les relations de couverture, objectifs et stratégies des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des instruments dérivés de couverture. L'effectivité des relations de couverture est mesurée au moyen du portefeuille global et contrôlé mensuellement. Les opérations de couverture dans le cadre desquelles la relation de couverture ne produit plus l'effet souhaité, partiellement ou intégralement, est assaini à hauteur de la partie inefficace.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Immobilisations financières/Réserves pour risques bancaires généraux/ Créances fiscales latentes

Dans le cadre du concept de fonds propres selon des critères commerciaux et dans un but de diversification des risques liés aux variations des taux de change, la BEKB | BCBE détient une partie de ses réserves pour risques bancaires généraux (jusqu'à 20 pour cent) en or. Ces réserves investies dans de l'or sont couvertes par une position physique en métaux précieux équivalente, laquelle est portée au bilan dans les immobilisations financières. Les dites réserves d'or pour risques bancaires généraux ainsi que les positions physiques en métaux précieux ont été constituées au cours des années 2008 et 2009. Les stocks physiques d'or ainsi que les réserves d'or sont valorisées selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. Les changements de ce principe de valorisation par rapport à l'exercice précédent impliquent les changements suivants dans les comptes annuels:

- Les bénéfices de 29,5 millions de francs résultant de l'évolution positive de valeur comptabilisés jusqu'à fin 2010 (différence entre valeur de marché et d'achat) sont extournés et résultent en une réduction des immobilisations financières et donc de la somme du bilan. Cette réduction se monte à 0,9 pour cent des immobilisations financières et de 0,1 pour cent de la somme du bilan.
- Les réserves pour risques bancaires généraux font partie intégrante des fonds propres pouvant être pris en compte. Ceux-ci sont

également réduits de 29,5 millions de francs à partir de la réévaluation. L'adaptation n'influence pas de manière significative l'excédent de fonds propres. La modification du principe de valorisation donne lieu à des créances fiscales latentes. Etant donné que pour les réserves d'or, contrairement aux autres créances fiscales latentes, la probabilité de réalisation au cours des années à venir et donc leur comptabilisation avec les futurs bénéfices est grande, celles-ci sont activées dès l'exercice 2011 (au 31.12.2011: 6,6 millions de francs).

Le changement de ce principe de valorisation n'influence pas de manière significative les comptes annuels.

Immobilisations financières (agios et disagio sur titres de créance)

Les agios et disagio délimités sur la durée jusqu'à l'échéance finale s'appliquant sur titres de créance acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur maturité sont désormais portés au bilan dans les immobilisations financières. Ils figuraient jusqu'à présent dans le compte de régularisation. C'est pourquoi les régularisations passives se sont repliées par suite de cette modification des principes d'établissement du bilan de 34 millions de francs.

C'est pourquoi les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas mentionnés. Dans l'intérêt d'une meilleure lisibilité, les petits changements et les précisions ne sont pas commentés séparément.

Informations concernant les comptes annuels

Sommaire

Aperçu des couvertures	98
Créances avec provisions	99
Prêts improductifs (non performing loans)	100
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	101
Immobilisations financières	102
Précisions concernant les participations	103
Présentation de l'actif immobilisé	104
Autres actifs/passifs	106
Actifs gagés ou cédés et actifs sous réserve de propriété	106
Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres	107
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	107
Institutions de prévoyance	108
Emprunts obligataires	110
Lettres de gage	110
Correctifs de valeurs et provisions	112
Réserves pour risques bancaires généraux	112
Capital social	114
Réserves légales générales	114
Autres réserves	114
Justification du capital propre	115
Capital propre	116
Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	118
Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches	120
Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger	122
Actifs selon pays ou groupes de pays	123
Bilan par monnaies	124
Informations concernant les opérations hors bilan	126
Instruments financiers dérivés ouverts	128
Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés	130
Informations concernant le compte de résultat	132
Rapport d'indemnisation: Publication selon l'art. 663b ^{bis} et l'art. 663c CO	136
Fonds nets générés (FNG)	140
Publication selon l'Ordonnance sur les fonds propres (Bâle II)	142

Informations concernant les comptes annuels

Aperçu des couvertures

(en milliers de CHF)

	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc ¹	Total	
Prêts					
Créances sur la clientèle	89 698	121 746	2 082 712	2 294 156	
– comptes courants	89 626	15 837	99 638	205 102	
– prêts		104 412	674 525	778 936	
– collectivités de droit public	72	1 497	1 308 549	1 310 118	
Créances hypothécaires	16 169 109	5 683	36 209	16 211 001	
Dont					
– immeubles d'habitation	13 888 291			13 888 291	
– immeubles commerciaux	1 101 552			1 101 552	
– artisanat et industrie	901 541			901 541	
– autres	277 726	5 683	36 209	319 618	
Total des prêts	exercice 2011	16 258 808	127 429	2 118 921	18 505 157
	exercice 2010	15 652 941	182 006	2 136 525	17 971 473
Hors bilan					
Engagements conditionnels	12 334	13 423	147 414	173 171	
Engagements irrévocables			1 401 491 ²	1 401 491	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			84 904	84 904	
Total hors bilan	exercice 2011	12 334	13 423	1 633 809	1 659 565
	exercice 2010	15 945	15 648	529 217	560 810

¹ Y compris créances hypothécaires avec correctifs de valeurs.

² La progression par rapport à l'exercice précédent est principalement le fait de la reprise du portefeuille d'hypothèques PUBLICA au 1.1.2012.

Créances avec provisions

(selon Circ.-FINMA 08/22, note marginale 153a, classées comme compromises)
(en milliers de CHF)

		Montant brut de la dette	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net de la dette	Correctif de valeurs individuel ¹
Créances avec continuation de la relation de crédit	2011	558 980	301 427	257 553	333 140
	2010	512 225	290 741	221 483	336 963
Positions de liquidation	2011	41 858	18 598	23 259	25 048
	2010	34 150	14 389	19 761	21 288

¹ La BEKB | BCBE procède aux correctifs de valeurs sur la base des limites fixées de MCHF 703 991 (année précédente MCHF 692 117). Pour cette raison, les correctifs de valeurs individuels divergent du montant net de la dette calculé sur l'utilisation effective du crédit.

Prêts improductifs (non performing loans)¹

(en milliers de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010
Total des prêts à la clientèle	18 505 157	17 971 473
Créances sur la clientèle	2 294 156	2 361 692
Créances hypothécaires	16 211 001	15 609 781
Prêts improductifs¹	26 886	32 744
Prêts avec constitution de nouvelles provisions sur intérêts	24 489	30 305
Prêts avec comptes ne dégageant pas d'intérêts	2 396	2 438
Prêts improductifs en % du total des prêts à la clientèle	0,1	0,2
Correctifs de valeurs existants pour risques de défaillance afférents aux créances sur la clientèle	641 137	637 689
Provisions sur intérêts	849	1 088
Provisions sur capital	358 188	358 251
Provisions forfaitaires	282 100	278 350
Correctifs de valeurs en % du total des prêts à la clientèle	3,5	3,5

¹ Prêts dont la rémunération est compromise (page 87 s., principes d'évaluation des créances sur la clientèle)

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

(en milliers de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		
– Titres de créance		
– cotés	1 066	–
– non cotés	653	245
– Titres de participation		
– cotés	0	0
– non cotés	24	40
Total du portefeuille de titres destinés au négoce	1 744	286
– Métaux précieux	4 910	8 441
Total du portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 654	8 727
dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	583	–
<i>Présentation groupée du portefeuille de titres destinés au négoce</i>		
Obligations suisses:		
– Confédération (y compris créances inscrites au livre de la dette)	–	–
– cantons et communes	–	–
– banques	958	245
– sociétés financières	–	–
– entreprises industrielles	178	–
– lettres de gage suisses	426	–
– autres	–157	–
Actions et autres titres de participation suisses:		
– banques	–	–
– sociétés financières	20	38
– entreprises industrielles	–	–
– autres	0	0
Obligations étrangères	–	–
Actions et autres titres de participation étrangers	4	2
Parts de fonds de placement	–	–
Total du portefeuille de titres destinés au négoce	1 744	286

Immobilisations financières

(en milliers de CHF)

	Valeur comptable	31.12.2011 Valeur marchande ¹	Valeur comptable	31.12.2010 Valeur marchande ¹
Immobilisations financières				
– Titres de créance				
– cotés	2 824 540	2 997 043	3 117 285	3 234 387
– non cotés	15 011	15 011	18 977	18 977
dont évalués selon la «méthode des intérêts courus»	2 834 902	3 007 378	3 135 206	3 252 260
dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse	4 649	4 676	1 056	1 104
– Titres de participation				
– cotés	94 298	114 457	100 967	136 779
– non cotés	14 901	14 901	p.m.	p.m.
dont participations qualifiées	–	–	–	–
Total des immobilisations financières en titres	2 948 750	3 141 411	3 237 229	3 390 143
– Métaux précieux	103 367	146 110	131 545	131 545
– Immeubles	10 563	10 567	10 469	10 477
Valeur d'assurance: 20 455 (2010 20 197)				
Total des immobilisations financières	3 062 680	3 298 088	3 379 243	3 532 165
dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	2 500 200	2 645 191	2 783 201	2 881 180
Immobilisations financières prêtées	–	–	–	–
<i>Présentation groupée des immobilisations financières sous forme de titres</i>				
Obligations suisses:				
– Confédération	652 585		707 534	
– cantons et communes	336 915		419 484	
– banques	249 726		256 859	
– sociétés financières	13 054		13 282	
– entreprises industrielles	22 102		19 137	
– autres	78 583		107 997	
Lettres de gage suisses	1 180 558		1 259 637	
Actions et autres titres de participation suisses:				
– banques	1 012		1 018	
– sociétés financières	3 461		3 429	
– entreprises industrielles	54 823		47 054	
– autres	14 526		13 855	
Obligations étrangères	306 029		352 331	
Actions et autres titres de participation étrangers	10 430		10 580	
Parts de fonds de placement	24 947		25 031	
Total des immobilisations financières sous forme de titres	2 948 750		3 237 229	

¹ Correspond à la Fair Value selon Circ.-FINMA 08/2

Précisions concernant les participations

(en milliers de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010
Participations		
– avec valeur boursière	19 510	19 510
– sans valeur boursière	10 934	12 234
Total des participations	30 444	31 744
<i>Indications concernant les participations (quote-part de plus de 10 pour cent)</i>		
portées au bilan sous la rubrique des participations:		
– Real-Time Center AG, Liebefeld, siège: Köniz; capital CHF 30 millions (centre de calcul)	91,9%	91,9%
– Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich, siège: Zurich; capital CHF 825 millions, dont libérés CHF 165 millions (institut de lettres de gages)	10,7%	10,7%
– Jungfraubahnen-Holding AG, Interlaken, siège: Interlaken; capital CHF 11,7 millions (chemin de fer de montagne), lieux de cotation: Zurich; capitalisation boursière au 31.12.2011: CHF 325,9 millions; numéro de valeur: 1.787.578	13,8%	13,8%
– Victoria-Jungfrau Collection AG, Interlaken, siège: Interlaken; capital CHF 28 millions (hôtel), lieux de cotation: Zurich et Berne; capitalisa- tion boursière au 31.12.2011: CHF 57,7 millions; numéro de valeur: 111.107	12,1%	12,1%
– Legando AG, Schwerzenbach, siège: Schwerzenbach; capital CHF 2 millions (développement de logiciels)	100,0%	100,0%
– BioMedCredit AG, Gümligen, siège: Muri près Berne; capital CHF 50 millions, dont libérés CHF 30 millions (octroi de crédits dans les secteurs de la biotechnologie et de la technique médicinale)	100,0%	100,0%
– Berimag AG, Liebefeld, siège: Berne; capital CHF 0,1 million (gestions d'immeubles)	100,0%	100,0%
– Entris Operations AG, Gümligen, siège: Muri près Berne; capital CHF 10 millions, dont libérés CHF 5 millions (société de production)	50,0%	50,0%
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires sur actions et autres titres de participation	84 904	84 904

Pour le surplus, la BEKB | BCBE détient des participations dans Swisscanto Holding AG, Berne (société de fonds) de 6,8%, dans Caleas AG, Zurich (leasing) de 6,3%, dans Tornos Holding AG, Moutier (machines et appareils) de 4,3% et dans BioMedInvest AG, Hünenberg (financements dans le domaine du biotech) de 5,3%.

Effets d'une valorisation théorique des participations essentielles (quote-part de participation supérieure à 20 pour cent) selon la méthode de mise en équivalence

	31.12.2011 Valeur au bilan	31.12.2011 Equity	31.12.2010 Valeur au bilan	31.12.2010 Equity
Portefeuille participations	0	75 809	1 300	80 235
Produit des participations	1 532	-2 894	1 519	2 557

Présentation de l'actif immobilisé

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés
Total des participations	144 526	-112 782
– dont participations majoritaires	65 083	-63 783
– dont participations minoritaires	79 443	-48 999
Total des immeubles	339 256	-145 683 ¹
– dont immeubles à l'usage de la banque et comptes de construction ²	320 219	-139 968
valeur d'assurance immobilière: 413 690 (413 690 en 2010) sans les immeubles en construction, qui sont assurés à la valeur croissante		
– dont autres immeubles et comptes de construction ³	19 037	-5 715
valeur d'assurance immobilière: 36 206 (36 206 en 2010) sans les immeubles en construction, qui sont assurés à la valeur croissante		
Autres immobilisations corporelles	35 610	-27 696
valeur d'assurance incendie: 50 906 (49 348 en 2010)		
Autres	38 743	-36 639
– dont logiciels	38 743	-36 639
Engagements		
– Tranches de leasing futures de Operational Leasing: 134 (223 en 2010)		

¹ Amortissements depuis 1992

² Propriété directe au 31 décembre 2011: immeubles à l'usage de la banque situés à Aarberg, Adelboden, Berne-Vieille ville, Berne-Breitenrain, Berne-Place fédérale, Berne-Bubenberglplatz, Bienne, Bolligen, Bümpliz, Berthoud, Corgémont, Grindelwald, Grosshöchstetten, Gstaad, Herzogenbuchsee, Huttwil, Interlaken, Ittigen, Kandersteg, Köniz-Liebefeld, Köniz-Stapfen, La Neuveville, Langenthal, Langnau, Laupen, Lenk, Lyss, Malleray, Meiringen, Moutier, Münsingen, Mürren, Nidau, Niederbipp, Ostermundigen, Rapperswil, Roggwil, Saint-Imier, Schönried, Schwarzenburg, Soleure, Spiez, Steffisburg, Tavannes, Thoune-Bahnhofstrasse, Thoune-Marktgassee, Tramelan, Unterseen, Utzenstorf, Wengen, Worb, Zollbrück, Zollikofen, ainsi que différents comptes de construction

³ Propriété directe au 31 décembre 2011: immeubles à Belp, Bienne-Boujean, Hasliberg, Kirchberg-Alchenflüh, Konolfingen, Langenthal, Longeau, Oberdiessbach, Wimmis, ainsi que divers comptes de construction

⁴ Les autres immobilisations corporelles ont totalement été amorties avant 1991

Exercice sous revue					
Valeur comptable fin 2010	Investissements	Désinvestisse- ments	Amortissements	Transferts à provisions, réserves & fonds de renouvel- lement	Valeur comptable à fin 2011
31 744		-0	-1 300		30 444
1 300			-1 300		0
30 444		-0			30 444
193 572	4 719			-5 045	193 247
180 250	4 603			-4 911	179 942
13 322	115			-133	13 305
7 914⁴	5 586		-4 486	-11	9 003
2 104⁴	11 298		-5 292	-6 396	1 714
2 104	11 298		-5 292	-6 396	1 714

Autres actifs/passifs

Actifs gagés ou cédés et actifs sous réserve de propriété

(en milliers de CHF)

	31.12.2011		31.12.2010	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Autres actifs/passifs				
– Valeurs de remplacement positives/négatives d'instruments financiers dérivés				
– des opérations de couverture de la banque	34 374	220 846	49 117	68 996
– des opérations de négoce	20 271	19 584	31 220	30 882
– Compte de compensation	180 637		16 296	
– Impôts indirects	98 414	24 390	201 986	30 459
– Autres actifs/passifs	100 119	215 995	124 904	217 276
Total	433 815	480 815	423 523	347 613

	31.12.2011	31.12.2010
Actifs gagés ou cédés et actifs sous réserve de propriété (sans opérations de prêt et de mise en pension avec des titres)		
– Créances envers les banques (engagement: CHF 12,7 millions; 2010: aucun)	12 680	
– cédules hypothécaires en couverture des lettres de gage (engagement: CHF 1172,0 millions; CHF 1182,0 millions en 2010)	1 904 427	2 241 881
– titres pour les facilités de financement intrajournalier/ des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	303 953	384 252
– titres en couverture du crédit intrajournalier/ au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)	3 723	4 322
– titres en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques (engagement: CHF 18,8 millions; CHF 12,9 millions en 2010)	102 876	90 395
– titres en couverture de l'Association des bourses de Berne (engagement: aucun; 2010: aucun)	97	96
Total	2 327 756	2 720 946

Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

(en milliers de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010
Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres		
Valeur comptable des créances sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de Securities Borrowing et de Reverse Repurchase	36 417	462 681
Valeur comptable des engagements sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de Securities Lending et de Repurchase	–	–
Valeur comptable des titres appartenant à la banque prêtés dans le cadre du Securities Lending ou livrés comme garantie dans celui du Securities Borrowing ainsi que transférés dans des opérations de Repurchase	772	8 393
dont: ceux pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	772	8 393
Valeur comptable des titres empruntés à titre de garantie dans le cadre du Securities Lending ou du Securities Borrowing ainsi que des titres reçus dans le cadre d'opérations de Reverse Repurchase, pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	37 269	470 605
dont titres qui ont été nantis ou aliénés	–	–

	31.12.2011		31.12.2010	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements				
jusqu'à CHF 10000	492 302	1 197 759	490 074	1 191 903
de CHF 10000 à CHF 30000	142 562	2 575 937	141 536	2 553 288
de CHF 30000 à CHF 100000	125 726	6 370 493	122 969	6 193 833
au-delà de CHF 100000	23 844	5 867 355	21 431	5 336 337
Total	784 434	16 011 544	776 010	15 275 360

Institutions de prévoyance

(en milliers de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010
Engagements envers les propres institutions de prévoyance	18 676	17 078

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)

La BEKB | BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou autres.

	Excédent de couverture (+) Sous-couverture (-)
	31.12.2011
Utilité économique/engagement économique et charges de prévoyance	
sous-couverture selon Swiss GAAP RPC 16	—
Institutions de prévoyance sans propres actifs	—
Total	—

Selon Swiss GAAP RPC 16, il convient d'évaluer chaque année du point de vue de la banque, si une utilité économique ou un engagement économique ressort d'un plan de prévoyance. Pour le calcul, on se réfère au boucllement de l'institution de prévoyance.

Une appréciation exhaustive n'a pas d'effets économiques sur la banque; dans le boucllement de la caisse de pension de la BEKB | BCBE établi selon Swiss GAAP RPC 26, il n'y pas de fonds libres ni de sous-couvertures au 31 décembre 2011. Il n'y a pas d'institutions de prévoyance patronales.

De plus, la BEKB | BCBE n'a pas l'intention d'utiliser une éventuelle utilité économique résultant d'un excédent de couverture pour abaisser les cotisations de l'employeur.

Pour cette raison, une utilité économique future n'est pas activée.

Part économique de la banque		Variation par rapport à 2010/avec effet sur le résultat 2011	Cotisations réguli- sées sur la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
31.12.2011	31.12.2010			2011	2010
–	–	–	11 483	11 483	11 181
–	–	–	440	440	582
–	–	–	11 923	11 923	11 763

Emprunts obligataires Lettres de gage

(en CHF 1000)

	2011	2010
Emprunts obligataires		
Etat au 31 décembre	200 000	300 000

				Echéance	
CHF	100 000	2 ⁵ / ₈ %	2004	22 avril	2014 non dénonçable
CHF	100 000	2 ⁷ / ₈ %	2004	22 avril	2016 non dénonçable

Aucun emprunt obligataire du propre portefeuille n'a été tenu

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2011: 2,750% (2010: 3,083%)

	2011	2010
Emprunts auprès de la centrale d'émission de lettres de gage		
Etat au 31 décembre	1 172 000	1 182 000

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2011: 2,405% (2010: 2,581%)

Correctifs de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux

(en milliers de CHF)

	Etat fin 2010	Utilisation conforme à leur but
Correctifs de valeurs et provisions		
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)		
A) créances sur la clientèle	637 689	-3 862
Dont		
- provisions sur intérêts	1 088	-115
- provisions individuelles	358 251	-3 747
- provisions forfaitaires	278 350	
B) immobilisations financières à revenu fixe	86 710	
Correctifs de valeurs et provisions		
pour autres risques commerciaux	77 684	-5 082
Autres provisions	56 003	-7 232
Total des correctifs de valeurs et provisions	858 086	-16 176
à déduire: correctifs de valeurs compensés		
directement à l'actif	112 744	-5 082
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	745 342	-11 094
Réserves pour risques bancaires généraux¹	607 188	

¹ Imposition fiscale intégrale

² page 95 s.

³ Voir produits extraordinaires, page 133

Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Nouvelles constitu- tions/dissolutions nettes compte de résultat	Etat fin 2011
444	62 326	-55 460	6 866	641 137
444		-568	-568	849
	58 576	-54 892	3 684	358 188
	3 750		3 750	282 100
	2 365	-7 064	-4 699	82 011
	11 228	-1 970	9 258	81 860
220	10 065	-2 075	7 990	56 980
664	85 983	-66 568	19 415	861 988
	9 842	-9 034	808	108 471
664	76 140	-57 534	18 606	753 517
-29 519²	49 580	-56 162³	-6 582	571 088

Capital social

Réserves légales générales

Autres réserves

(en milliers de CHF)

	Valeur nominale totale	2011 Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	2010 Capital donnant droit au dividende
Capital social				
Capital-actions	186 400 ^{1, 2}	186 400	186 400 ^{1, 2}	186 400

¹ Réparti en 9320000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20.–

² Capital conditionnel ouvert pour l'intéressement des collaborateurs: CHF 5 000 000.– (250 000 actions nominatives à nominal CHF 20.–)

	Nominal	2011 part en %	Nominal	2010 part en %
Actionnaires importants et groupes d'actionnaires avec droit de vote				
Canton de Berne – avec droit de vote	96 000	51,5	96 000	51,5

	Etat fin 2010	Attribution de l'utili- sation du bénéfice	Attribution des transactions sur propres actions	Variations par suite de transactions sur capital	Etat fin 2011
Réserves légales générales					
Autres réserves					
Réserves légales générales	239 185				239 185
– dont réserves par apport de capital	26 835 ³				26 835
Autres réserves	834 045	77 000 ¹	1 750 ²		912 795

¹ De l'utilisation du bénéfice 2010.

² L'attribution se compose comme suit

– dividende sur propres actions 1 120

– gains d'aliénation de propres actions 629

³ Adaptation année précédente selon décision de l'AFC

Justification du capital propre

(en milliers de CHF)

	2011	2010
Fonds propres au début de l'exercice sous revue		
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales	239 185	235 585
Autres réserves	834 045	761 306
Propres actions	-45 026	-72 340
Bénéfice au bilan	125 956	119 856
Capital propre	1 340 560	1 230 806
Réserves pour risques bancaires généraux	607 188	610 604
Total des fonds propres au 01.01.2011	1 947 748	1 841 410
(avant utilisation du bénéfice)		
- remboursement de valeur nominale	-	-
+ augmentation du capital-actions	-	-
= variation nette du capital-actions	-	-
+ attribution aux réserves légales générales à partir de l'utilisation du bénéfice	-	3 600
+ agio de l'augmentation de capital	-	-
- indemnisation des droits de souscription des actionnaires	-	-
- coûts des transactions sur capital	-	-
+ droits de souscription sur propres actions	-	-
+ dividende sur propres actions	1 120	1 337
+ gains d'aliénation de propres actions	629	1 403
+ attribution de l'utilisation du bénéfice de l'année précédente	77 000	70 000
= variation nette des autres réserves	78 750	72 740
- achats de propres actions aux coûts d'acquisition	-45 737	-25 361
+ ventes de propres actions aux coûts d'acquisition	48 823	52 674
= variation nette des propres actions	3 086	27 313
- dividende sur capital-actions à partir du bénéfice annuel de l'exercice précédent	-47 532	-44 736
- attribution aux réserves légales générales		-3 600
- attribution aux autres réserves	-77 000	-70 000
+ bénéfice de l'exercice sous revue	130 135	124 437
= variation nette du bénéfice porté au bilan	5 603	6 101
Total du capital propre au 31.12.2011	1 427 999	1 340 560
+ attribution aux/prélèvements des réserves pour risques bancaires généraux (y compris réévaluations)	-36 100	-3 415
Total des fonds propres au 31.12.2011	1 999 087	1 947 748
(avant utilisation du bénéfice)		
dont		
- capital-actions	186 400	186 400
- réserves légales générales	239 185	239 185
- autres réserves	912 795	834 045
- propres actions	-41 940	-45 026
- bénéfice au bilan	131 559	125 956
- réserves pour risques bancaires généraux	571 088	607 188

Capital propre

(en CHF 1000)

	2011	2010
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales	239 185	239 185
– dont réserves par apport de capital	26 835	26 835 ¹
Autres réserves	912 795	834 045
Propres actions	–41 940	–45 026
Bénéfice porté au bilan	131 559	125 956
Capital propre (avant utilisation du bénéfice)	1 427 999	1 340 560
– proposition d'utilisation du bénéfice	–49 396	–47 532
Capital propre (après utilisation du bénéfice)	1 378 603	1 293 028
Capital propre minimum ²	–1 200 000	–1 000 000
Capital excédentaire²	178 603	293 028

Fonds propres imputables et exigibles selon OFR, page 144

¹ Adaption année précédente selon décision de l'AFC

² Définition page 61 s.

	2011		2010	
	Nombre	Prix de transaction moyen en CHF	Nombre	Prix de transaction moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions le 1 ^{er} janvier	214 367		339 464	
+ Achats	188 389	242.78	106 847	237.36
- Ventes	-207 807	234.94	-231 944	227.10
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BEKB BCBE	-45 367	209.68	-44 450	209.68
= Etat au 31 décembre	194 949		214 367	

Il n'y a pas de subdivision du propre portefeuille affectée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme d'intéressement des collaborateurs.

Actions dans le portefeuille de la caisse de pension de la BEKB | BCBE:

Actions nominatives BEKB BCBE au 31 décembre	57 489	57 489
--	--------	--------

Actions dans le portefeuille de sociétés liées:

Actions nominatives BEKB BCBE au 31 décembre	32	32
--	----	----

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers

(en milliers de CHF)

		à vue	dénonçable
Actif circulant			
Liquidités		2 062 026	
Créances résultant de papiers monétaires		90	
Créances sur les banques		50 915	
Créances sur la clientèle ¹		9 792	277 286
Créances hypothécaires		4 005	2 188 707
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		6 654	
Immobilisations financières		213 444	
Total de l'actif circulant	2011	2 346 925	2 465 992
	2010	676 083	3 097 871
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques		66 654	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placement			15 929 546
Autres engagements envers la clientèle		4 171 959	1 542
Obligations de caisse			
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts			
Total des fonds étrangers	2011	4 238 613	15 931 087
	2010	3 930 246	15 189 566

¹ Les créances sur la clientèle sous forme de compte courant ainsi que les crédits de construction sont réputés dénonçables.

durée résiduelle jusqu'à 3 mois	durée résiduelle de 3 à 12 mois	durée résiduelle 1 à 5 ans	durée résiduelle de plus de 5 ans	immobilisé	total
					2 062 026
300 018	50 037				350 145
460 813	175	38			511 941
902 611	265 401	713 499	125 567		2 294 156
706 390	1 593 623	10 150 397	1 567 880		16 211 001
					6 654
150 630	564 173	1 903 083	220 786	10 563	3 062 680
2 520 461	2 473 409	12 767 017	1 914 234	10 563	24 498 602
3 067 611	2 834 403	11 761 173	2 161 025	10 469	23 608 636
					66 654
81 999					16 011 544
2 751	211	150			4 176 613
34 013	74 214	160 835	22 891		291 953
92 000	74 000	743 000	463 000		1 372 000
210 763	148 425	903 985	485 891		21 918 765
136 054	446 767	913 247	554 697		21 170 577

Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches

(en milliers de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010
Créances sur les sociétés liées	4 404	6 965
Engagements envers les sociétés liées	187 036	115 354
Sont considérées comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.		
Créances découlant des crédits aux organes	21 737	21 653
Sont considérés comme crédits aux organes les créances sur les membres du Conseil d'administration, les membres du Directoire, les membres du Directoire élargi ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées ci-dessus.		

Transactions avec des personnes proches

A l'exception des membres du Directoire et du Directoire élargi, les transactions (telles que opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits et indemnisations sur dépôts) avec des personnes proches ont été exécutées aux conditions et taux d'avance appliqués aux tiers.

Le Directoire et le Directoire élargi bénéficient, à l'instar du personnel, des conditions préférentielles usuelles à la branche (voir indications supplémentaires à la page 138).

Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger

(en milliers de CHF)

Actifs	2011		2010	
	en Suisse	à l'étranger	en Suisse	à l'étranger
Liquidités	2 049 158	12 868	340 788	21 437
Créances résultant de papiers monétaires	350 110	34	1 199 057	154
Créances sur les banques	469 052	42 889	516 200	171 556
Créances sur la clientèle	2 273 075	21 081	2 339 541	22 151
Créances hypothécaires	16 210 650	351	15 609 760	21
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 649	4	8 725	2
Immobilisations financières	2 744 901	317 779	3 014 713	364 529
Participations	30 444	0	31 744	0
Immobilisations corporelles	203 963		203 590	
Comptes de régularisation	51 732		67 640	
Autres actifs	411 598	22 217	404 175	19 348
Total des actifs	24 801 334	417 223	23 735 933	599 200

Passifs	2011		2010	
	en Suisse	à l'étranger	en Suisse	à l'étranger
Engagements envers les banques	63 717	2 937	63 968	3 099
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	15 468 513	543 031	14 772 355	503 005
Autres engagements envers la clientèle	4 028 538	148 075	3 747 992	145 584
Obligations de caisse	291 953		452 573	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 372 000		1 482 000	
Comptes de régularisation	66 372		123 853	
Autres passifs	377 486	103 329	295 042	52 570
Correctifs de valeurs et provisions	753 517		745 342	
Réserves pour risques bancaires généraux	571 088		607 188	
Capital-actions	186 400		186 400	
Réserves légales générales	239 185		239 185	
Autres réserves	912 795		834 045	
Propres actions	-41 940		-45 026	
Bénéfice reporté	1 424		1 520	
Bénéfice de l'exercice	130 135		124 437	
Total des passifs	24 421 184	797 372	23 630 874	704 259

Actifs selon pays ou groupes de pays

(en milliers de CHF)

	2011		2010	
	absolu	part en %	absolu	part en %
Europe	25 124 875	99,63	24 228 730	99,56
dont Suisse	24 801 334	98,35	23 735 933	97,54
dont Allemagne	22 010	0,09	28 451	0,12
dont France	28 361	0,11	28 674	0,12
dont Italie	11 353	0,05	12 242	0,05
dont Autriche	10 618	0,04	54 360	0,22
dont Liechtenstein	3 400	0,01	6 845	0,03
Amérique du Nord	68 716	0,27	78 845	0,32
Amérique du Sud et centrale	24	0,00	34	0,00
Asie/Océanie	24 374	0,10	26 756	0,11
Afrique	567	0,00	767	0,00
Total actifs	25 218 556	100,00	24 335 133	100,00

Bilan par monnaies

Actifs	CHF	USD ¹	EUR ²	Autres monnaies	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Liquidités	2 038 019	1 158	21 273	1 575	2 062 026
Créances résultant de papiers monétaires	350 138	3	2	2	350 145
Créances sur les banques	7 758	104 873	354 817	44 492	511 941
Créances sur la clientèle	2 273 049	460	19 089	1 557	2 294 156
Créances hypothécaires	16 211 001				16 211 001
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 649	0	3	1	6 654
Immobilisations financières	3 007 905	4 762	48 353	1 660	3 062 680
Participations	30 444		0		30 444
Immobilisations corporelles	203 963				203 963
Comptes de régularisation	51 732				51 732
Autres actifs	433 629	94	13	79	433 815
Total des actifs portés au bilan	24 614 289	111 351	443 550	49 367	25 218 556
Prétentions à livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	690 268	270 860	331 722	91 310	1 384 160
Total des actifs	25 304 557	382 211	775 272	140 677	26 602 716 ³

¹ Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31.12.2011: CHF 0.9351 (2010: CHF 0.9321).

² Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31.12.2011: CHF 1.2139 (2010: CHF 1.2504).

³ Différence de MCHF 7 par rapport au total des actifs/des passifs en raison d'opérations à terme sur devises non compensées

	CHF	USD ¹	EUR ²	Autres monnaies	Total
Passifs	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Engagements envers les banques	50 667	10 417	3 993	1 577	66 654
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	15 805 178		206 366		16 011 544
Autres engagements envers la clientèle	3 822 512	94 330	218 025	41 747	4 176 613
Obligations de caisse	291 953				291 953
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 372 000				1 372 000
Comptes de régularisation	66 372				66 372
Autres passifs	480 239	441	57	78	480 815
Correctifs de valeurs et provisions	753 517				753 517
Réserves pour risques bancaires généraux	571 088				571 088
Capital-actions	186 400				186 400
Réserves légales générales	239 185				239 185
Autres réserves	912 795				912 795
Propres actions	-41 940				-41 940
Bénéfice reporté	1 424				1 424
Bénéfice de l'exercice	130 135				130 135
Total des passifs portés au bilan	24 641 525	105 188	428 441	43 402	25 218 556
Obligations de livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	688 894	271 080	332 508	91 671	1 384 153
Total des passifs	25 330 419	376 268	760 949	135 073	26 602 709 ³
Position nette par monnaie	-25 863	5 943	14 322	5 604	

Informations concernant les opérations hors bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2011	31.12.2010
Répartition des engagements conditionnels		
Garanties de couverture de crédit et assimilables	120 529	180 221
Garanties de prestations de garantie et assimilables	50 898	38 285
Engagements irrévocables	1 744	846
Autres engagements conditionnels	p.m. ¹	10 724 ²
Total	173 171	230 077

¹ Responsabilité solidaire à titre d'organe (taxe sur la valeur ajoutée): p.m.

² Plus responsabilité solidaire à titre d'organe (taxe sur la valeur ajoutée): p.m.

Opérations fiduciaires		
Dépôts fiduciaires auprès d'établissements tiers	15 756	9 850
Total	15 756	9 850

Instruments financiers dérivés ouverts

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce		Montant des sous-jacents
	Valeur de remplace- ment positive	Valeur de remplace- ment négative	
Instruments de taux			
Contrats à terme, y c. FRAs	–	–	–
Swaps	–	–	–
Futures			
Options (OTC)			
Options (traded)			
Devises/Métaux précieux			
Contrats à terme	20 228	19 540	1 391 646
Swaps combinés sur intérêts/devises	–	–	–
Futures			
Options (OTC)			
Options (traded)			
Titres de participation/Indices			
Contrats à terme	–	–	–
Swaps	–	–	–
Futures			
Options (OTC)			
Options (traded)	43	43	18
Dérivés de crédit			
Credit Default Swaps	–	–	–
Total Return Swaps	–	–	–
First-to-Default Swaps	–	–	–
Autres dérivés de crédit	–	–	–
Autres			
Contrats à terme	–	–	–
Swaps	–	–	–
Futures			
Options (OTC)	–	–	–
Options (traded)			
Total 2011 avant considération des contrats de netting			
	20 271	19 584	1 391 664
Total 2010	31 220	30 882	610 828
		Valeurs de remplace- ment positives (cumulé)	Valeurs de remplace- ment négatives (cumulé)
Total 2011 après considération des contrats de netting³			
		32 110	217 895
Total 2010		79 208	98 748

	Instruments de «hedging»		Montant des sous-jacents
	Valeur de remplace- ment positive	Valeur de remplace- ment négative	
Instruments de taux			
Contrats à terme, y c. FRAs			
Swaps	28 683 ¹	119 426 ¹	1 750 000 ¹
Futures	–	–	–
Options (OTC)	4 378 ¹	101 420 ¹	2 100 000 ¹
Options (traded)	–	–	–
Devises/Métaux précieux			
Contrats à terme			
Swaps combinés sur intérêts/devises	–	–	–
Futures	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–
Options (traded)	–	–	–
Titres de participation/Indices			
Contrats à terme			
Swaps	–	–	–
Futures	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–
Options (traded)	1 313 ²	–	17 250 ²
Dérivés de crédit			
Credit Default Swaps			
Total Return Swaps	–	–	–
First-to-Default Swaps	–	–	–
Autres dérivés de crédit	–	–	–
Autres			
Contrats à terme			
Swaps	–	–	–
Futures	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–
Options (traded)	–	–	–
Total 2011 avant considération des contrats de netting			
	34 374	220 846	3 867 250
Total 2010	49 117	68 996	4 719 500

¹ Dans le cadre de l'ALM de la banque

² Dans le cadre des immobilisations financières

³ Des 2011, s'agissant des conventions de compensation disponibles, l'ensemble des créances et engagements issus d'instruments financiers dérivés ouverts sont compensés pour chaque contrepartie. Jusqu'à présent, seules les affaires dénouées étaient compensées.

–: La BEKB | BCBE n'effectue pas de telles opérations

Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés

(en millions de CHF)

	2011	2010
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	4 372	4 526
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	15 242	15 822
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	135	125
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	19 748	20 474
<i>Nombre de dépôts de la clientèle</i>	<i>102 089</i>	<i>101 146</i>
Afflux/sorties nets d'argent frais dans valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	26	232
Ventilation des valeurs patrimoniales gérées selon domicile du client		
Domicile Suisse	18 459	19 085
Domicile étranger	1 289	1 389
Total	19 748	20 474
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	4 372	4 526
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	155	174
Avoirs administrés avec mandat de gestion intégral (avoirs de la clientèle)	4 527	4 700
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	15 242	15 822
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	135	125
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	16 778	16 046
Autres avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	32 155	31 994
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle, y c. comptage à double)	36 682	36 694
dont comptés à double	383	525
Afflux/sorties nets d'argent frais dans les avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	262	312

Les *avoirs administrés* de la clientèle (avoirs de la clientèle) et les *afflux/sorties nets d'argent frais* sont déterminés selon Circ.-FINMA 08/2. Les patrimoines de la clientèle (avoirs de la clientèle) englobent tous les fonds gérés ou conservés dans un but de placement. En font partie les fortunes placées dans des fonds, fortunes institutionnelles sous gestion, fortunes sous dépôt de clients privés, fortunes avec mandat de gestion, Global Custodians, patrimoines dans des instruments de placement gérés en propre, placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne. Par contre, les dépôts de conservation et de transaction purs ne font pas partie des patrimoines gérés. Il s'agit en l'occurrence de fortunes déposées au seul titre de conservation et de transaction, dans le cas desquelles la banque se restreint à la conservation et à l'encaissement, sans fournir de prestations supplémentaires. Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu de reclassification entre les patrimoines administrés de la clientèle déposés à titre de conservation et les autres patrimoines de la clientèle.

Les *mandats de gestion* englobent les avoirs administrés de la clientèle, pour lesquels la BEKB | BCBE décide comment les fonds doivent être placés.

L'*argent frais* est défini comme suit: somme des afflux de patrimoines de nouveaux clients, perte de patrimoines de clients par suite de la dénonciation de relations d'affaires, ainsi que l'afflux/sortie de patrimoines de clients existants. Les produits d'intérêt et de dividende ne comptent pas comme argent frais. Les fluctuations de marché et de devises, ainsi que les tarifs et frais ne sont pas non plus considérés comme afflux/sortie d'argent frais. Les charges d'intérêt sur crédits sont en revanche comptées comme sorties d'argent frais.

Informations concernant le compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2011	2010
Répartition du résultat des opérations de négoce		
Plus-values sur		
– opérations de négoce de titres	1 529	2 108
– opérations de négoce de devises	20 579	17 664
– opérations de négoce de monnaies y c. agio médailles	4 833	2 817
– opérations de négoce de métaux précieux	287	84
Total	27 229	22 673
Répartition des charges du personnel		
Salaires	118 897	115 915
Prestations sociales	11 018	10 522
Contributions à des institutions de prévoyance en faveur du personnel	11 140	10 822
Autres charges de personnel	11 019	10 678
Total	152 074	147 936
Répartition des autres charges d'exploitation		
Coûts des locaux	7 210	6 893
Charges informatiques (TED), machines, mobilier, véhicules et autres installations	56 399	44 840
Autres charges d'exploitation	48 324	52 973
Total	111 934	104 706
Répartition des amortissements sur les actifs immobilisés		
Participations	1 300	6 507
Immeubles	5 160	5 277
Autres immobilisations corporelles	9 778	9 107
Total	16 238	20 892

	2011	2010
Répartition des correctifs de valeurs, provisions et pertes		
Correctifs de valeurs et provisions pour risques inhérents		
A) aux créances sur la clientèle	6 866	14 217
B) aux immobilisations financières à revenu fixe	1 943	3 340
Correctifs de valeurs et provisions sur autres risques commerciaux	3 750	2 650
Autres provisions	7 005	8 977
Pertes y c. différences de caisse, moins recouvrements	739	32
Total	20 303	29 215
Produits extraordinaires		
Dissolution de provisions qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation	2 075	5 668
Dissolution de réserves pour risques bancaires généraux		
– pour l'indemnisation de la garantie de l'Etat	3 262	3 228
– pour le paiement de prestations en vue d'amoindrir les risques de migration informatique (TED)	47 606	59 866
– l'amortissement de goodwill		7 000
– Couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts	5 294	
Gains réalisés sur les aliénations de participations		659
Créances fiscales latentes sur les réserves d'or	6 580	
Autres produits extraordinaires	802	11
Total	65 618	76 431

	2011	2010
Charges extraordinaires		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux		
– attribution d'ordre général	49 580	50 000
Indemnisation de la garantie de l'Etat	3 262	3 228
Paiement de prestations en vue d'amoin-drir les risques de migra-tion informatique (TED)	47 606	59 866
Utilisation pour amortissements de goodwill		7 000
Autres charges extraordinaires	1 403	11
Total	101 851	120 105
Charges fiscales		
Charges d'impôts courants sur le revenu	32 600	35 500
Total	32 600	35 500
Réductions d'impôts non considérées sur les reports de pertes	–	–
Avoirs fiscaux non activés pour des raisons de prudence ¹	83 855	96 124
Avoirs fiscaux latents activés sur les réserves pour Risques bancaires généraux convertis en or en vue de la Couverture des risques de change ²	6 580	–
Impôts hypothétiques latents sur le revenu, calculés à des taux fiscaux théoriques sur des appréciations de placements non soumis aux impôts	–	–

¹ Les créances fiscales latentes de la BEKB | BCBE sont principalement issues des réserves pour risques bancaires généraux. Celles-ci sont intégralement imposables.. Si les réserves sont utilisées à l'avenir, des réserves imposées pourraient être dissoutes constituant alors des charges motivées par l'activité commerciale, qui réduiraient d'autant, par conséquent, la charge fiscale. Mais la probabilité de réalisation d'un tel événement, le moment et le montant étant incertains à l'heure actuelle, il est difficile de prévoir dans quelle mesure ces créances fiscales latentes peuvent concrètement être réalisées à l'avenir. C'est pourquoi elles ne sont jamais activées.

² Les réserves pour risques bancaires généraux converties en or destinées à la couverture des risques de change ont été portées au bilan au 31 décembre 2010 aux valeurs du marché (page 95 s.). L'évolution positive de marché saisie jusqu'à fin 2010 a été imposée et comprend désormais en raison de la modification du principe de valorisation une créance latente. Die bis Ende 2010 erfasste positive Marktentwicklung wurde versteuert und beinhaltet neu aufgrund des angepassten Bewertungsgrundsatzes eine latente Steuerforderung. Etant donné que, s'agissant des réserves d'or, la probabilité que les créances fiscales Latentes puissent être réalisées et comptabilisées avec de futurs bénéfices au cours des années à venir est élevée – au contraire des autres créances fiscales latentes –, elles sont activées dès l'exercice 2011.

Rapport d'indemnisation

Publication selon l'art. 663b^{bis} et l'art. 663c CO

1. Membres du Conseil d'administration

	Jürg Rieben, Président	Thomas Rufer, Vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich	Daniel Bloch	Werner Funk, † 2.11.2010	Rudolf Grüning	Rudolf Stämpfli	Sandra von May-Granelli, jusqu'au 12.1.2012	Rudolf Wehrli	Total Conseil d'administration
Défraiement (en milliers de CHF)										
Indemnités selon modèle de défraiement										
– fixe 2011	300	40	40	40		40	40	40	40	580
– fixe 2010	300	40	40	40	37	40	40	40	40	617
– variable 2011	300	40	40	40		40	40	40	40	580
– variable 2010	300	40	40	40	37	40	40	40	40	617
Indemnités pour la collaboration dans des comités										
– 2011	60	20	10			10	10		10	120
– 2010	60	20	10		9		10		10	119
Actions										
– fixe 2011	43	22	22	22		22	22	22	22	194
– fixe 2010	45	23	23	23	6	23	23	23	23	209
– variable 2011	43	22	22	22		22	22	22	22	194
– variable 2010	45	23	23	23	6	23	23	23	23	209
Charges de prévoyance										
– 2011	58									58
– 2010	57									57
Total défraiements 2011	804	143	133	123		133	133	123	133	1 726
Total défraiements 2010	807	145	135	125	95	125	135	125	135	1 827
Prêts/Crédits 2011			500	86	n.a.	500	2 777	7 254		11 117
Prêts/Crédits 2010			500	80	n.a.	250	3 079	7 670		11 579
Nombre d'actions 2011	2 276	2 481	2 001	776	n.a.	1 500	776	1 730	2 052	13 592
Nombre d'actions 2010	2 364	2 181	1 701	476	n.a.	1 500	476	1 430	1 752	11 880

Indemnités

Les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et à ses comités se basent sur le modèle de défraiement publié intégralement à la page 166 s. Ce modèle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Le prix d'acquisition des actions nominatives s'est chiffré à 100 francs par action (cours moyen déterminant pour l'acquisition: 243.94 francs); les actions restent bloquées pendant cinq ans. Les conditions correspondent à celles qui sont appliquées à l'intéressement des collaborateurs de la banque. Dans le cas des défraiements publiés dans le tableau ci-dessus, il s'agit de montants régularisés en fonction des périodes.

Aucune prestation en nature n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

Outre les paiements effectués en vertu du modèle de défraiement du Conseil d'administration, aucun honoraire ou émolument supplémentaire selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange (RLCG du 29.10.2008 et art. 663b^{bis} al. 2, ch. 1 et 9 CO n'a été versé aux membres du Conseil d'administration.

La BEKB | BCBE n'accorde pas de cautionnements, d'obligations de garantie, de constitutions de gage en faveur de tiers et d'autres garanties au sens de l'art. 663b^{bis} al. 2, ch. 6 CO.

Prêts

Pour les relations d'affaires avec des membres du Conseil d'administration ou des sociétés dominées par eux, les processus, sûretés et conditions concernant l'octroi de crédit, le traitement et la surveillance sont identiques à ceux appliqués aux autres clients. Les prêts aux membres du Conseil d'administration ont été accordés sur la base d'une couverture à 93 pour cent (année précédente 89 pour cent). Afin de satisfaire aux exigences de publication selon l'art. 663b^{bis} CO, les membres du Conseil d'administration se sont déclarés d'accord de renoncer au secret bancaire selon l'art. 47 de la loi sur les banques en ce qui concerne leurs relations d'affaires actives.

Participations à la société

Le canton de Berne détient 4 800 000 actions nominatives avec 51,5 pour cent des droits de vote. Cela dit, il n'y a pas d'autres actionnaires importants dont la participation excède 5 pour cent des droits de vote. La BEKB | BCBE n'accorde pas de programmes d'options sur actions ou d'autres instruments financiers. Il n'existe aucun droit de conversion. Aucun membre du Conseil d'administration ne détient un nombre d'actions qui donnerait droit à plus de 0,1 pour cent des droits de vote.

2. Membres du Directoire

	Jean-Claude Nobili Responsable du Directoire		Total Directoire	
Défraiement (en milliers de CHF)	2011	2010	2011	2010 ¹
Salaire				
– fixe	456	456	1 809	1 621
– variable	200	200	790	750
Actions				
– fixe	54	56	184	158
– variable	54	56	184	158
Prestations en nature	–	–	–	–
Charges de prévoyance	204	203	813	728
Total défraiements	968	971	3 779	3 415

¹ Le Directoire compte un membre supplémentaire depuis le 1^{er} septembre 2010.

Dans le cas des défraiements publiés dans le tableau ci-dessus, il s'agit de montants régularisés en fonction des périodes. Les membres du Directoire détiennent le nombre suivant d'actions nominatives de la BEKB | BCBE:

	2011	2010
Jean-Claude Nobili, responsable du Directoire (depuis le 31 Décembre 2011)	8 283	8 333
Hanspeter Rüfenacht, responsable de la division Conseil et vente	2 600	2 700
Stefan Gerber, responsable de la division Grands clients et région de Soleure	2 250	2 250
Johannes Hopf, responsable de la division Production et exploitation	2 411	1 961
Alois Schärli, responsable de la division Finances (depuis le 1 ^{er} septembre 2010)	1 350	1 125

Toutes les parts aux droits de vote sont inférieures à 0,1 pour cent.

Indemnités

La BEKB | BCBE ne paie pas d'indemnités de départ.

Prêts	2011	2010
Prêts/Crédits (en milliers de francs)		
Total Directoire	4 990	5 155
dont montant le plus élevé		
– Stefan Gerber	1 335	1 370

Pour les relations d'affaires avec des membres du Directoire, les processus, sûretés et conditions concernant l'octroi de crédit, le traitement et la surveillance sont identiques à ceux appliqués aux autres clients. Les membres du Directoire bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche, à l'instar de celles accordées à tous les collaborateurs de la BEKB | BCBE. Le responsable du Directoire a renoncé à celles-ci. 100 pour cent des prêts ont été accordés sur base couverte.

3. Anciens membres du Conseil d'administration/Conseil consultatif et du Directoire

La BEKB | BCBE n'a pas de Conseil consultatif. Elle ne verse pas d'indemnités aux anciens membres du Conseil d'administration ou du Directoire. Les prêts et crédits à d'anciens membres du Conseil d'administration ou du Directoire sont accordés aux conditions usuelles du marché et sur base couverte. Ils ne sont dès lors pas soumis à publication.

4. Indemnités et prêts à des personnes proches

Selon l'art. 663b^{bis} CO, les indemnités et prêts qui ont été accordés à des personnes proches des membres actuels ou -anciens du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou du Directoire à des conditions de marché inhabituelles, doivent être publiées. L'octroi de prêts obéit aux conditions et garanties usuelles du marché. De la sorte, ces prêts ne doivent pas être publiés. La BEKB | BCBE ne verse pas d'indemnités à des personnes proches.

Fonds nets générés (FNG)

(en milliers de CHF)

	2011	2010
Les fonds nets générés correspondent en économie d'entreprise au free cash flow.		
La BEKB BCBE les calcule comme suit:		
+ Bénéfice de l'exercice après impôts	130 135	124 437
+ Amortissements	16 238	20 892
+ Constitution de correctifs de valeurs et provisions	75 607	96 950
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions) ¹	25 363	46 269
Régularisation d'intérêts compromis	664	681
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	49 580	50 000
- Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs et provisions	-71 994	-98 855
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports) ¹	-11 108	-10 344
Paiement de la garantie de l'Etat à partir des réserves pour risques bancaires généraux	-3 262	-3 228
Paiement pour risques de migration à partir des réserves pour risques bancaires généraux	-47 606	-59 866
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêts	-5 294	-
Utilisations conformes à l'objectif	-4 724	-25 418
- Comptabilisation créances fiscales latentes sur les réserves d'or ²	-6 580	-
+ Constitution de régularisations	17 503	18 340
- Dissolution de régularisations	-19 331	-18 169
= fonds générés (financement interne)	141 578	143 594
+ Désinvestissements	0	122
- Investissements	-21 603	-25 704
+ Investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation	-	-
= Fonds nets générés	119 975	118 012

Les fonds nets générés en 2011 de **120,0 millions de francs** (2010: 118,0 millions) s'entendent **avant utilisation du bénéfice**, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

¹ Redispersions brutes de correctifs de valeurs présentées comme constitution et dissolution

	55 460	55 991
--	--------	--------

² Page 95 s.

Les utilisations se montent à/sont proposées comme suit:

en millions de CHF	2011	2010
– Utilisation du bénéfice (dividende)	49,4	47,5
– Remboursement de capital	–	–
– Investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation	–	–

Publication selon l'Ordonnance sur les fonds propres (Bâle II)

Approche

La BEKB | BCBE a décidé d'appliquer les prescriptions remaniées relatives aux fonds propres (Bâle II) dès le 1^{er} janvier 2008. Les données se rapportant auxdites prescriptions sont publiées d'une part dans le chapitre sur la gestion des risques (informations qualitatives, pages 77 ss) et d'autre part dans le présent chapitre (informations quantitatives).

L'ordonnance «Bâle II» propose différentes approches pour calculer les exigences de fonds propres pour les risques en matière de crédit, les risques du marché et les risques opérationnels. La BEKB | BCBE a opté pour les approches suivantes:

Risques en matière de crédit:

- Approche standard suisse (AS-CH)
- Correctifs de valeurs: déduction forfaitaire des correctifs de valeurs et des provisions inscrits au passif
- Produits dérivés: méthode de la valeur de marché
- Atténuation du crédit: approche de substitution (art. 47, al. 1, lit. d OFR)
- Transactions adossées à des sûretés: approche simple
- Crédits lombards: approche simple
- Notations externes: lorsque disponibles, les notations émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les classes de postes «Gouvernements centraux et banques centrales», «Banques et négociants en valeurs mobilières», «Corporations de droit public» et «Entreprises»
- La compensation monétaire de groupe se restreint aux possibilités légales en la matière offertes par la loi; les éventuelles conventions contractuelles de compensation ne sont pas applicables.

Risques du marché:

- Approche «de minimis»

Risques opérationnels:

- Approche de l'indicateur de base

Cercle de consolidation

En vertu de l'art. 6, al. 2 OFR, le cercle de consolidation pour les dispositions en matière de fonds propres et de répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe actives dans le secteur financier au sens des art. 11 et 13 de l'OB. La BEKB | BCBE ne détient aucune filiale essentielle soumise à l'obligation de consolidation. Dans les chiffres de l'exercice précédent également aucune filiale soumise à l'obligation de consolidation n'est incluse.

Les principales participations non consolidées aux fins de détermination des fonds propres sont traitées comme suit:

Raison sociale	Siège	Activité	Traitement pour détermination des fonds propres	
			Déduction	Pondération
RTC Real-Time Center AG	Köniz	Centre de calcul		X
Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses	Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Chemin de fer de montagne		X
Victoria-Jungfrau Collection AG	Interlaken	Hôtel		X
Legando AG	Schwerzenbach	Développement de logiciels		X
BioMedCredit AG	Muri près Berne	Octroi de crédits dans les secteurs de la biotechnologie et de la technique médicale		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X
Entris Operations AG	Muri près Berne	Société de production		X

Par rapport à l'année précédente, le cercle de consolidation n'a pas changé.

Fonds propres pouvant être pris en compte et fonds propres requis

(en milliers de francs)

	31.12.2011	31.12.2010
Fonds propres de base bruts ¹	1 991 631	1 945 242
<i>dont instruments innovants</i>	–	–
Eléments à déduire des fonds propres de base ²	–57 607	–59 541
Fonds propres de base ajustés pouvant être pris en compte (tier 1)	1 934 024	1 885 701
Fonds propres complémentaires (tier 2) et supplémentaires (tier 3) pouvant être pris en compte	–	–
Autres déductions des fonds propres complémentaires, des fonds supplémentaires et de la totalité du capital ³	–	–
Fonds propres pouvant être pris en compte selon OFR	1 934 024	1 885 701
Risques en matière de crédit (approche standard suisse)	751 221	744 554
<i>dont risques liés à l'évolution du cours des titres de participation du portefeuille de la banque</i>	<i>19 507</i>	<i>21 325</i>
Risques sans contrepartie (approche suisse standard)	48 507	48 196
Risques du marché (approche «de minimis»)	16 252	14 519
Risques opérationnels (approche de l'indicateur de base)	71 347	70 408
Déduction pour correctifs de valeurs et provisions ⁴	–41 300	–41 126
Fonds propres requis selon OFR⁵	846 027	836 551
Excédent de fonds propres selon OFR	1 087 997	1 049 150
Part de fonds propres pouvant être pris en compte par rapport aux fonds propres requis (degré de couverture des fonds propres) selon l'approche standard suisse (en pour-cent)	228,6	225,4
Ratio tier 1 de la BRI selon l'approche standard suisse (en pour-cent) ⁶	18,3	18,0

¹ Après utilisation des bénéfices

² Positions nettes longues de certains titres de participation ainsi que déductions selon note de bas de page 3

³ Déduction des participations dans des sociétés du secteur financier, ne devant pas être consolidées, ainsi que pour des transactions non exécutées. Selon l'art. 31 OFR, celles-ci doivent notamment être déduites paritairement du capital propre de base ajusté et du capital propre complémentaire. Lorsque la banque ne dispose pas de fonds propres complémentaires ou ne dispose que d'un montant insuffisant, les déductions excédentaires correspondantes sont imputées sur les fonds propres de base ajustés.

⁴ Selon l'art. 62 OFR, il y a lieu, dans le cadre de l'approche standard suisse (SA-CH), de déduire de la somme des positions pondérées 75 pour cent des correctifs de valeurs et provisions portés au passif du bilan à titre de couverture des positions soumises à des exigences de fonds propres.

⁵ En raison de la garantie limitée du canton, la BEKB | BCBE ne peut pas faire valoir la réduction de 12,5 pour cent pour les banques cantonales (art. 33, al. 3 OFR).

⁶ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

Encours de crédits selon groupes de contrepartie

(en milliers de francs)

Encours de crédits ¹	Gouvernements centraux et banques centrales	Banques et négociants en valeurs mobilières
Créances résultant de papiers monétaires	349 838	
Créances sur les banques		505 283
Créances sur la clientèle	1 278	
Créances hypothécaires	190	
Titres de créance dans les immobilisations financières	662 466	297 475
Comptes de régularisation		
Autres actifs	100 328	42 324
Total au 31.12.2011	1 114 100	845 082
Total au 31.12.2010	2 334 613	872 923
Opérations hors bilan		
Engagements conditionnels		62 900
Engagements irrévocables	1 169 986	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		
Crédits par engagement		
Total au 31.12.2011	1 169 986	62 900
Total au 31.12.2010	–	114 436

¹ Contrepartie au sens de l'OFR, sans liquidités, positions sans contrepartie et engagements avec caractère de participation

² Pour la BEKB | BCBE, est réputée PME si aucun des critères suivants n'est dépassé: somme du bilan: CHF 10 millions, chiffre d'affaires: CHF 20 millions, effectifs: 50

Autres institutions	Entreprises	Clientèle privée et PME ²	Autres postes	Total
		216	90	350 145
43	6 244		370	511 941
1 308 840	471 352	512 686		2 294 156
26 663	787 622	15 396 527		16 211 001
457 688	1 421 921			2 839 551
3 831			47 901	51 732
432	8 323	1 651	280 756	433 815
1 797 498	2 695 463	15 911 080	329 118	22 692 341
2 030 542	2 726 324	15 351 084	170 379	23 485 865
286	71 750	38 234	0	173 171
166 772	5 750		58 982	1 401 491
		84 904		84 904
				-
167 058	77 500	123 138	58 983	1 659 565
166 023	72 427	127 812	80 112	560 810

Atténuation réglementaire des risques en matière de crédits

(en milliers de francs)

Encours de crédits ¹	Couverts par des sûretés	Couverts par des gages immobiliers	Autres encours de crédits ²	Total
Gouvernements centraux et banques centrales	1 243	190	1 405 610	1 407 043
dont produits dérivés ³			2 360	2 360
Banques et négociants en valeurs mobilières			954 629	954 629
dont produits dérivés ³			51 848	51 848
Autres institutions		22 608	1 858 416	1 881 025
dont produits dérivés ³			458	458
Entreprises	76 050	695 247	1 989 006	2 760 303
dont produits dérivés ³			13 447	13 447
Clientèle privée et PME	4 547	14 852 751	1 298 960	16 156 258
dont produits dérivés ³			1 984	1 984
Autres postes			2 310 102	2 310 102
dont produits dérivés ³				-
Total au 31.12.2011	81 840	15 570 796	9 816 722	25 469 358
Total au 31.12.2010	60 429	14 992 042	9 485 792	24 538 262

¹ Contrepartie au sens de l'OFI, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire de groupe selon OFI. Les postes hors-bilan ont été convertis en leur équivalent crédits.

² Notamment crédits lombards et crédits non couverts

³ Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

Encours de crédits selon la classe de pondération-risque

(en milliers de francs)

Encours de crédits après substitution ¹	0%	25%	35%
Gouvernements centraux et banques centrales	1 475 813		190
dont produits dérivés ²	2 360		
Banques et négociants en valeurs mobilières	36 417	768 725	
dont produits dérivés ²		45 601	
Autres institutions		1 306 525	10 730
dont produits dérivés ²			
Entreprises	25 167	1 304 707	249 458
dont produits dérivés ²	1 313		
Clientèle privée et PME	68 126		13 278 875
dont produits dérivés ²			
Autres postes	2 228 376		
dont produits dérivés ²			
Total per 31.12.2011	3 833 899	3 379 957	13 539 253
Total per 31.12.2010	3 357 839	3 279 154	12 988 134

¹ Contrepartie au sens de l'OFB, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire de groupe selon OFB. Les postes hors-bilan ont été convertis en leur équivalent crédit. Pour l'atténuation du crédit, la BEKB | BCBE applique l'approche de substitution. Les encours de crédits sont attribués au groupe de contrepartie qui se forme après une éventuelle substitution.

² Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

50%	75%	100%	150%	250%	Total
34		0			1 476 037
					2 360
112 179	36 207		4 122	233	957 884
6 247					51 848
553 064	11 337	7 716			1 889 372
458					458
92 321	445 491	566 025	1 083		2 684 253
		12 134			13 447
224 346	2 211 893	347 557	20 914		16 151 711
	1 984				1 984
		81 725			2 310 102
					-
981 945	2 704 928	1 003 024	26 119	233	25 469 358
1 119 433	2 714 397	1 052 313	26 991	-	24 538 262

Risques géographiques en matière de crédits

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15% du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi, aucune répartition géographique ne sera présentée.

Représentation géographique des prêts à la clientèle à l'étranger constituant un risque

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15% du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi, aucune répartition géographique ne sera présentée.

Produits dérivés de crédit en portefeuille

La BEKB | BCBE n'a pris aucun engagement en matière de produits dérivés de crédit, ni comme donneur ni comme preneur de garantie.

Risques de variation des taux d'intérêts concernant le portefeuille

Les chiffres clés de la gestion de la structure du bilan de la BEKB | BCBE au 31.12.2011 figurent dans le tableau ci-après:

	Valeur effective	Benchmarks	Explications
Sensibilité des revenus	CHF -5/+16 millions ¹	CHF 10 à 15 millions ²	Modification de la valeur de marché des fonds propres pour un changement concomitant de taux d'intérêts de +/- 1%
Modification de la valeur en espèces des fonds propres (ensemble du bilan)	-5,69/+3,15%	5 à 10% ²	Modification de la valeur de marché du capital propre en cas de variation parallèle du taux d'intérêt de +/- 1%
Fonds propres	228,6%	≥ 137,5%	Taux de couverture selon approche standard suisse
Volant de sécurité an matière de fonds propres		12,5% (en ASR)	

¹ Des réserves pour risques bancaires généraux, 60 millions de francs sont écartés par an pendant la période de planification financière 2011–2014, afin de couvrir la sensibilité des revenus. De la sorte, la capacité d'endosser des risques augmente de 7 points de pourcentage sur la base de la valeur des fonds propres.

² Dans le cas d'un niveau d'intérêt du marché monétaire et du marché des capitaux inférieur à 3% (situation d'intérêt extrême)

Principes

1. Le conseil d'administration, le directoire et les collaborateurs sont responsables pour le développement à long terme et durable de la banque.
2. Les membres du conseil d'administration et du directoire ainsi que les collaborateurs défendent les intérêts de la banque. Ils se refusent si les affaires traitées touchent leurs propres intérêts ou ceux de personnes ou d'organisations proches.
3. Les membres du conseil d'administration et du directoire publient toutes les activités essentielles dans des instances de direction et de surveillance d'autres organisations.
4. Les domaines de compétence du conseil d'administration et du directoire sont séparés.
5. Pas de participation de membres du directoire au conseil d'administration de sociétés comptant déjà dans leur direction un membre du conseil d'administration de la BEKB | BCBE.
6. La durée de fonction des membres du conseil d'administration est limitée à 12 ans. La limite d'âge est de 70 ans.
7. Le modèle d'indemnisation des membres du conseil d'administration est fixé par le conseil d'administration dans son ensemble et publié en intégralité. Le conseil d'administration participe, dans le cadre du modèle d'indemnisation, au bénéfice ou à la perte de la banque.
8. Le défraiement du directoire est fixé par le comité d'indemnisation. Le défraiement total le plus élevé se monte en principe au maximum au vingtuple du défraiement total le plus bas.
9. La BEKB | BCBE ne verse pas d'indemnités de départ.
10. Outre les rétributions effectuées selon le modèle d'indemnisation du conseil d'administration, aucun autre émolument ou honoraire de consultant n'est versé.

Bases

Les principes du gouvernement d'entreprise sont définis dans les statuts, le règlement d'affaires et autres règlements et cahiers des charges. Ils sont concrétisés par des instructions. Les principes s'appuient sur les recommandations de la «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance» de économie-suisse. En tant que banque soumise au droit suisse, la BEKB | BCBE est tenue de soumettre ses statuts et le règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés pour approbation.

Le rapport ci-après sur le gouvernement d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle à l'échelon d'entreprise le plus élevé de la BEKB | BCBE. Il s'oriente en fonction de la directive concernant les informations sur le Corporate Governance de la SWX.

Structure du groupe et actionariat

Depuis le 1^{er} mai 2010, les services informatiques de la BEKB | BCBE ne sont plus externalisés dans une propre filiale. Par son transfert à une société tierce, Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl, laquelle exploite à Berne le HP Banking Service Center, RTC Real-Time Center AG n'exerce plus aucune activité opérative. La BEKB | BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune autre filiale essentielle assujettie à consolidation. Par conséquent, les comptes consolidés ne seront plus établis dès l'exercice 2011. Les actions de la BEKB | BCBE sont cotées dans le segment «Domestic Standard» à la SIX Swiss Exchange, Zurich et à la Berne eXchange (BX). La capitalisation boursière et le numéro de valeur des actions figurent en

pages 42 ss du rapport de gestion. Le bouclage individuel au 31.12.2011 a été établi en conformité avec les directives d'établissement des comptes de la FINMA (circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de la SIX. Ce bouclage individuel selon chiffre 1f en marge des directives d'établissement des comptes correspond en même temps au bouclage individuel statutaire.

La structure organisationnelle de la BEKB | BCBE est illustrée en page 28 s.

Les actionnaires importants de la BEKB | BCBE (5 pour cent ou plus) sont publiés à la page 114 du rapport de gestion.

Les participations de la BEKB | BCBE dans d'autres sociétés cotées (10 pour cent ou plus) et d'autres participations importantes sont énumérées à la page 103. Il n'existe pas de participations croisées qui dépassent, d'un côté ou de l'autre, la limite de 5 pour cent, que ce soit au niveau du capital ou des droits de vote.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan au 31.12.2011 (page 67) et dans les informations concernant le compte de résultat sous la rubrique Justification du capital propre (page 115 s.). La BEKB | BCBE dispose au 31.12.2011 d'un capital conditionnel de 5 000 000 francs. Selon les statuts, le conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 nouvelles actions nominatives de nominal 20 francs, à libérer intégralement, ceci dans le cadre du programme d'intéressement des cadres et des collaborateurs. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Pour les nouvelles actions, les restric-

tions en matière de transfert énumérées à l'art. 5 des statuts sont applicables. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

	Capital social versé en CHF 1000	Réserves en CHF 1000	Propres titres de participation en CHF 1000	Total en CHF 1000
Etat au 31.12.2008	186 400	1 037 723	-68 190	1 155 932
- Dividende		-41 008		-41 008
+ Dividende sur propres actions		1 411		1 411
- Achats de propres actions			-49 573	-49 573
+ Ventes de propres actions			45 424	45 424
+ Gains d'aliénation sur propres actions		667		667
+ Bénéfice annuel		117 953		117 953
Etat au 31.12.2009	186 400	1 116 746	-72 340	1 230 806
- Dividende		-44 736		-44 736
+ Dividende sur propres actions		1 337		1 337
- Achats de propres actions			-25 361	-25 361
+ Ventes de propres actions			52 674	52 674
+ Gains d'aliénation sur propres actions		1 403		1 403
+ Bénéfice annuel		124 437		124 437
Etat au 31.12.2010	186 400	1 199 186	-45 026	1 340 560
- Dividende		-47 532		-47 532
+ Dividende sur propres actions		1 120		1 120
- Achats de propres actions			-45 737	-45 737
+ Ventes de propres actions			48 823	48 823
+ Gains d'aliénation sur propres actions		629		629
+ Bénéfice annuel		130 135		130 135
Etat au 31.12.2011	186 400	1 283 539	-41 940	1 427 999

Au courant des trois exercices précédents, le capital a connu les changements suivants:

Le capital-actions se compose de 9320000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs. Le capital donnant droit à dividendes correspond à la valeur nominale totale de 186400000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BEKB | BCBE applique le principe «one share, one vote». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et leur inscription dans le registre des actions est réglé à l'art. 5 des statuts. Le transfert des actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci s'orientent selon les dispositions de la Loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Un transfert ou la constitution de sécurités par déclaration de cession écrite est exclu.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessite l'approbation du conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et, forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote.

Le conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'une personne acquéreuse en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- si un ou une seule actionnaire réunit sous son nom plus de cinq pour cent du capital-actions de la société; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou présentant des intérêts communs, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou d'autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de détourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat) et qui, eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour une seule actionnaire.

La limitation à cinq pour cent conformément aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou convertibles se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.

Le canton de Berne est libéré de cette limite d'inscription;

- si un actionnaire particulier ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte;
- dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des bourses et instituts financiers, autoriser l'inscription fiduciaire et donc déroger pour

cette raison à la limitation ci-dessus mentionnée de cinq pour cent.

L'inscription d'un agent fiduciaire/d'une société nommée en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent: un agent fiduciaire/une société nommée ne peut être inscrit(e) comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de cinq pour cent au maximum du capital-actions. Il/Elle doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il/Elle s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de un pour cent du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 pour cent du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire/la société nommée au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BEKB | BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition et sont publiés dans le tableau Justification des fonds propres en page 115 s. du rapport de gestion.

Conseil d'administration

En 1994, la BEKB | BCBE a été la première banque cantonale à s'être soumise à la surveillance exhaustive de la Commission fédérale des banques (depuis le 01.01.2009 Autorité fédérale de surveillance des marchés FINMA). Consécutivement à l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BEKB | BCBE en société anonyme de droit privé selon CO 620 ss est devenue effective. Relevons qu'elle a été la première banque cantonale à avoir franchi ce cap. Les rapports juridiques des organes de la banque relèvent des dispositions du droit des sociétés anonymes et de la législation bancaire.

Le conseil d'administration, indépendant du directoire, exerce la haute direction, intransmissible, de la société de même que la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Les obligations et les compétences du conseil d'administration sont réglées dans les statuts (art. 18) et dans le règlement d'affaires. Le conseil d'administration se compose d'au moins sept à, au maximum, onze membres élus pour une durée de trois ans. La durée maximale des fonctions s'élève à 12 ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le renouvellement intervient de manière échelonnée.

Tous les membres du conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BEKB | BCBE. Les membres du conseil d'administration n'ont pas fait partie du directoire au courant des trois années précédentes. Les relations d'affaires des divers membres avec la banque sont soumises aux mêmes règles que

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Membre depuis	Elu jusqu'en
Jürg Rieben	Pésident	Comité d'indemnisation (président)	2003	2012
Thomas Rufer	Vice-pésident	Comité de révision (président)	2003	2012
Kathrin Anderegg-Dietrich	Membre	Comité d'indemnisation	2004	2013
Daniel Bloch	Membre		2008	2014
Rudolf Grünig	Membre	Comité de révision	2004	2013
Rudolf Stämpfli	Membre	Comité de révision	2008	2014
Sandra von May-Granelli (jusqu'au 12.01.2012)	Membre		2005	2014
Rudolf Wehrli	Membre	Comité d'indemnisation	2004	2013

les relations bancaires normales avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Afin de remplir les obligations de publication de l'art. 663b^{bis} CO, les membres du conseil d'administration se sont déclarés d'accord de renoncer au secret bancaire selon l'art. 47 LB pour leurs relations d'affaires actives.

Le conseil d'administration de la BEKB | BCBE est composé selon le tableau ci-dessus. Aucun de ses membres ne fait partie du directoire (selon art. 8 al. 2 OB).

Ci-après, la formation de chaque membre et son contexte professionnel ainsi que ses autres activités et intérêts importants sont mentionnés.

Jürg Rieben (1946); Dr en droit, avocat, étude d'avocats Wenger Plattner et président du conseil d'administration de la BEKB | BCBE. M. Rieben a étudié le droit aux universités de Lausanne et de Berne et a obtenu son doctorat sur le sujet «Aspects constitutionnels de la politique monétaire». Il a débuté son activité professionnelle à la SKA à Zurich où il a été actif dans le segment commercial suisse et dans le secrétariat de la direction générale. Ensuite, il a séjourné

à Londres, Paris et aux Etats-Unis. Depuis 30 ans, il pratique comme avocat à Berne. Depuis 2000, il est avocat à l'étude d'avocats Wenger Plattner Bâle-Zurich-Berne qui occupe plus de 70 avocats. Il s'occupe essentiellement de droit économique. Dans l'intervalle, M. Rieben a été actif pour la BEKB | BCBE. Il a notamment dirigé le département Commerce de la Banque Cantonale Bernoise. De 1993 à 2002, il a assumé la présidence de Dezennum-Finanz AG. Il est aussi membre de plusieurs conseils d'administration, notamment en tant que président de Bantam Camping, Bantam Wankmüller SA (membre), BBL Holding AG (président), BWB Loisirs-Holding AG (président), Cantopharma AG (membre), Cremo SA (vice-président), First Potomac Holding (membre), Grosse Apotheke Dr. G. Bichsel AG (membre), Jungfraubahn Holding AG (vice-président), Jungfraubahnen Management AG (vice-président), Klinik für Schlafmedizin (membre), Laboratorium Dr. G. Bichsel AG et Holding (membre), Schwob & Co. AG (président).

Kathrin Anderegg-Dietrich (1952); notaire; propriétaire de son propre cabinet. En 1978, l'obtention du titre de notaire du canton de Berne couronne les études de droit à l'Univer-

sité de Berne. Depuis lors, Kathrin Anderegg-Dietrich tient son propre cabinet. De 1998 à 2003, année de sa dissolution, elle a représenté le canton de Berne au conseil d'administration de la Dezennium-Finanz AG. En politique, Kathrin Anderegg-Dietrich s'est engagée comme membre du Grand Conseil communal de Zollikofen (1990 présidente) et du Grand Conseil du canton de Berne. Autres mandats de conseil d'administration et d'associations: BERNEXPO AG (vice-présidente), présidente de l'association bernoise des PME (jusqu'en mai 2011), vice-présidente du comité de direction de l'Union suisse des arts et métiers.

Daniel Bloch (1963); avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA. M. Bloch a terminé ses études de jurisprudence à l'Université de Berne après des périodes de perfectionnement pratique dans une grande étude d'avocats bernoise ainsi qu'au tribunal administratif cantonal en tant qu'avocat bernois. Il a fait de premières expériences industrielles en tant qu'assistant de la direction et responsable du service juridique de la Papierfabrik Utzenstorf (groupe Biber). Parmi ses tâches, citons le suivi de projets environnementaux importants avec focalisation sur la communication avec les autorités et le voisinage. Après un séjour aux Etats-Unis, il a rejoint en 1994 l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris de son père la présidence du directoire de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du conseil d'administration dont il assume la présidence depuis 2005. Autres mandats de conseiller d'administration et de sociétés: CB Beteiligungen AG (président), Chocosuisse (vice-président), Union du com-

merce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président).

Rudolf Grünig (1954); professeur Dr rer. pol.; Professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg. L'auteur de livres sur le management stratégique, la planification d'entreprise et la méthodique décisionnelle a terminé ses études de sciences économiques à l'Université de Berne avec le titre lic. rer. pol. En 1984, Rudolf Grünig a obtenu le doctorat dans cette même discipline. De 1984 à 1992, il a été collaborateur d'une société de conseil aux entreprises et a été actif en tant que chargé d'enseignement à l'Université de Fribourg. En parallèle, il a obtenu l'habilitation pour l'organisation et la gestion d'entreprise. Depuis 1992, Rudolf Grünig est professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg. Autres mandats de conseiller d'administration: Hänseler Holding AG et Hänseler Hänseler AG (membre), Rehau Verwaltungszentrale AG (membre) Narimpex Holding AG (membre), Swiss Automotive Group AG et Q11 AG (membre).

Thomas Rufer (1952); économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé, propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting, Thomas Rufer; consultant indépendant. En tant qu'économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé, il a passé pratiquement toute sa carrière chez Arthur Andersen SA où il a occupé des fonctions dirigeantes (partenaire de direction et délégué du conseil d'administration de 1993 à 2001). Pendant ce temps, il s'est surtout engagé comme vérificateur en chef de banques et de sociétés financières. Thomas Rufer a fait partie de diverses commissions; jusqu'en novembre 2006, il a notamment été membre de la commission professionnelle de révision bancaire de la chambre fiduciaire (président de 1997 à 2002),

membre de la commission d'experts Boemle 1993/1994 (directives d'établissement des comptes pour les banques) et membre de la commission d'experts Nobel 2000 (contrôle et surveillance des banques). Par ailleurs, il a mené divers mandats de consultant auprès de banques. Depuis la mi-2002, Thomas Rufer est consultant indépendant. Autres mandats de conseil d'administration et de management: président du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, membre de la commission de reprise suisse, membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Givaudan SA.

Rudolf Stämpfli (1955); D^r oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, Berne, éditeur de la maison d'édition Stämpfli AG. Rudolf Stämpfli a étudié l'organisation et la gestion d'entreprise aux Universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il est promu docteur en sciences économiques HSG. Il a ensuite poursuivi ses études à la Stanford Graduate School of Business aux Etats-Unis. Rudolf Stämpfli a été actif dans l'informatique, le marketing et la vente. En 1988, il a été nommé, avec Peter Stämpfli, à la tête de l'entreprise Stämpfli. Aujourd'hui, il est président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG ainsi qu'éditeur de la maison d'édition Stämpfli AG. Il a été président de l'Union patronale suisse jusqu'au 3 juillet 2011, membre du comité directeur de economiesuisse. Il est actif dans la commune bourgeoise de Berne. En outre, il est actif dans plusieurs conseils d'administration, notamment dans celui de Alpar, Flug- und Flugplatz-Gesellschaft AG Berne (membre), BLS AG (président), Thömus Veloshop AG (président), Kambly SA (membre), Immobilière Suisse Société Coopérative (membre).

Sandra von May-Granelli (1962), démissionnaire le 12 janvier 2012; notaire; propriétaire et présidente du conseil d'administration ainsi que responsable de la direction de Feusi Bildungszentrum AG. Sandra von May-Granelli a étudié le droit à l'Université de Berne et passé ses examens de notaire bernoise en 1989. Depuis janvier 2002, Sandra von May-Granelli est propriétaire et présidente du conseil d'administration ainsi que responsable de la direction de Feusi Bildungszentrum AG. Autres mandats de conseil d'administration et d'associations: Feusi Holding AG ainsi que de sa société mère et de ses deux sociétés affiliées (présidente), Zentrum für med. Bildung Medi (présidente du conseil de fondation), KPT Holding AG et sociétés affiliées (membre jusqu'au 18 janvier 2012), Bernische Genossenschaft für Feuerbestattung (membre), Chambre de commerce et de l'industrie du canton de Berne (membre du comité directeur), Chambre de commerce et de l'industrie de la section de Berne (présidente jusqu'en mars 2006, depuis membre du comité directeur).

Rudolf Wehrli (1949); D^r en philosophie et en théologie; homme d'affaires. Rudolf Wehrli a commencé sa carrière professionnelle chez McKinsey, comme conseiller d'entreprise. Au milieu des années 80, il a travaillé chez Credit Suisse, Zurich en tant que vice-directeur du ressort Financements spéciaux. De 1986 à 1995, Rudolf Wehrli a été membre, en tant que responsable du marketing et des ventes, de la direction du groupe internationalement actif Silent Gliss de Berne; plus tard, il a été directeur de Silent Gliss GmbH, Allemagne. En 1995, il a été nommé membre de la direction du groupe Gurit-Heberlein. Trois ans plus tard, il a endossé la présidence du directoire en tant que Chief Operating Officer et, à partir de juin 2000 jusqu'au démantèlement du groupe en

2006, en tant que Chief Executive Officer. Autres mandats importants de conseil d'administration et de sociétés: Clariant AG (vice-président), Precious Woods AG (membre), Haka Gerodur AG (membre), Kambly SA (membre), BioMedCredit AG (membre), AM-Tec Kredit AG (membre), Wipf Holding AG (membre), Rheinische Kunststoffwerke SE (membre), Mercuri Urval AG (membre), Sefar AG (président), membre du comité de direction de l'association économique economiesuisse, membre du conseil de fondation de avenir suisse.

Organisation interne. Les séances du conseil d'administration sont dirigées par le président ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le conseil d'administration peut constituer les comités qui lui paraissent nécessaires en recrutant leurs membres en son sein. Depuis 2003, il existe un comité de révision et un comité d'indemnisation comprenant au minimum deux et au maximum quatre membres. Ils se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Les fonctions de nomination sont assumées par le conseil d'administration dans son ensemble. Les nouveaux membres du conseil d'administration sont sélectionnés au moyen d'un profil d'exigences formulé de manière détaillée. Les indemnisations du conseil d'administration sont fixées par le conseil d'administration dans son ensemble. Le modèle d'indemnisation est publié dans son intégralité.

Le **comité de révision** a les tâches et les compétences suivantes:

- Apprécier la régularité des bouclements financiers publiés ainsi que la qualité des processus sous-jacents d'établissement des comptes.

- Apprécier l'organisation et l'efficacité de la procédure de contrôle interne, l'activité de l'organe de révision externe et la coopération avec l'organe de révision interne.
- Analyser les rapports de révision interne et externe.
- Apprécier la prestation et le défraiement de l'organe de révision externe, son indépendance et la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil.

Le **comité d'indemnisation** a les tâches et les compétences suivantes:

- Fixer les conditions d'engagement des membres du directoire, du directoire élargi et du ou de la responsable de la révision interne.
- Fixer les principes et les droits de souscription pour l'intéressement des cadres.
- Fixer, sur proposition du directoire, les principes d'intéressement des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que le montant total à disposition.

Le comité de révision et le comité d'indemnisation informent le conseil d'administration de leurs activités. Les tâches détaillées des deux comités sont énumérées dans des cahiers des charges ad hoc qui ont été approuvés par l'ensemble du conseil d'administration.

La manière d'exercer du conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après: Le conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. En 2011, sept séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un workshop portant sur la stratégie et la planification financière. Le taux de participation à ces séances s'est établi en moyenne à plus de 95 pour cent. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif.

Le comité de révision a siégé quatre fois et le comité d'indemnisation deux fois en 2011. Les séances du conseil d'administration ont duré environ trois heures chacune, à l'exception de celle consacrée au workshop portant sur la stratégie et la planification financière. La durée des séances du comité de révision s'est étendue sur deux heures et quart, celle du comité d'indemnisation sur environ une heure en règle générale. Le conseil d'administration et les comités du conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions, si la majorité des membres sont présents. Le conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres du directoire participent aux séances du conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2011, aucun consultant externe n'a été sollicité lors des séances du conseil d'administration et de ses comités. Sur proposition du directoire, le conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon CO et statuts, pour: fixer la politique d'affaires et de crédit; approuver la planification financière et les budgets annuels; approuver les principes de la politique de risque en matière d'ALM et d'utilisation des dérivés, fixer les limites par branches, compétence en matière de crédits pour les engagements commerciaux dépassant 30 millions de francs; approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang et les dépôts d'épargne; fixer des plafonds pour les pays ainsi que des limites de contrepartie pour les partenaires (banques; courtiers ou clients), approuver l'organisation du directoire; octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du

commerce), approuver les mandats et activités accessoires des membres du directoire. Le conseil d'administration s'adonne une fois par année à une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle face au directoire s'orientent selon le principe que chaque membre du conseil d'administration peut exiger en tout temps des renseignements sur toutes les affaires de la banque.

Le reporting au conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants:

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des activités commerciales;
- au printemps, un rapport est présenté sur l'exercice écoulé et en août un autre rapport relate le bouclage du premier semestre de l'exercice en cours. De plus, l'évolution des 1^{er} et 3^e trimestres fera l'objet d'un commentaire;
- en été, la planification financière à moyen terme pour les trois exercices à venir fera l'objet d'un rapport et vers la fin de l'année, le budget de l'année suivante sera présenté pour approbation.

Le règlement d'affaires détermine à l'art. 26 l'étendue des autres rapports périodiques à l'attention du conseil d'administration.

L'organe de **révision interne** est responsable devant le conseil d'administration. Il est indépendant du directoire et administrativement subordonné à la présidence du conseil d'administration. L'organe de révision interne assume des tâches partielles de surveillance et de contrôle essentielles pour le compte du conseil d'administration.

Les vérifications, l'établissement du rapport et en particulier les activités de conseil obéissent aux standards internationaux pour la pratique

professionnelle de la révision interne. Ces activités sont orientées de manière à soutenir le directoire dans la réalisation des objectifs poursuivis par la banque. A ce titre la révision interne vérifie de manière proactive, dans le sens de la prévention, et accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre des mesures d'amélioration nécessaires. Les points forts des tâches de l'organe de révision interne sont déterminés principalement par les directives des organisations professionnelles ainsi que par une analyse indépendante des risques. Le travail est exécuté en coordination avec l'organe de révision externe, mais toujours sous observation du principe de la proportionnalité.

Outre le contrôle des résultats inscrits au bilan annuel et celui des prêts et des valeurs patrimoniales de la banque, l'organe de révision interne s'est assuré également de la conformité, de la sécurité et de l'opportunité des principaux processus et applications de la banque. De plus, les contrôles usuels ont porté sur les comptes annuels, notamment en ce qui concerne les prêts et les portefeuilles de valeurs.

En 2011, les activités de révision ont notamment porté sur l'évaluation de nouveaux prêts, sur les immobilisations financières et les placements de liquidités ainsi que sur l'accompagnement et le soutien de projets stratégiques de la banque. La révision interne a par ailleurs procédé à des contrôles préparatoires afin de décharger la révision externe, notamment dans les domaines des directives en matière de surveillance, des nouvelles lois et des exigences externes. La révision informatique a accompagné les tests d'applications importantes, a vérifié des applications existantes et a établi des analyses de données pour des contrôles d'assurance de la qualité.

Directoire

Au niveau du directoire, la BEKB | BCBE est divisé en quatre divisions: Conseil et vente, Grands clients et région de Soleure, Finances ainsi que Production et exploitation. A cet égard, il est veillé comme suit à une séparation appropriée des fonctions:

- La division dirigée par le président du directoire, Conseil et vente, est en charge de ces deux activités, essentiellement s'agissant des opérations standard dans le rayon d'action canton de Berne.
- Le suivi des grands clients, de la clientèle institutionnelle ainsi que la vente dans les affaires extra-cantoniales (région de Soleure, cyberbanque) est en premier lieu de la responsabilité de la division Grands clients et région de Soleure.
- L'Asset et Liability-Management (ALM) et la subdivision Négoce/vente de titres et de devises est subordonné à la division Finances.
- Le deuxième niveau opératif englobe les régions. Les sièges sont organisés selon les segments de clientèle (clientèle privée, commerciale et placements).

Les unités organisationnelles et fonctions subordonnées aux membres du directoire élargi sont mentionnées aux pages 13 à 25 et dans l'organigramme aux page 28 s. Tous les membres sont de nationalité suisse.

Aucune tâche de direction du management n'a été transférée à des tiers et aucun contrat de management n'a été conclu.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres du directoire élargi ainsi que ses principales activités présentes et passées et les liens qu'il entretient avec les groupes d'intérêts apparaissent ci-après.

Jean-Claude Nobili (1951); responsable du directoire jusqu'au 31 décembre 2011, est licencié en économie politique, économie d'entreprise et droit commercial de l'Université de Berne. Il débute sa carrière en 1977 à la Banque Cantonale de Berne comme assistant économiste de la direction générale avant de remplir des fonctions de cadre dans le marketing, la communication et la gestion d'entreprise. M. Nobili devient en 2000 responsable financier au sein du directoire. Il a été nommé responsable du directoire au 1^{er} juin 2003. Précisons encore qu'il a terminé l'Advanced Management Program de l'INSEAD de Fontainebleau. Il est membre du conseil d'administration de Entris Operations AG, de RTC Real-Time Center AG et de Legando AG. Jusqu'au 31.12.2011, il était membre du conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses et de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses. Il est président du conseil de fondation de la Caisse de pension de la BEKB | BCBE ainsi que du conseil de fondation de l'Académie d'été au Zentrum Paul Klee.

Hanspeter Rüfenacht (1958); président du directoire depuis le 1^{er} janvier 2012, responsable de la division Conseil et vente. Après un apprentissage bancaire à l'Union de Banques Suisses à Thoun et un diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Berne, M. Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans le conseil aux entreprises et la gestion des crédits chez UBS. Il reprend la direction des crédits de la BEKB | BCBE en 1999. Depuis 2002, M. Rüfenacht siège au directoire. Il est membre du conseil d'administration de Swisssanto Holding SA, Berne ainsi que de l'Union des banques cantonales suisses.

Stefan Gerber (1958); responsable de la division Grands clients et région de Soleure. Après des études à la faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage à Soleure et obtient en 1986 le brevet soleurois d'avocat-notaire. Il a acquis ses connaissances bancaires en travaillant pour l'UBS, la Banque cantonale de Soleure et la Baloise Bank SoBa. M. Gerber entre au directoire de la BEKB | BCBE en août 2002. Il siège au conseil d'administration de JURA Elektroapparate AG et JURA Kaffeemaschinen Holding AG et est membre du conseil d'administration de la fondation Leo & Elisabeth Henzinrohs-Studer.

Johannes Hopf (1957); responsable de la division Production et exploitation. Au terme de sa formation continue en gestion d'entreprise et financière, couronnée par un diplôme d'expert-comptable et de controlling en 1988, Johannes Hopf a suivi des études post-grades à l'Université de Berne où il a obtenu en 2000 le titre de Master of Health Administration (M.H.A.). Johannes Hopf a débuté sa carrière dans les assurances en 1977. Il a occupé des fonctions dirigeantes dans plusieurs sociétés. Parallèlement, il a fait partie de divers conseils d'administration et de fondation. Il a été COO de Grütli Suisse, ensuite président suppléant du directoire de la Visana et, depuis 1998, président du groupe Visana. Le 1^{er} novembre 2005, Johannes Hopf a endossé la responsabilité de la division Production et exploitation de la BEKB | BCBE. Il est président du conseil d'administration de Legando AG, de Real-Time Center AG, et de Berimag AG, ainsi que membre du conseil d'administration de Entris Operations AG dont il assume aussi la direction.

Alois Schärli (1962); responsable de la division Finances: après avoir effectué un appren-

tissage commercial et engrangé de l'expérience professionnelle auprès de la Banque Cantonale de Lucerne, Alois Schärli a suivi des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank-controller ZEB. Alois Schärli a ensuite occupé divers postes de direction, notamment auprès de Ernst & Young AG, en tant que réviseur en chef de diverses banques et établissements financiers. Par ailleurs, il a exercé des fonctions de directeur de projet dans la branche de la prestation de services financiers eu égard à l'évaluation de sociétés, aux assainissements, aux fusions, à l'introduction de comptes consolidés ainsi qu'à l'orientation stratégique de banques cantonales et régionales. Au mois d'août 2003, Alois Schärli a rejoint la BEKB | BCBE en qualité de responsable de la gestion financière. Au

1^{er} septembre 2010, il a été élu dans le directoire en tant que directeur financier. Il est membre du conseil d'administration de Legando AG, de RTC Real-Time Center AG, de BEKB | BCBE FS OTC One AG, de Berimag AG et président du conseil d'administration de BEKB | BCBE Finanz AG, ainsi que membre du conseil de fondation de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de «clusters» sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster).

Défraiements, participations et prêts

Conseil d'administration

Les indemnités des membres du conseil d'administration et de ses comités se basent sur le modèle de défraiement publié en intégralité ci-après. Le modèle de défraiement a été approuvé

Modèle de défraiement conseil d'administration (partie variable)

Bénéfice net avant impôts en mios de CHF	Partie variable en pour cent du défraiement fixe	Perte nette avant impôts en mios de CHF	Partie variable en pour cent du défraiement fixe
jusqu'à 40	0 pour cent	jusqu'à 40	0 pour cent
de 40 jusqu'à 60	plus 20 pour cent	de 40 jusqu'à 60	moins 20 pour cent
de 60 jusqu'à 80	plus 40 pour cent	de 60 jusqu'à 80	moins 40 pour cent
de 80 jusqu'à 100	plus 60 pour cent	de 80 jusqu'à 100	moins 60 pour cent
de 100 jusqu'à 120	plus 80 pour cent	de 100 jusqu'à 120	moins 80 pour cent
au-delà de 120	plus 100 pour cent	au-delà de 120	moins 100 pour cent

Le président du conseil d'administration a le droit de se faire assurer auprès de la caisse de pension de la BEKB | BCBE selon le règlement régissant le 2^e pilier. Pour les adhérents de plus de 55 ans d'âge, la contribution de l'employeur se monte à 18,5 pour cent du défraiement assuré et celle de l'employé à 11,0 pour cent, alors que le salaire assurable maximum est de 273 600 francs. Le défraiement supplémentaire pour la collaboration dans les comités du conseil d'administration se monte à 20 000 francs pour le président et à 10 000 francs pour les membres des comités. Font partie du comité de crédit du directoire à titre de consultants le président du conseil d'administration (pour 2011, Jürg Rieben) et un à deux membres à l'ALCO (pour 2011, Jürg Rieben). Le défraiement se monte à 30 000 francs et 10 000 francs respectivement pour le comité de crédit et ALCO.

par le conseil d'administration dans son ensemble. Pour les adaptations de ce modèle, c'est également le conseil d'administration dans son ensemble qui est compétent. Depuis 2002, le conseil d'administration n'a en rien modifié le modèle de défraiement.

Modèle de défraiement

Le défraiement des membres du conseil d'administration et de ses comités se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Partie fixe

La partie fixe est de CHF 300000 et de 300 actions nominatives de la BEKB | BCBE pour le président du conseil d'administration et de CHF 40000 et 150 actions nominatives de la BEKB | BCBE pour les membres du conseil d'administration. Le prix d'achat à payer par action nominative s'est chiffrée à 100 francs (cours moyen déterminant pour l'acquisition: 243.94 francs); les actions restent bloquées pendant cinq ans. Les conditions correspondent à celles de l'intéressement des collaborateurs de la banque. Aucun jeton de présence n'est payé.

Partie variable

La partie variable du défraiement se base sur le schéma publié à la page 166 et atteint au maximum le montant de la partie fixe.

Prime de développement durable page 168 s.

Le défraiement des membres du conseil d'administration (8 personnes) pour l'exercice 2011, régularisé sur la période, et y compris le rabais accordé sur l'achat d'actions nominatives (identique au programme d'intéressement des colla-

borateurs) se chiffre à 1,73 million de francs (détails voir en page 136).

Les membres du conseil d'administration ont acquis en 2011, dans le cadre programme d'intéressement des collaborateurs, 2700 actions nominatives de la BEKB | BCBE et détenaient en fin d'exercice 13 592 actions nominatives de la BEKB | BCBE. A part cette acquisition à prix privilégié, les membres du conseil d'administration ne sont pas autorisés à acquérir des actions de la BEKB | BCBE.

Il n'existe pas de programmes d'options. Aucun honoraire et aucune indemnité supplémentaires, selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance (RLCG du 29.10.2008 de la SIX Swiss Exchange) et de l'art. 663b^{bis}, al. 2, ch. 1 et 9 CO, tels qu'honoraires de consultant par exemple, n'ont été versés en 2010 aux membres du conseil d'administration.

Directoire

Le défraiement des membres du directoire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Le défraiement fixe s'oriente en fonction des contrats de travail du droit des obligations et le défraiement variable en fonction du résultat global de la banque, du résultat de l'unité directionnelle et de la performance individuelle. Le comité d'indemnisation fixe les principes du défraiement variable et le cadre global à disposition.

Les principes et droits de souscription d'actions nominatives du directoire et des cadres sont fixés par le comité d'indemnisation. Le prix d'achat à payer pour les actions nominatives bloquées pendant cinq ans s'est chiffré à 100 francs par action (cours moyen déterminant au moment de l'acquisition: 243.94 francs).

Le défraiement variable et l'intéressement en actions sont réglés par des règlements.

Le défraiement des cinq membres du directoire élus par le conseil d'administration, régularisé sur la période, s'est chiffré à 3,78 millions de francs en 2011. Le défraiement total du responsable du directoire s'est monté à 0,968 million de francs. Sont compris dans ce montant les contributions de l'employeur aux institutions de prévoyance ainsi que le rabais accordé sur l'achat des actions nominatives de la BEKB | BCBE (imputé aux charges du personnel) bloquées pendant cinq ans. Les membres du directoire ont acquis en 2011, dans le cadre du programme d'intéressement des collaborateurs, 2550 actions nominatives de la BEKB | BCBE et détenaient en fin d'exercice 16894 actions nominatives de la BEKB | BCBE. A part cette acquisition à prix privilégié, les membres du directoire ne sont pas autorisés à acheter des actions de la BEKB | BCBE.

Aucun honoraire et aucune indemnité supplémentaires, selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance (RLCG du 29.10.2008 de la SIX Swiss Exchange) et de l'art. 663b^{bis}, al. 2 ch. 1 et 9 CO, tels qu'honoraires de consultant par exemple, n'ont été versés en 2010 aux membres du directoire.

Publication

La publication des indemnités, participations et prêts aux membres de conseil d'administration et du directoire se base sur la directive Corporate Governance conformément aux dispositions des art. 663b^{bis} et 663c CO. Ces indications sont publiées en tant que partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels 2011 en pages 136 ss.

Prime de développement durable

La prime de développement durable est une prime qui est versée au conseil d'administration, au directoire et aux collaborateurs de la BEKB | BCBE pour autant qu'un excédent de flux de trésorerie (free cash-flow) d'au moins 500 millions de francs soit réalisé en l'espace de dix ans. A cet effet, trois pour cent du free cash-flow généré sont versés chaque année sur un compte fiduciaire à titre de prime conditionnelle suspensive. 10 pour cent sont prévus pour le conseil d'administration, 10 pour cent pour le directoire élargi et 80 pour cent pour les collaborateurs. Si le montant minimal n'est pas atteint, les fonds réservés deviennent caducs et sont crédités à la banque.

L'objectif financier de la BEKB | BCBE est de réaliser des fonds nets générés (free cash-flow) sur une période de 10 ans à hauteur de 800 à 1000 millions de francs. La prime de développement durable est accordée, si pendant les exercices 2003 à 2012, ou, selon le cas, pour le plan commençant en 2008, pendant les exercices 2008 à 2017, un free cash-flow d'au moins 500 millions de francs est réalisé. Elle est limitée à l'objectif de 1 milliard de francs.

L'autorisation de signature pour les trois comptes fiduciaires est accordée collectivement à deux. L'une des signatures est celle du président du conseil d'administration, la seconde par un membre du directoire. PricewaterhouseCoopers AG est mandaté pour vérifier si:

- le conseil d'administration a pris une décision de décaissement (vérification formelle);
- les conditions-cadre afférentes au décaissement de la prime de durabilité conformément aux conditions ad hoc publiées dans le rapport de gestion de la BEKB | BCBE sont remplies (vérification matérielle);

- les critères de la constitution et du décaissement du capital sont remplis (vérification matérielle).

Une fois son mandat accompli, PricewaterhouseCoopers AG consigne par écrit les résultats de ses vérifications à l'attention de l'ensemble du conseil d'administration de la BEKB | BCBE.

Un décaissement depuis les trois comptes fiduciaires aux bénéficiaires ne peut être effectué qu'après que PricewaterhouseCoopers AG a accompli son mandat et établi une confirmation positive en ce sens. Les conditions de décaissement sont consignées en conséquence par la BEKB | BCBE pour chaque compte fiduciaire. Les moyens réservés aux membres du conseil d'administration (moins les prestations sociales de l'employeur) sont destinés à raison de 6 parts pour le président et de 1 part pour chacun des autres membres. Conformément à la durée d'appartenance au conseil d'administration, une part de $\frac{1}{10}$ est créditée pour chaque année de fonction. Ont droit à la prime les membres du conseil d'administration au courant de la période de référence qui ont été actifs au moins cinq ans pour la BEKB | BCBE.

Les membres du directoire élargi et les collaborateurs reçoivent un pourcentage à déterminer de leur salaire total de l'année précédente (salaire annuel 2012 ou, selon le cas, 2017 ou salaire horaire brut de la dernière année de la période de calcul, plus indemnités variables éventuelles pour l'exercice 2011 ou, selon le cas, 2016, ceci sur la base du montant total des moyens qui leur sont réservés, moins les prestations sociales de l'employeur). Pour chaque année travaillée, une part de $\frac{1}{10}$ est créditée, pour autant que le collaborateur ait été actif pendant au moins cinq ans pour la BEKB | BCBE pendant la période de réf-

rence. La condition est un contrat de travail non dénoncé. Les collaborateurs pensionnés au courant de la période de référence reçoivent en règle générale une prime de développement durable pro rata temporis.

La dotation du compte fiduciaire en 2011 s'est élevée à 3,60 millions de francs (3 pour cent des fonds nets générés de 120,0 millions de francs), dont 0,360 million de francs sont réservés pour le conseil d'administration, 0,354 million pour le directoire élargi et 2,88 millions de francs pour les collaborateurs. Sur la base de la dotation actuelle pour les exercices 2003 à 2011, le capital du compte fiduciaire se chiffre à 34,51 millions de francs, dont 3,45 millions de francs sont réservés pour le conseil d'administration, 3,45 millions de francs pour le directoire élargi et 27,61 millions de francs pour les collaborateurs.

Les versements se feront – pour autant que les exigences stipulées en page 168 s. soient remplies – au printemps 2013 (période de référence 2003–2012) ou, selon le cas, 2018 (période 2008–2017) sous forme d'actions de la BEKB | BCBE au prix du marché qui seront bloquées pendant cinq ans, ou alors tout ou partie en espèces avec une décote de 20 pour cent.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit des sociétés et des statuts. Les compétences incessibles de l'assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts. Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessite l'approbation du conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et forte d'une demande de recon-

naissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote. Les raisons du refus de l'inscription sont énumérées dans le chapitre Structure du capital (page 157 s.).

L'assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées est exigée par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 pour cent du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de francs peuvent demander par écrit jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par sa représentation légale ou par un autre actionnaire participant à celle-ci et inscrit au registre des actions, de même que par un représentant de dépôt, des organes de la société ou par un représentant du droit de vote indépendant.

En ce qui concerne le droit de participer à l'assemblée générale, la situation des inscriptions au registre des actions le 20^e jour avant l'assemblée générale est déterminante.

Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BEKB | BCBE veut que 50 à 70 pour cent du bénéfice annuel respectif soient réservés au financement propre et 30 à 50 pour cent à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine, corroborée par des fonds propres et un bénéfice correspondants.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément aux articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (loi sur les bourses, LBVM) est exclue (opting out).

Il n'existe pas de clauses de changement de contrôle en faveur des membres du conseil d'administration et/ou du directoire et d'autres cadres.

Organe de révision

Les honoraires versés à la société de révision active depuis 2002 se composent des honoraires pour le mandat de révision, les activités de conseil en rapport avec le mandat de révision et les contrôles spéciaux. Ils se sont montés à 775 000 francs. Aucuns honoraires supplémentaires pour activités de conseil d'ordre général n'ont été payés.

M. Rolf Walker, qui est responsable pour le mandat de révision en cours, a revêtu sa fonction en 2009.

Le conseil d'administration dispose en particulier des instruments de surveillance et de contrôle suivants pour apprécier la révision externe. Les membres du conseil d'administration traitent le rapport de contrôle des comptes annuels relatifs au devoir de surveillance établi par l'organe de révision externe et le rapport d'activité de la révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conformément au droit des sociétés anonymes et le rapport s'orientent en fonction des dispositions du CO. Les droits et obligations de la révision externe obéissent aux dispositions de la LB et des ordonnances y relatives. Les travaux de contrôle de la révision interne s'orientent en principe en fonction d'un plan de contrôle établi par le responsable de la révision interne et approuvé par le président du conseil d'administration. Par ailleurs, un comité de révision a été instauré qui assume les tâches et compétences énumérées à la page 162. En sus des séances du comité de révision, le président du comité de révision a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la révision interne et externe.

Politique d'information

Les communications et notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce, sous réserve de l'art. 696 CO. Le conseil d'administration peut publier ces mêmes informations dans d'autres organes de son choix.

La société publie ses comptes annuels en l'espace de quatre mois après la clôture annuelle et ses résultats semestriels en l'espace de deux mois.

Pour le surplus, les communications de la BEKB | BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, se conforment à l'obligation de déclarer stipulée par la Bourse suisse SWX, circulaire no 1 de l'instance d'admission de la SWX du 2 novembre 1998.

Relevons encore que la société informe ses actionnaires par le biais d'Internet sous www.bcbe.ch, entre autres dans la rubrique «Pour l'investisseur» et traite de thèmes tels que le développement de la BEKB | BCBE, actions nominatives, décisions de l'AG, ratios, conférences de presse, gouvernement d'entreprise, agenda. Une personne de contact (tél. 031 666 10 22) se tient à disposition des actionnaires pour tout complément d'information.

Durabilité et organisation

Développement durable¹

La BEKB | BCBE s'engage dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale pour un développement durable. Les efforts en la matière sont intégrés dans la stratégie et l'orientation de la banque. Ils complètent les aspects économiques avec des composantes sociales et écologiques d'une manière adéquate pour la BEKB | BCBE. Les principes du gouvernement d'entreprise (page 154) soutiennent une gestion d'entreprise à caractère durable. La BEKB | BCBE veille au respect des normes légales déterminantes pour la banque par ses collaborateurs. En complément des concepts «Culture d'entreprise», «Dans l'axe de notre politique» et des «Principes concernant la qualité du service», la BEKB | BCBE a édicté au cours de l'exercice sous revue une charte de développement durable pour les années 2012 à 2015 dans le but d'améliorer continuellement sa politique environnementale et sa charte de développement durable. Cette dernière contient des aspects et objectifs concernant les produits et services, l'écologie d'entreprise et la responsabilité de la banque envers les collaborateurs et la société.

Personnel

Nous sommes solidaires de nos collaborateurs/trices et prônons une culture d'entreprise assortie d'un contrat social. Notre chemin commun, axé sur le long terme, a pour but d'offrir des places de travail sûres dans une entreprise performante. Il convient d'éviter des licenciements pour des raisons économiques.

L'effectif du personnel, auxiliaires compris, a augmenté de 1448 à 1465 personnes en 2011. Corrigé des emplois à temps partiel, le nombre de postes a progressé de 1199 à 1214. La quote-part des emplois fixes corrigée du temps partiel a grimpé de 1124 à 1147 personnes. La quote-part des emplois à temps partiel est demeurée à près de 35 pour cent. Les charges de personnel ont augmenté en 2011 de 2,8 pour cent à 152,1 millions de francs (contre 147,9 millions en 2010). De ce montant, l'augmentation des allocations familiales a totalisé 1,2 millions de francs. La reprise du leadership bancaire par la BEKB | BCBE lors de l'extension de la nouvelle plateforme IBIS3G® a nécessité en 2011 le concours de quelque 22 collaborateurs en termes corrigés du temps partiel.

La BEKB | BCBE attache une importance primordiale à la formation, d'autant plus que la qualité des services, le conseil à la clientèle et la responsabilisation du personnel en dépendent directement. Ainsi, l'ensemble des conseillers et des conseillères à la clientèle de la banque sont tenus de passer un test technique très pointu tous les trois ans. En 2011, tous les collaborateurs du segment Clientèle privée, BEKB net et family-net ont effectué le test. Ainsi, à fin 2011, tous les collaborateurs actifs dans le conseil (environ 750) ont été certifiés. La formation interne est complétée par des cours externes, notamment dans les secteurs de la planification financière, de la gestion d'entreprise et de la direction de projets (désormais à l'école professionnelle supérieure). En 2011, les 1465 collaborateurs ont suivi en moyenne 4,5 jours de formation interne; de plus, 83 collaborateurs ont suivi une formation externe en accompagnement du travail. Enfin, des modules de formation basés sur le web ont été mis à disposition pour divers groupes de collaborateurs.

¹ Informations détaillées et ratios sur la durabilité en conformité avec les lignes directrices «Global Reporting Initiative» (GRI) sous www.bcbe.ch/nachhaltigkeit

La BEKB | BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage dans son espace économique. A fin 2011, 131 apprentis et assistants étaient en formation. Pendant l'année sous revue, les candidats de la BEKB | BCBE ont dépassé la moyenne suisse des notes lors des examens de fin d'apprentissage. 29 des jeunes collaborateurs (81 pour cent) ont repris une fonction au sein de la BEKB | BCBE, certains à temps partiel pour leur permettre d'obtenir le diplôme d'une école professionnelle supérieure, d'autres comme stagiaires dans l'autre région linguistique du canton. Fin 2011, environ 25 jeunes faisaient partie du pool des assistants, dans le cadre duquel de jeunes professionnels sont formés pour reprendre une fonction de spécialiste ou de cadre.

Le processus «Objectifs et évaluation des performances» sert à la conduite ciblée des collaborateurs et forme le cadre pour les mesures de développement individuel. Cet instrument de conduite est bien établi et est utilisé auprès de tous les collaborateurs, cadres et supérieurs de haut niveau.

Le processus de développement du personnel (PEP) établi depuis 1995 permet d'identifier et d'encourager individuellement des personnes justifiant de potentiel et de garnir ainsi à l'interne des fonctions exigeantes. En moyenne pluriannuelle, 8 à 10 pour cent des collaborateurs sont préparés dans le cadre de PEP pour un poste-cible concret, afin de pouvoir occuper ainsi 50 pour cent des fonctions clé. Au 31.12.2011, 8,2 pour cent des collaborateurs se trouvaient en situation PEP et au courant de l'année, 41 pour cent des postes clé qui se sont libérés ont été occupés à partir de PEP.

L'approche et l'action entrepreneuriales des collaborateurs sont encouragées par une large délégation et la participation. La satisfaction des

collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques. Les collaborateurs de la BEKB | BCBE sont satisfaits davantage que la moyenne avec leur employeur.

La commission du personnel (CP) de la banque défend les intérêts des collaborateurs face aux instances dirigeantes de la banque. Lors d'entretiens périodiques avec le directoire, les intérêts du personnel sont discutés et des solutions sont convenues, dont l'évolution des salaires, les avantages hors salaire ou les mesures de développement du personnel. Le défraiement s'oriente selon le principe «même salaire pour femme et homme dans la même fonction». Avec une prime conditionnelle pour des activités à caractère durable (prime de développement durable, voir pages 168 ss) et un programme d'actions, la BEKB | BCBE fait participer ses collaborateurs au succès à long terme de la banque. Dans les principes de Corporate Governance, il est stipulé que le défraiement total le plus élevé se monte au maximum au vingtuple du défraiement le plus bas et que la banque ne verse pas d'indemnités de départ (voir Gouvernement d'entreprise, page 154). La BEKB favorise la diversité de ses collaborateurs. L'objectif de la banque est d'augmenter à moyen terme la quote-part des femmes dans les fonctions de cadre, notamment de direction. La structure d'âge montre une répartition équilibrée entre toutes les classes d'âge et un mélange judicieux entre expérience et impulsions de la relève et des nouveaux emplois. La diversité est encore renforcée du fait que la BEKB | BCBE est active dans deux régions linguistiques.

Structure d'âge des collaborateurs de la BEKB | BCBE en 2010

Classe d'âge	Part de l'effectif	
	2011	2010
Jusqu'à 19 ans	2%	1%
20 à 29 ans	22%	24%
30 à 39 ans	23%	23%
40 à 49 ans	24%	24%
50 à 59 ans	22%	22%
Au-delà de 60 ans	7%	6%

Quote-part des femmes à la BEKB | BCBE

	2011	2010
Part des femmes dans l'ensemble de la banque	45%	45%
Femmes dans des fonctions de cadre (avec procurator et procurator générale)	11%	10%

Dans le cadre de sa politique du personnel favorable aux familles, la BEKB | BCBE a adhéré à l'organisation «Childcare Service Suisse», un répondant professionnel pour toutes les questions afférentes au suivi hors famille des enfants.

Produits et services

Avec des solutions axées sur l'environnement, la BEKB | BCBE encourage ses clients à s'engager sur la voie du développement durable et à ménager l'environnement.

S'agissant des affaires de placement, nous proposons des solutions de placement durables à notre clientèle. Il s'agit essentiellement de produits de placement durables de Swisscanto (p. ex. Swisscanto Green Invest). S'ajoutent à cela des produits de placement spécifiques qui prennent en considération des aspects de durabilité et de protection du climat.

En 2010, la BEKB | BCBE a introduit un mandat de gestion de patrimoine «Placements à caractère durable» dans chacune de ses cinq stratégies de placement. Une sélection rigoureuse garantit que le portefeuille contient exclusivement des titres d'entreprises dont l'activité est axée sur les facteurs que sont l'efficacité économique, la tolérance écologique et la responsabilité sociale. Ainsi, les placements effectués pour le compte de notre clientèle répondent à des valeurs éthiques et écologiques irréprochables.

La BEKB | BCBE accorde une grande importance à un processus de conseil intelligible professionnel. Les produits sont classés en fonction de leurs chances et risques, la vente à partir des catégories admises par segment de clientèle intervient en harmonie avec la situation de revenus et de la propension aux risques ainsi que de l'horizon de placement de la clientèle. Les conseillers à la clientèle sont régulièrement formés; seuls des conseillers certifiés vendent des produits de placement plus complexes.

Dans les affaires de crédit, la BEKB | BCBE prend en considération l'application de principes écologiques et éthiques. Elle soutient des projets écologiques et énergétiques modernes. Avec son hypothèque environnement, la BEKB | BCBE propose depuis le 1^{er} mai 2011 un produit de financement attractif pour les rénovations durables. Par ailleurs, Elle soutient de manière ciblée les projets clientèle visant à réduire les émissions de CO₂ par la substitution d'agents énergétiques fossiles. S'agissant de clients commerciaux, elle veille à l'état du management de l'environnement.

Lors du financement d'immeubles, des directives claires contribuent à ce que les possibilités financières des débiteurs ne soient pas dé-

passées à moyen et court termes. Le calcul de la supportabilité des charges est opéré à l'aide d'un taux d'intérêt incorporable légèrement en dessus de la moyenne historique des 20 dernières années. De plus, la banque propose une assurance perte de salaire avantageuse qui est censée atténuer les difficultés financières par suite d'une situation d'urgence. S'agissant des affaires hypothécaires, la BEKB | BCBE offre avec family-net une hypothèque familiale avantageuse pour les familles avec des enfants. Outre un dense réseau de sièges fixes et de banques mobiles, une troisième voie d'accès à la banque, écologique et moderne, s'offre à la clientèle: les opérations bancaires peuvent être liquidées par Internet via la banque virtuelle de la BEKB | BCBE. Les clients ont la possibilité d'utiliser des comptes électroniques et de renoncer ainsi aux impressions sur support papier.

Ecologie d'entreprise et protection du climat

Le système de management de l'environnement de la BEKB | BCBE est certifié conforme à la norme ISO 14001 depuis 2004. En 2011, il a été certifié une troisième fois. L'objectif de la neutralité carbone que s'était fixé la BEKB | BCBE a été atteint pour la première fois lors de l'exercice sous revue. En premier lieu, elle réduit ses propres émissions de gaz à effet de serre et la pollution directe et indirecte de l'environnement. Avec un bilan écologique annuel et des ratios d'écologie d'entreprise, elle rend compte à propos de ses prestations écologiques. A cet égard, elle applique le standard de la branche de l'Association pour le management de l'environnement dans les banques, caisses d'épargne et assurances (ApME), ainsi que le «Greenhouse Gas Protocol».

L'efficacité énergétique des immeubles de la banque est sans cesse améliorée. Dans le cadre des projets de rénovation et de nouvelles constructions, la BEKB | BCBE s'oriente selon les standards Minergie et met en œuvre des solutions innovatrices. Depuis l'assainissement du siège de Thoune, l'énergie solaire est utilisée pour le refroidissement de l'immeuble. Pendant l'année sous revue, les sièges de Grindelwald et de Gstaad ont été connectés aux nouveaux réseaux locaux de chaleur à distance (copeaux de bois). Les chauffages au mazout ont de ce fait pu être remplacés. Dans l'immeuble d'exploitation de Liebefeld, ainsi que dans les sièges de Berne-Place fédérale et de Steffisburg, les installations d'éclairage ont été modernisées. Dans le siège de Grosshöchstetten les fenêtres ont été réhabilitées. Durant l'exercice sous revue, la BEKB | BCBE a de nouveau utilisé presque exclusivement de l'électricité hydraulique ainsi que 1 million de kWh de courant écologique (Waterstar).

Les émissions de gaz à effet de serre de la BEKB | BCBE ont été réduites de plus de moitié depuis 2001. Jusqu'en 2015, elles devraient encore baisser de 5 pour cent (base 2011), notamment en

- stabilisant la consommation d'électricité et en ayant recours à du courant renouvelable et favorable au climat;
- réduisant la consommation de combustibles fossiles et de papier de 5 pour cent supplémentaires;
- stabilisant la consommation d'eau;
- recyclant les déchets industriels à hauteur de 70 pour cent au moins.

Les émissions résiduelles de gaz à effet de serre doivent, comme lors de l'exercice sous revue, être intégralement compensées, de manière à ce que la banque demeure carboneutre à l'avenir

Emission de CO₂ de la BEKB | BCBE 2001 – 2011

Calcul selon ApME



ApME
Association pour le management
de l'environnement et la pérennité
dans les établissements financiers

Base de calcul
2001–2005 Evaluation courant selon mélange
Suisse – importation
A partir de 2006 Evaluation courant selon déclaration
des entreprises qui fournissent
l'énergie

* Les émissions de CO₂ 2011 dans le propre
espace économique ont été compensées
intégralement.
Durant l'exercice sous revue, la BEKB | BCBE
a donc atteint la neutralité carbone.

également. A cet effet, la BEKB | BCBE soutient les projets de son espace économique au travers desquels les émissions de CO₂ sont réduites. En plus de contribuer à la sauvegarde de l'environnement, elle sécurise des emplois dans la région.

La BEKB | BCBE sensibilise ses collaborateurs à adopter un comportement économe en matière de consommation d'énergie et de ressources naturelles, qu'il s'agisse de consommation de papier, de recyclage, de déplacements professionnels ou d'économies de courant.

La banque prend en considération les aspects de durabilité dans le cadre de ses achats. Les fournisseurs, les produits livrés et les services doivent non seulement satisfaire aux exigences de qualité et de prix, mais aussi aux standards écologiques et sociaux usuels et provenir si possible du rayon d'activité de la banque.

Société

Avec l'encouragement de PME innovatrices, la BEKB | BCBE contribue au renforcement et au développement de notre espace économique et de vie commun. Ces entreprises créent les places de travail de demain, offrent des places d'apprentissage à nos enfants et génèrent l'assiette fiscale future. La BEKB | BCBE s'engage également hors entreprise en tant que banque formatrice. Concernant l'engagement hors banque s'ajoutent l'engagement de nos collaborateurs dans des organisations et comités publics ainsi que les activités d'intervenants et d'experts dans des instances de formation. De plus, la BEKB | BCBE soutient l'académie d'été du Zentrum Paul Klee. Son offre s'adresse à la population ainsi qu'à des artistes professionnels du monde entier qui veulent se perfectionner en fréquentant un séminaire de «maîtrise» de haut niveau.

La BEKB | BCBE travaille avec environ 700 fournisseurs et passe des commandes de l'ordre de 100 millions de francs par année, ce dont profitent de nombreuses petites et moyennes entreprises dans l'espace économique commun. De plus, la BEKB | BCBE soutient diverses organisations dans le cadre de partenariats de longue date.

Du produit d'exploitation total de 499,9 millions de francs, 184,0 millions de francs en consommation intermédiaire vont aux fournisseurs. En considérant les investissements, désinvestissements et l'utilisation conforme des correctifs de valeur, on obtient une plus-value nette 307,0 millions de francs, dont 35,9 millions vont aux pouvoirs publics et 151,2 millions aux collaborateurs. Des fonds nets générés en 2011 (120,0 millions de francs), 49,4 millions sont distribués aux actionnaires et 70,6 millions sont utilisés pour l'autofinancement. La contribution financière au canton est considérable et totalise plus de 1,6 milliard de francs depuis 1998 et le remboursement de capital de dotation/capital-actions, le placement d'actions, l'indemnisation des droits de souscription, l'indemnisation de la garantie de l'Etat, les dividendes et les impôts. L'assiette fiscale des collaborateurs représente elle aussi une plus-value considérable pour les pouvoirs publics.

Avec diverses initiatives, la BEKB | BCBE contribue à améliorer le savoir en matière de gestion de l'argent dans la société. Ainsi, la banque a organisé de nombreux séminaires en 2011 dédiés à ce thème (page 35 s.). Sur Internet, la BEKB | BCBE met à disposition des instruments pour la planification budgétaire et la tenue du ménage, pour le calcul des charges supportables s'agissant d'immeubles, pour la planification fiscale et – pour les PME – une «boîte à outils» avec des modèles de plan d'af-

fares, des modules de planification financière et un check e-banking.

Management de la qualité

En 2002, le management de la qualité a été certifié conforme à la norme ISO 9001 au niveau de l'ensemble de la banque. La BEKB | BCBE a ainsi été la première banque suisse d'importance à avoir obtenu cette distinction pour l'ensemble des processus, services et sièges. Deux ans plus tard, c'est le management de l'environnement qui a été certifié conforme à la norme ISO 14001. En 2011, tant le management de la qualité que celui de l'environnement ont été recertifiés par l'Union suisse pour les systèmes de qualité et de management (SQS). La recertification a confirmé l'efficacité à tous niveaux du système de management de la qualité et de l'environnement et la haute qualité de sa mise en œuvre à la BEKB | BCBE.

Outre l'examen par le bureau de certification, des audits internes ont été réalisés en 2010 dans 23 sièges et 13 subdivisions centrales. Ces contrôles contribuent de manière déterminante à maintenir le niveau atteint, à développer au fur et à mesure le système de management et à améliorer en permanence les processus. Le processus d'amélioration continue est bien ancré dans toutes les unités organisationnelles de la BEKB | BCBE. L'application des standards de qualité, définis pour l'ensemble de la banque, est contrôlée périodiquement, en règle générale tous les trimestres, dans les sièges et subdivisions centrales. Ces contrôles réguliers servent à assurer le haut standard des services dans tous les domaines et dans l'ensemble de notre rayon d'action et à améliorer sans cesse la qualité du service.

En 1994, la BEKB | BCBE a introduit un système de proposition d'idées. En 2001, ce système a été développé plus avant, sous le nom «Management des idées» (MI), un instrument de conduite moderne et actif. Depuis 2007, le MI dispose d'une plateforme électronique où les propositions d'amélioration sont saisies directement dans une base de données et traitées par le centre de compétences MI selon un processus déterminé. Avec le MI, la BEKB | BCBE encourage l'approche entrepreneuriale à tous les niveaux et offre aux collaborateurs la possibilité de faire valoir leurs propres idées et de participer à l'échange des connaissances au sein de l'entreprise. Le dialogue ouvert et créatif entre collaborateurs, supérieurs et responsables de domaine est encouragé et la compétitivité de la BEKB | BCBE est renforcée. En 2011, 177 idées en tout ont été produites.

Organisation et sièges

La standardisation et la simplification des processus d'exploitation se sont poursuivies en 2011. L'objectif fixé est une optimisation des processus par une efficacité accrue et une réduction des charges d'exploitation afin d'améliorer encore la compétitivité de la BEKB | BCBE et de renforcer durablement sa position sur le marché. Les projets offrant une utilité directe à notre clientèle ont été réalisés en priorité.

Les recommandations de la FINMA pour le Business Continuity Management (BCM) ont été mise en œuvre.

Le réseau de sièges compte 79 agences, 18 banques mobiles et une banque virtuelle.

Constructions et biens-fonds

La réhabilitation et la modernisation des bâtiments se sont poursuivis dans le but de transformer les locaux en espaces ouverts et conviviaux, conformes à l'identité visuelle de la banque.

Dans le siège de Berne-Place fédérale, le centre de rencontre a été réaménagé: des guichets rapides ainsi qu'un distributeur de billets supplémentaire ont été mis en place pour répondre plus efficacement aux besoins de la clientèle. A Jegenstorf, un nouveau siège a ouvert ses portes pour la région de Berne. A Sumiswald, le site près de la gare a été abandonné au profit d'un site plus central. Dans les sièges de Worb et de Unterseen des espaces de conseil supplémentaires ont été créés. Dans l'immeuble d'exploitation de Liebefeld, la première étape de la réhabilitation de l'infrastructure et des installations de techniques du bâtiment a été mise en œuvre. Pour nos banques mobiles le deuxième remplacement après 16 années de service a été effectué dans la région Seeland.

Un logement en PPE et un hôtel ont été acquis en 2011 consécutivement à des restructurations ou à des réalisations forcées. L'hôtel a pu être revendu durant l'exercice sous revue.

Informatique

La collaboration engagée en 2010 avec Hewlett Packard (HP) dans l'objectif de garantir à long terme la plateforme IBIS3G® des places de travail attractives sur le site de Liebefeld a connu un développement positif. Le HP Banking Service Center Bern (HP BSC) fournit les principales prestations TI à la BEKB | BCBE avec un haut degré de qualité.

La structure de gouvernance établie conjointement avec le partenaire externe s'est révélée effective. Avec les structures de direction internes s'agissant de l'informatique et de l'organisation de l'exploitation au sein de la BEKB | BCBE déterminées début 2011, les responsabilités sont clairement réglées et attribuées aux différents bureaux et personnes. Cette structure garantit qu'une réponse experte, efficace et respectueuse des délais est apportée aux besoins de la banque, et que l'ensemble des processus font l'objet d'un pilotage et d'un suivi efficace.

La plateforme bancaire IBIS3G® a désormais fait ses preuves: elle est exploitée avec succès depuis 2009. La seule solution pour l'ensemble des activités bancaires de la troisième génération en Suisse, qui techniquement, elle se base sur une architecte en trois couches et du point de vue de l'application sur une architecture orientée service, s'est révélée conviviale, stable et très performante. Au cours de l'exercice sous revue, le développement d'IBIS3G® a été poursuivi. Depuis le mois d'avril, l'application de gestion de titres «Legando» est exploitée de manière intégrée. Avec «Legando», les processus dans les opérations de négoce de titres ont pu être optimisés. Au mois d'août 2011, la nouvelle application pour les guichets a été introduite, permettent de relever encore le niveau de qualité de nos services envers la clientèle. Le développement du nouveau module «Trafic des paiements Suisse», dont la mise en service est prévue au printemps 2012, constitue une autre priorité. Par ailleurs, diverses versions logicielles ont été implémentées dans le but à la fois de se conformer aux exigences légales et d'apporter des améliorations dans le domaine du service à la clientèle.

**Repères
en comparaison pluriannuelle**

La BEKB | BCBE en comparaison pluriannuelle

en millions de CHF

	31.12.2011	31.12.2010
Somme du bilan	25 219	24 335
Total des créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	18 505	17 971
Total des créances sur la clientèle sans les CDP	17 195	16 553
Fonds de la clientèle au sens restrictif	20 480	19 622
dont fonds d'épargne	16 012	15 275
Provisions pour risques de défaillance (créances sur la clientèle)	641	638
Capital propre	1 379 ¹	1 293
Réserves pour risques bancaires généraux	571	607
Ratio Tier 1 de la BRI selon approche standard suisse ³ (en pour-cent)	18,3	18,0
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) ⁴	19 748	20 474
Avoirs administrés de la clientèle ⁴	36 682	36 694
Bénéfice annuel avant impôts	162,7	159,9
Répartition du bénéfice	49,4 ⁶	47,5
Cours de fin d'année de l'action nom. en CHF ⁷	249,1	242,0
Dividende par action nominative en CHF	5,30 ⁶	5,10
Effectif du personnel (apprentis et auxiliaires compris)	1 465	1 448
Collaboratrices et collaborateurs (corrigé du temps partiel)	1 214	1 199
Nombre de sièges	79	78
Guichets mobiles (localités desservies)	18	17
Banque virtuelle BEKB BCBE net	1	1
Versements aux pouvoirs publics		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	32,6	35,5
Rémunération de la garantie de l'Etat au canton	3,3	3,2
Dividende versé au canton	25,4	24,5

¹ Après utilisation du bénéfice selon proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

² 31.12.2005: après transactions sur capital de CHF 87 millions (remboursement de valeur nominale, émission de droits de souscription et augmentation du capital-actions autorisé)

³ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché, les risques opérationnels et pour les positions de transactions non exécutées

31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2005	31.12.2003
24 036	22 730	21 361	20 724	20 117
16 565	16 021	14 939	13 882	13 356
15 865	14 993	14 316	13 478	12 618
19 276	17 786	15 893	15 167	14 240
14 325	12 771	10 922	11 303	10 453
631	622	628	628	637
1 186	1 115	1 168	1 026 ²	1 017
611	560	560	452	303
17,2	17,1	18,4	15,6	14,7
20 291	18 731	20 451	18 902	16 333
35 934	33 373	34 309	32 224	28 240
155,4	140,3	135,6 ⁵	121,2	99,9
44,7	41,0	38,2	32,6	26,7
229,5	224,0	199,9	167,4	124,3
4,80	4,40	4,10	3,50	3,00
1 426	1 409	1 457	1 441	1 448
1 193	1 172	1 210	1 206	1 210
78	79	79	77	78
16	15	15	15	14
1	1	1	1	1
37,5	27,6	69,9 ⁸	36,2	28,8
3,2	2,9	3,0	5,1	4,8
23,0	21,1	19,7	18,4	16,9

⁴ Calcul selon Circ.-FINMA 08/2, page 130 s.

⁵ Avant produit de l'aliénation d'une participation

⁶ Selon proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

⁷ Tous les cours sont ajustés

⁸ dont: CHF 38,1 millions d'impôts sur produit de vente d'une participation

Consolidation

Depuis le 1^{er} mai 2010, les services informatiques de la BEKB | BCBE ne sont plus externalisés dans une propre filiale. Par son transfert à une société tierce, Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl, laquelle exploite à Berne le HP Banking Service Center, RTC Real-Time Center AG n'exerce plus aucune activité opérative. La BEKB | BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune autre filiale essentielle assujettie à consolidation. Par conséquent, les comptes consolidés ne seront plus établis dès l'exercice 2011.

Abréviations

AFC	Administration fédérale des contributions
AG	Assemblée générale
ALCO	Asset and Liability Management committee
ALM	Asset and Liability Management
ApME	Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers
ASB	Association suisse des banquiers
BCE	Banque Centrale Européenne
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BX	Berne eXchange (Bourse bernoise)
CDB	Convention relative à l'obligation de diligence des banques
CDP	Collectivité de droit public
CFB	Commission fédérale des banques
CHF	Franc suisse
Circ. FINMA	Circulaire de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés
CO	Code des obligations
CR	Compte de résultat
DCG	Directive concernant les informations relatives au Corporate Governance de SIX
EPS	Ecole professionnelle supérieure
EU	Union européenne
EUR	Euro
EUREX	European Exchange
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés
FMI	Fonds monétaire international
FNG	Fonds nets générés (free-cash-flow)
FP	Fonds propres
FRA's	Forward-Rate-Agreements
GBP	Livre britannique
GIPS	Global Investment Performance Standards
Groupe RBA	Groupe des banques régionales RBA
HEG	Haute école de gestion
HTI	Hochschule für Technik und Informatik
IBIS	Système d'information bancaire intégré de RTC AG
IRR	Internal rate of return
ISO	International Organization for Standardization
LB	Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne
LBVM	Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières

Libor	London interbank offered rate
LSABCBE	Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise
MBA	Master of Business Administration
Mio(s)	Million(s)
Mrd(s)	Milliard(s)
MSCI Monde	Indice boursier (actions) Morgan Stanley Capital International
n.a.	non applicable
OB	Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne
OBN	Ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse
OFR	Ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières
OTC	Over-the-counter
OTMS	Order Transport Management System
p.m.	pro memoria
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PS	Bon de participation
RTC	Real-Time Center AG
s./ss	suiwant(s)
SA	Société anonyme
SEC	Securities Exchange Commission des Etats-Unis
SIX	Swiss Exchange (Bourse suisse)
SLA	Service Level Agreement
SMI	Swiss Market Index
SPI	Swiss Performance Index
SQS	Schweizerische Vereinigung für Qualitäts- und Managementsysteme
STI	Stiftung für technologische Innovation
TED	Traitement électronique des données
TI	Technologie de l'information
TID	Traitement individuel des données
UBCS	Union des banques cantonales suisses
USD	US Dollar
YES	Young Enterprise Switzerland

BEKB | BCBE
Place Fédérale 8
3011 Berne

BEKB | BCBE – Bien volontiers!

Centrale/Information	031 666 11 11	Muri près Berne	031 954 46 10
E-mail	bcbe@bcbe.ch	Mürren	033 855 20 76
Internet	www.bcbe.ch	La Neuveville	032 752 35 23
Fax	031 666 60 40	Nidau	032 331 82 51
CantoPhone/CantoMobile/	0848 868 666	Niederbipp	032 633 23 44
CantoFax		Oberdiessbach	031 771 05 97
		Oberhofen	033 227 19 01
Sièges		Oensingen	062 956 65 74
Aarberg	032 392 42 14	Oey	033 681 80 12
Aarwangen	062 916 27 90	Orpond	032 355 22 22
Adelboden	033 673 71 71	Ostermundigen	031 939 46 60
Anet	032 313 77 20	Perles	032 372 15 30
Balsthal	062 391 94 70	Rapperswil	031 879 12 22
Beatenberg	033 841 14 44	Reconvilier	032 481 42 33
Belp	031 812 45 40	Roggwil	062 929 28 88
Berne-Breitenrain	031 348 45 00	Saint-Imier	032 942 34 23
Berne-Bubenbergplatz	031 666 11 11	Schönried	033 744 52 11
Berne-Bümpliz	031 994 45 30	Schüpfen	031 879 22 82
Berne-Eigerplatz	031 376 45 10	Schwarzenburg	031 732 46 20
Berne-Hôpital de l'Île	031 398 45 20	Seftigen	033 345 34 26
Berne-Place Fédérale	031 666 11 11	Sigriswil	033 227 19 01
Berne-Vieille ville	031 318 49 10	Soleure	032 626 31 40
Berthoud	034 428 41 11	Soleure Private banking	032 621 09 88
Bienne	032 327 47 47	Spiez	033 655 55 55
Bienne-Boujean	032 342 42 56	Steffisburg	033 437 54 12
Bolligen	031 918 45 50	Sumiswald	034 431 51 35
Brienz	033 951 20 53	Täuffelen	032 327 43 47
Büren / Aar	032 351 57 57	Tavannes	032 481 23 40
Corgémont	032 489 25 15	Thoune-Bahnhofstrasse	033 227 11 11
Egerkingen	062 956 65 74	Thoune-Marktgassee	033 221 54 60
Frutigen	033 672 39 44	Thoune-Sud, Centre MMM	033 227 11 11
Granges	032 653 44 70	Tramelan	032 486 88 10
Grindelwald	033 854 13 31	Unterseen	033 823 71 60
Grosshöchstetten	031 711 24 25	Utzenstorf	032 665 46 44
Gstaad	033 748 74 44	Wabern	031 964 46 30
Gunten	033 227 19 01	Wangen / Aar	032 631 27 77
Hägendorf	062 216 93 88	Wangen / Olten	062 956 65 74
Härkingen	062 956 65 74	Wattenwil	033 227 19 42
Hasliberg Wasserwendi	033 971 33 45	Wengen	033 855 12 18
Herzogenbuchsee	062 956 65 11	Wiedlisbach	032 636 10 70
Hünibach	033 227 19 01	Wimmis	033 657 26 26
Huttwil	062 959 92 50	Worb	031 832 46 40
Interlaken	033 826 61 31	Zollbrück	034 496 81 08
Ittigen	031 918 45 60	Zollikofen	031 914 46 50
Jegenstorf	031 760 49 50		
Kandersteg	033 675 15 48	Banque virtuelle BEKB BCBE net	
Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11	Téléphone	031 666 12 60
Köniz	031 974 45 70	Fax	031 666 12 55
Konolfingen	031 791 02 47	E-mail	bcbenet@bcbenet.ch
Koppigen	034 413 03 03	Internet	www.bcbenet.ch
Langenthal	062 916 25 25		
Langnau / Emmental	034 408 30 30	De plus, Bancomats à:	
Laupen	031 748 45 90	Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160	
Lenk / Simmental	033 733 18 14	Bienne-Mâche, Poststrasse 17	
Longeau	032 653 84 50	Ittigen, restoroute Grauholz	
Lyss	032 387 85 11	Langenthal, gare CFF	
Malleray	032 492 18 10	Ostermundigen, Centre MM	
Meiringen	033 971 36 16	Soleure, Hauptgasse 14	
Merligen	033 227 19 01	Spiez, Centre MM	
Moutier	032 494 62 00		
Münsingen	031 722 46 00		